

PARIS 21^e SIÈCLE

4^e

ARRONDISSEMENT

Paris
Mairie de Paris

atelier parisien d'urbanisme

Cet ouvrage est consacré à l'exposé et au commentaire d'études
et de réalisations, et ne doit en aucun cas être regardé comme une sorte
de « Journal officiel de l'administration », dont chaque ligne
ou chaque conclusion définirait la position ou engagerait la responsabilité.

Sommaire

INTRODUCTION 2

DONNÉES GÉNÉRALES

• Données générales	4
• Population	6
• Structure familiale et sociale	8
• Population active	12
• Logement	14
• Emploi et économie	18
• Commerce	20
• Environnement	22

CADRE URBAIN

• Formation	24
• Structure urbaine	25
• Synthèse	28
• Protections et transformations récentes ou en cours	30
• Exemples	32

VIE URBAINE

• Densité et mixité	34
• Déplacements	36
• Équipements	40
• Centralités	44
• Transformations récentes ou en cours	46
• Exemples	48

PERSPECTIVES 50

GLOSSAIRE 56

Introduction

L'ouvrage présenté ici repose sur deux démarches complémentaires : l'une s'intéresse aux données générales issues des enquêtes statistiques dont dispose l'Apur, que ce soit celles de l'Insee ou celles produites grâce à ses outils propres ; l'autre s'appuie sur une enquête de terrain minutieuse, alimentée par les bases de données des directions de la Ville de Paris et notamment le répertoire des permis de construire. Dans un cas comme dans l'autre, les résultats de ces analyses sont restitués à travers une cartographie adaptée afin de rendre perceptibles des données urbaines parfois abstraites ou différentes de certaines images préconçues. Cette double démarche apparaît d'emblée dans la structure de cet ouvrage. La première partie, sur les « données générales », met en évidence la structuration de l'espace socio-économique de la ville à grande échelle (celle de Paris et des communes limitrophes) et/ou à petite échelle (celle des îlots dans l'arrondissement). De cette analyse découle une première appréciation des tendances lourdes à l'œuvre dans la capitale et de leurs éventuelles inflexions au cours de ces dernières

années. C'est le cas, par exemple, de l'inversion de la tendance à la diminution de la population de Paris puisque la grande majorité des arrondissements a renoué avec la croissance.

Les résultats de la seconde démarche sont exposés dans les deux chapitres suivants, l'un étant consacré au « cadre urbain », l'autre à la « vie urbaine ». Ici, l'objectif de cet ouvrage apparaît avec plus de précision puisque chacun de ces thèmes est lui-même explicité par deux cartes : la première porte sur l'identification des données spatiales à la date d'aujourd'hui, la seconde illustre les évolutions récentes. S'agissant des évolutions, chaque carte évoque les modifications de l'espace concret mais aussi celles du cadre réglementaire, soit la ville réelle et, en quelque sorte, la ville en devenir. À cet égard, il est clair que les vingt arrondissements parisiens ne sont pas égaux. Ceux du noyau central, auquel appartient le 1^{er} arrondissement, bénéficient d'une marge d'évolution très limitée pour faire face à diverses exigences contemporaines de la vie urbaine, qu'elles soient liées aux temps

libres (activités culturelles et sportives) ou aux services (commerces de proximité, garderies, crèches), par exemple. Ce noyau central se distingue des arrondissements médians (8^e, 9^e, 10^e et 11^e), dans lesquels on trouve ponctuellement des possibilités d'une certaine évolutivité, qu'elle soit liée à la présence de dispositifs hospitaliers, logistiques (i.e. tris postaux) ou d'emprises techniques (i.e. espaces liés aux voies ferrées), mais plus encore des neuf arrondissements extérieurs, dans lesquels un potentiel élevé de mutation demeure : là où les emprises ferroviaires s'élargissent, accompagnées de leur chapelet de sites dédiés à l'entretien, à l'entreposage ou à la manutention, là encore où les multiples ramifications du boulevard périphérique soumettent de larges territoires à leur logique routière.

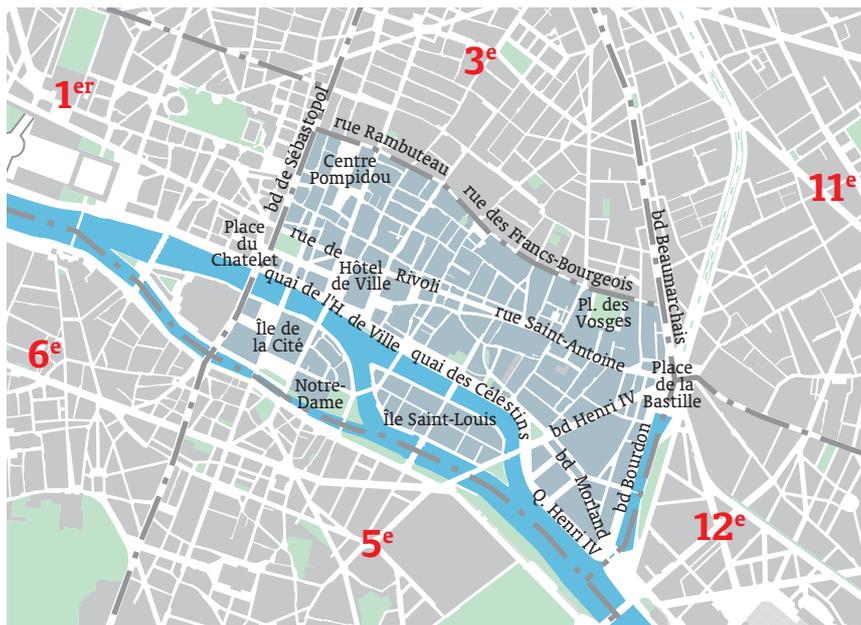
Dans cet ensemble, la place du 4^e arrondissement est relativement singulière, sa population résidente étant largement renforcée par celle qui vient y travailler ou y déambuler. C'est pour quoi l'effort a porté pour une part sur des améliorations destinées aux rési-

dents autant qu'aux usagers occasionnels, telles que celles des espaces de voirie (rues à haute fréquentation, i.e. des Rosiers, Saint-Antoine) ou l'ouverture de nouveaux jardins de proximité. S'y est ajoutée la création de logements et d'un marché forain ouvert le soir (place Baudoyer), dans le but de conforter la qualité de vie de la population résidente.

Si les transformations sont parfois peu perceptibles dans l'espace de la ville, il n'en demeure pas moins que les efforts de la municipalité ont concouru à l'amélioration des services offerts à la population, comme en témoignent les réalisations cartographiées et photographiées dans les deux derniers chapitres de l'étude.

Au-delà de ce projet majeur, c'est vers une poursuite de l'amélioration de la qualité du réseau des espaces publics, et notamment des relations qu'entretient l'arrondissement avec la Seine, que devrait s'inscrire une part non négligeable des perspectives de développement dans les prochaines années, comme nous le verrons en conclusion.

Données générales



PÉRIMÈTRES DES CONSEILS DE QUARTIER



LIMITES ADMINISTRATIVES, ARRONDISSEMENTS ET QUARTIERS



160 HECTARES ET 28 600 HABITANTS EN 2005

Le 4^e arrondissement s'étend sur 160,1 hectares (18^e rang parisien), soit un territoire cinq fois moins étendu que celui du 15^e, le plus vaste des arrondissements parisiens. Sa superficie est occupée pour 30 % par la voirie (26,7 % en moyenne à Paris).

Le 4^e concentre de nombreux lieux historiques, religieux, institutionnels et culturels de Paris depuis les origines de la capitale. Faisant partie intégrante du cœur historique de Paris, il unit symboliquement le pouvoir municipal, l'Hôtel de Ville, et le sacré, la cathédrale Notre-Dame, siège de l'autorité religieuse.

L'arrondissement comptait 28 600 habitants au 1^{er} juillet 2005, soit près de huit fois moins que le 15^e, arrondissement le plus peuplé de Paris.

LIMITES ET QUARTIERS

Le 4^e arrondissement est limitrophe du 3^e arrondissement au nord par les rues Rambuteau, des Francs-Bourgeois et du Pas-de-la-Mule, du 1^{er} à l'ouest par les boulevards du Palais et de Sébastopol, du 5^e au sud par le bras sud de la Seine et les quais Saint-Michel, de Montebello et de la Tournelle, enfin du 12^e à l'est par le bassin de l'Arsenal.

Le découpage administratif s'est inspiré des anciennes paroisses du Moyen Âge. À l'ouest, le quartier Saint-Merri (13^e), le plus petit en superficie, accueille l'Hôtel de Ville, la mairie d'arrondissement, l'Assistance publique, le Théâtre de la Ville place du Châtelet, ainsi que le centre culturel Georges Pompidou. Au centre de l'arrondissement, le quartier Saint-Gervais (14^e) constitue le cœur du quartier juif et du quartier gay à Paris, ce dernier s'étendant également au-delà de la rue des Archives, dans le quartier Saint-Merri. La rue de Rivoli compose la colonne vertébrale et commerciale de l'arrondissement. À l'est, le quartier de l'Arsenal (15^e) abrite de nombreuses institutions ou administrations : au sud, la Garde républicaine (casernes des Célestins), le Centre administratif Morland (préfecture et Ville de Paris), la bibliothèque de l'Arsenal, au nord l'ancienne place royale, la place des Vosges. Enfin, au sud de l'arrondissement, le quartier Notre-Dame (16^e) regroupe l'île Saint-Louis et la partie de l'île de la Cité située à l'est du boulevard du Palais. Il accueille aussi de nombreuses institu-

tions, parmi lesquelles le Tribunal de commerce, la préfecture de police, l'Hôtel-Dieu et la cathédrale Notre-Dame.

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité impose aux communes de plus de 80 000 habitants de mettre en place des instances de démocratie participative, les conseils de quartiers. À Paris, ce sont les conseils d'arrondissement qui déterminent leurs modalités de fonctionnement et fixent leurs périmètres.

Dans le 4^e, quatre quartiers et conseils de quartiers ont été créés : Saint-Merri, Saint-Gervais, Arsenal et Les Îles. Ils reprennent les périmètres des quartiers administratifs existants.

Ces quartiers correspondent à de nouveaux espaces d'échanges pour traiter des sujets d'échelle locale.



©InterAtlas

Population

En une génération, la population de l'arrondissement a profondément changé, avec la diminution de la densité et de la taille moyenne des ménages. Le 4^e présente aujourd'hui une part importante de ménages constitués d'une seule personne, avec une forte représentation des 20 à 39 ans.

Une densité de population résidante assez faible, dans un arrondissement à densité humaine élevée.

Entre 1975 et 1999, la population a diminué de 25,2 % (-7,4 % en moyenne à Paris), soit une perte de plus de 10 000 habitants. Elle atteint alors 30 671 habitants en 1999, représentant 1,4 % de la population parisienne. Depuis 1999, la tendance à la baisse se poursuit, (-6,8 % entre 1999 et 2005, +1,9 % à Paris), la population du 4^e étant de 28 600 habitants en 2005 selon les estimations de l'Insee, soit près de 2 100 habitants de moins qu'en 1999.

Cette diminution de la population depuis une génération correspond à un double mouvement : l'amélioration et la restructuration des logements dans un parc immobilier ancien et mal équipé, et le « desserrement » de la population à l'intérieur des logements. La diminution de la population a néanmoins ralenti (-2,7 % par an entre 1975 et 1982, contre -0,5 % par an entre 1990 et 1999 et -1,1 % entre 1999 et 2005).

Cette diminution s'explique par une stabilité du nombre de logements et une progression de la part des logements in-

cupés, qui entraînent une baisse marquée du nombre de résidences principales.

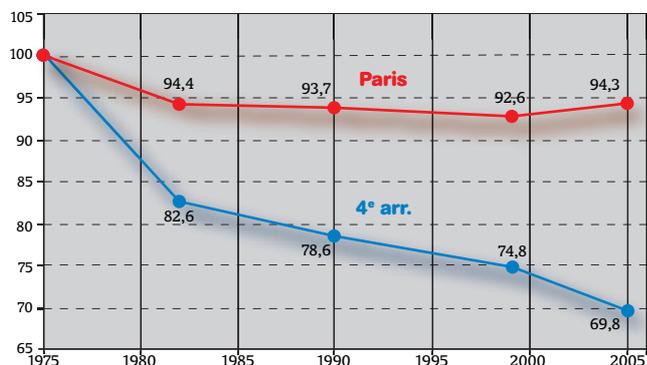
Le 4^e arrondissement enregistrait une perte moyenne annuelle de 320 habitants entre 1999 et juillet 2005 (alors qu'il en perdait 170 en moyenne sur la période 1990-1999). Cette variation de population se décompose en un solde naturel positif de 120 habitants en moyenne par an et un solde migratoire de -440 personnes par an. Localement, des gains de population supérieurs à 20 % sont enregistrés entre 1990 et 1999, dans le secteur Saint-Paul et à l'est de la rue de Schomberg. Ces gains s'expliquent par la livraison de constructions neuves ou des réhabilitations. De même, le secteur de l'Hôtel de Ville et les alentours de la rue de la Verrerie se singularisent par une augmentation de population comprise entre 10 et 20 %. À l'inverse, les îlots situés au centre-nord de l'arrondissement, au cœur du quartier du Marais, autour de la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie et de la rue des Rosiers, en continuité avec le 3^e arrondissement, ont connu une baisse de population importante.

Les quartiers Saint-Gervais et de l'Arsenal accueillent une grande partie de la population de l'arrondissement, regroupant chacun près de 10 000 habitants.

- La densité brute, rapport entre le nombre d'habitants et la surface totale de l'arrondissement, s'élève à 192 habitants par hectare en 1999 (244 hab./ha en moyenne à Paris, 182 hab./ha dans les

ÉVOLUTION DE LA POPULATION 1975-2005 4^e ARR. ET PARIS

Base 100 en 1975 à Paris : 2 296 639 habitants
Base 100 en 1975 dans le 4^e arr. : 40 995 habitants



quatre arrondissements centraux). La baisse de la population en une génération a entraîné celle de la densité, qui est passée de 256 hab./ha en 1975 à 192 hab./ha en 1999.

- La densité nette, dont la base de calcul exclut la voirie, les jardins et les équipements, s'élève à 512 hab./ha en 1999 (553 hab./ha en moyenne à Paris). Les abords de la place des Vosges et le quartier Saint-Paul comportent de plus grands logements que le reste de l'arrondissement, et présentent ainsi des densités assez faibles. De même, l'île Saint-Louis ou les alentours du Centre Pompidou apparaissent comme des zones de plus faibles densités de population (inférieures à 500 hab./ha). À l'inverse, quelques secteurs présentent des densités supérieures à 750 hab./ha : le quartier de l'Arsenal et notamment les îlots situés le long du boulevard Henri-IV, les abords de la rue de Rivoli, entre les rues du Roi-de-Sicile et la rue François-Miron, ainsi que les îlots bordant la place du Marché-Sainte-Catherine, où l'on trouve de fortes densités de surfaces d'habitation. À l'échelle de Paris, le 4^e arrondissement présente une grande mixité de fonctions, et assure une transition entre le centre des affaires de la rive droite et les arrondissements plus périphériques, à dominante résidentielle. En effet, 64,2% de la surface totale de planchers des bâtiments de l'arrondissement (hors équipements) est utilisée par le logement, soit une part légèrement inférieure à la moyenne parisienne (65,4%).

- La densité humaine, qui prend en compte à la fois la population résidente et les salariés de l'arrondissement, s'élève à 843 habitants et emplois salariés par hectare (647 en moyenne à Paris). Celle-ci est particulièrement importante à l'ouest de l'arrondissement, dans le secteur de Beaubourg et entre les rues du Renard et des Archives notamment, ainsi qu'à l'est de l'arrondissement, de part et d'autre du boulevard Henri-IV et le long du bassin de l'Arsenal.



DENSITÉ HUMAINE 1999-2004
Densité cumulée population 1999 et emplois salariés 2004 (CLAP*)

Population et emploi à l'hectare

moins de 200
de 200 à 500
de 500 à 800
de 800 à 1 100
de 1 100 à 1 400
de 1 400 à 2 500
plus de 2 500

Équipements

espaces verts et sportifs, cimetières...
SNCF, non renseigné

Source : Ilots et équipements Apur
 Bâtiments : BD TOPO (R) PAYS Copyright IGN
 Recensement de la population 1999 (Insee)
 CLAP* 2004 - Traitement Apur
 * CLAP (Connaissance localisée de l'appareil productif) est un système d'information de l'Insee alimenté par différentes sources, dont l'objectif premier est de fournir des statistiques localisées, par activité, notamment sur l'emploi.

Structure familiale et sociale

Une grande proportion de jeunes cadres, plus de 60 % de ménages d'une seule personne et relativement peu de familles.

Le 4^e a connu, comme d'autres arrondissements du centre, un accroissement sensible de la proportion de jeunes adultes. En effet, la structure par âge de la population des ménages ¹ en 1999 révèle une part importante des 20-39 ans, puisque ceux-ci représentent 38,6 % (36 % en moyenne à Paris). À l'inverse, les enfants et jeunes de moins de 20 ans sont sous-représentés dans l'arrondissement (13,8 %), soit l'un des plus faibles pourcentages parmi les arrondissements parisiens (18,3 % à Paris en 1999).

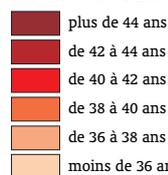
élevé que la moyenne parisienne : 41 ans dans le 4^e et 39,5 ans à Paris. Les quartiers Saint-Merri et de l'Arsenal présentent une population plus jeune que les autres quartiers.

- La taille moyenne des ménages a baissé en vingt-cinq ans, passant de 1,95 en 1975 à 1,70 en 2005. Elle se trouve alors plus faible qu'à Paris (1,88 en moyenne). En effet, les ménages d'une personne représentent 60,2 % de l'ensemble des ménages, soit la part la plus élevée de la capitale (52,4 % à Paris en 1999), et le nombre des ménages d'une à deux personnes atteint 85 % (78,3 % à Paris).

- Dans l'ensemble des ménages du 4^e, les familles représentent 15,4 % en 1999, soit

1 – Structure de la population – Calculée à partir de la population des ménages en 2004, basée sur les enquêtes annuelles du recensement de 2004 et 2005.

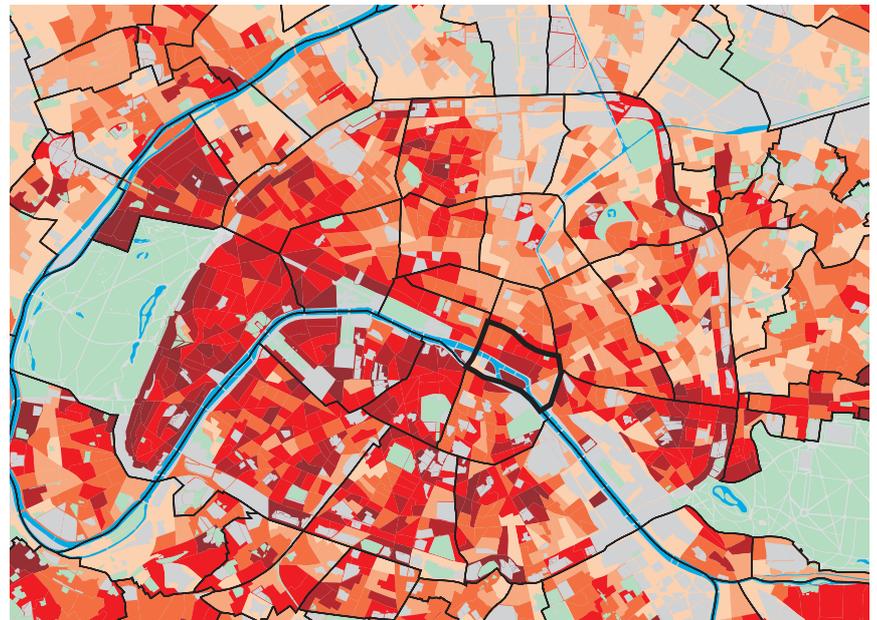
ÂGE MOYEN DE LA POPULATION



Moyenne Paris = 39,5 ans
Petite couronne hors Paris = 36,7 ans

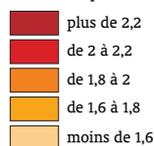
Les IRIS de moins de 20 habitants ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

Source : Recensement général de la population
1999 - Insee



TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES

Nombre de personnes par ménage



Moyenne Paris = 1,9
Petite couronne hors Paris = 2,4

Les IRIS de moins de 20 habitants ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

Source : Recensement général de la population
1999 - Insee



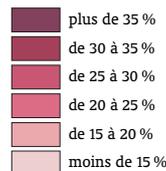
une proportion très inférieure à celle observée en moyenne à Paris (22 %). Les proportions les plus élevées concernent une partie du quartier de l'Arsenal, entre le boulevard Bourdon et le boulevard Henri-IV, ainsi que les abords de l'Hôtel de Ville et du boulevard de Sébastopol.

- La part des foyers monoparentaux dans l'ensemble des familles en 1999 s'élève à 25,9 % (25,8 % en moyenne à Paris) : ceux-ci sont davantage représentés dans les secteurs centraux de l'arrondissement (plus de 35 %), de part et d'autre des rues de Rivoli et Saint-Antoine, ainsi qu'en limite ouest de l'arrondissement, dans les îlots bordant le boulevard de Sébastopol (entre 30 et 35 %), et à l'est dans le secteur de la place des Vosges.



FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS

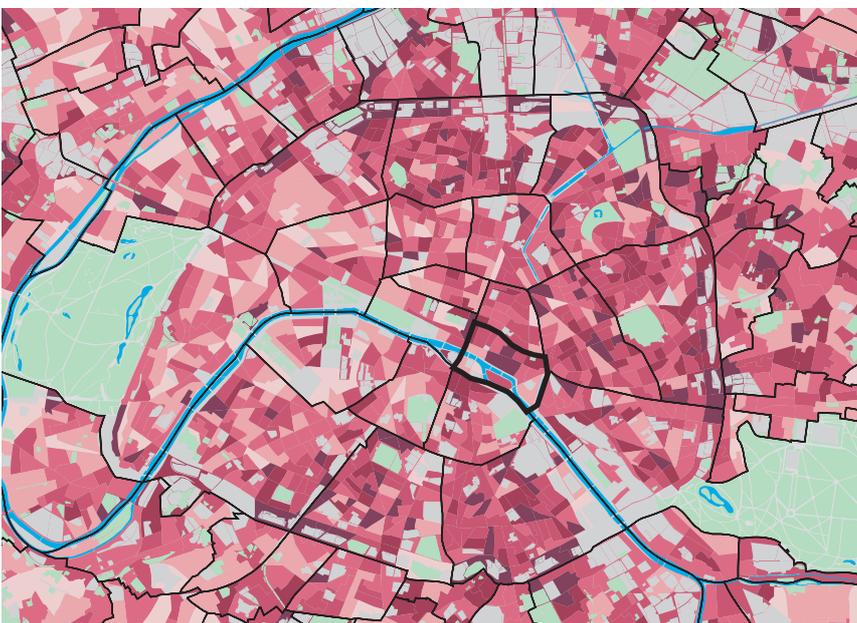
Part dans le total des ménages



Moyenne Paris = 22 %
Petite couronne hors Paris = 38 %

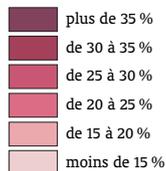
Les IRIS de moins de 20 habitants ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

Source : Recensement général de la population 1999 - Insee



FAMILLES MONOPARENTALES

Part dans le total des familles



Moyenne Paris = 25,8 %
Petite couronne hors Paris = 21,9 %

Les IRIS de moins de 20 habitants ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

Source : Recensement général de la population 1999 - Insee

Structure familiale et sociale

POPULATION ÉTRANGÈRE

Europe

- surreprésentation des Portugais et Espagnols
- surreprésentation des autres Européens UE* et Américains, Océaniques
- classe proche de la répartition moyenne parisienne

Afrique

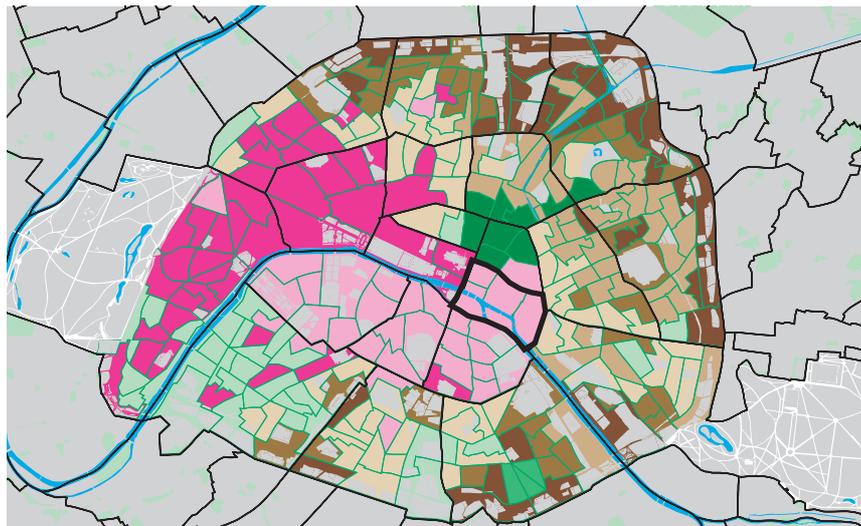
- surreprésentation forte des Maghrébins
- surreprésentation maximale des autres Africains
- surreprésentation des Maghrébins

Chine, Asie du Sud-Est

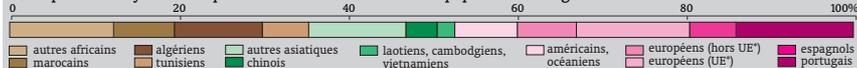
- surreprésentation des Chinois
- surreprésentation des Laotiens, Cambodgiens, Vietnamiens
- surreprésentation des autres Asiatiques

* Union européenne

Source : Recensement général de la population 1999 - Insee



Profil parisien moyen de la répartition des nationalités dans la population étrangère



PERSONNES NON DIPLOMÉES OU AYANT UN DIPLÔME INFÉRIEUR AU BACCALAURÉAT

Part dans le total des personnes de 15 ans et plus (hors élèves et étudiants)

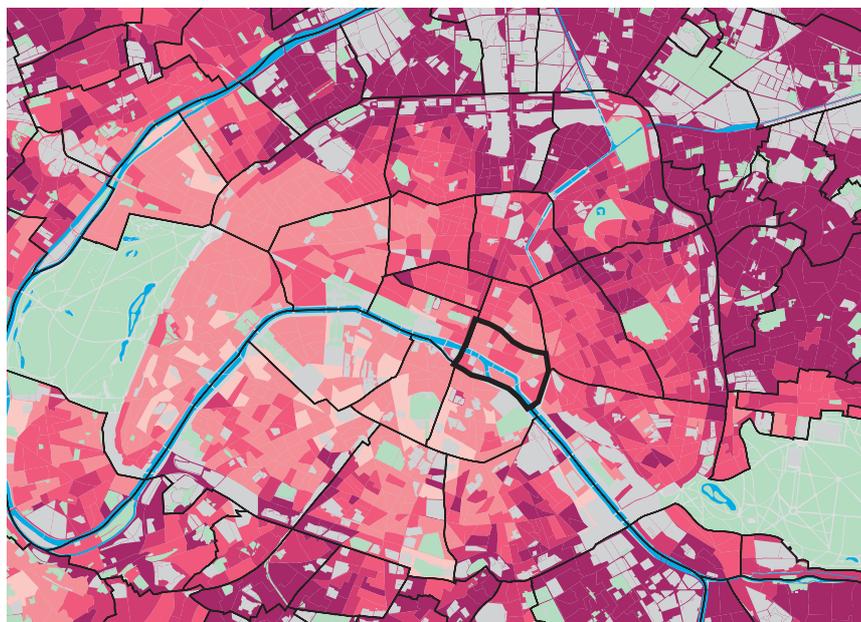
- plus de 55 %
- de 45 à 55 %
- de 35 à 45 %
- de 25 à 35 %
- moins de 25 %

Moyenne Paris = 42,1 %

Petite couronne hors Paris = 61,4 %

Les IRIS de moins de 20 habitants ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

Source : Recensement général de la population 1999 - Insee



CARIE DENTAIRE

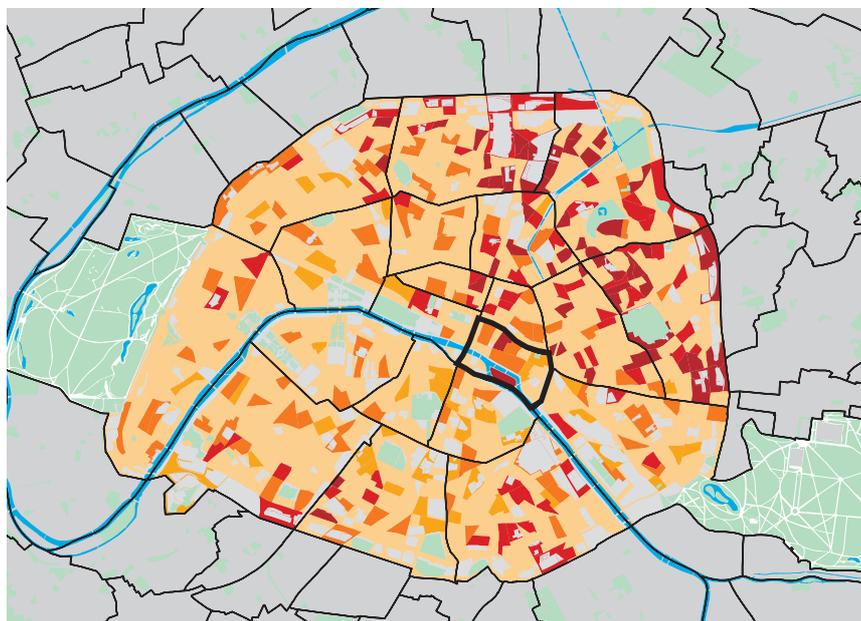
Part des élèves ayant au moins 1 carie, dans le total des enfants étudiés (école primaire)

- plus de 35 %
- de 25 à 35 %
- de 15 à 25 %
- moins de 15 %
- aucun

Moyenne Paris = 26,1 %

Les IRIS de moins de 20 habitants ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

Source : Dases 2003 (Ville de Paris)



La diversité d'origine nationale de la population est proportionnellement moins importante qu'en moyenne à Paris en 1999 : 12,8 % de population étrangère dans le 4^e arrondissement et 14,5 % à Paris. Il s'agit notamment d'étrangers de nationalités européenne et américaine.

- La part des personnes sans diplôme ou ayant un diplôme inférieur au baccalauréat en 1999 s'élève à 33,3 %, soit une part nettement plus faible qu'en moyenne à Paris (42,1 %).

- Les élèves boursiers scolarisés dans les lycées publics du 4^e arrondissement sont moins nombreux en proportion qu'en moyenne à Paris, représentant près de 16 % des lycéens en 2004 (17,9 % à Paris).

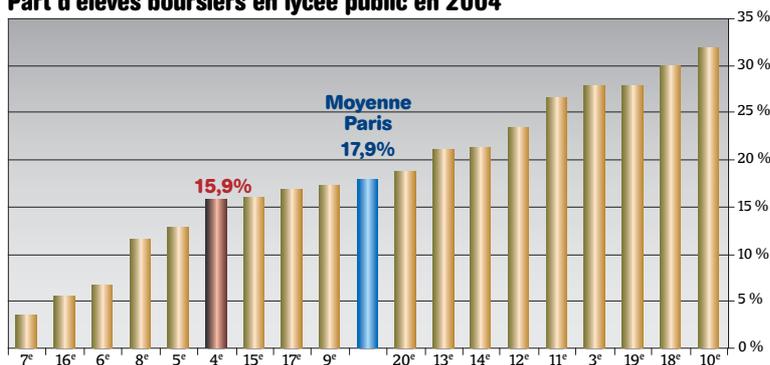
- En terme de scolarité, 4,5 % des élèves de 3^e présentent un retard de deux ans ou plus², soit une faible proportion par rapport à la moyenne parisienne (7,1 %).

- La part représentée par les cas d'obésité se révèle élevée, alors que les signalements de caries chez les jeunes enfants en 2003³ sont moins importants en moyenne qu'à Paris dans son ensemble (respectivement 11,9 % et 20,7 % dans le 4^e, et 8,4 % et 26,1 % à Paris).

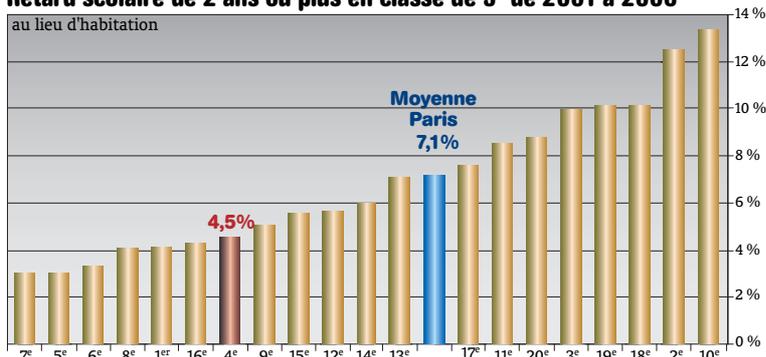
2 - Données Rectorat de Paris 2001 à 2006.

3 - Données Ville de Paris, Dases 2003 : cas d'obésité en 3^e année de maternelle, et signalement de caries dentaires en 1^{re} année de primaire.

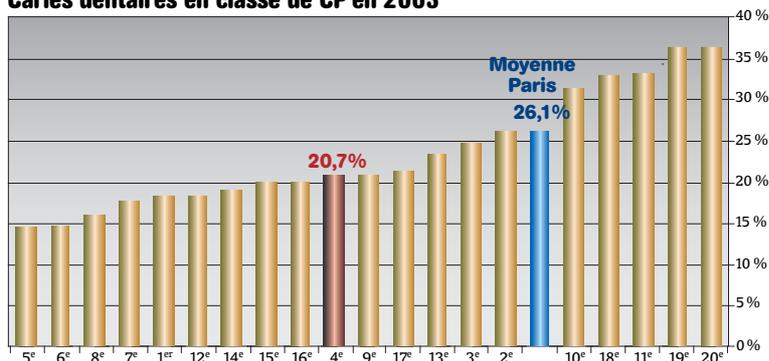
Part d'élèves boursiers en lycée public en 2004



Retard scolaire de 2 ans ou plus en classe de 3^e de 2001 à 2006



Caries dentaires en classe de CP en 2003



Population active

Une population résidente aisée attirée par la qualité et la mise en valeur du patrimoine, et par la position centrale de l'arrondissement.

En 1999, le 4^e arrondissement comptait près de 17 150 actifs, soit un taux d'activité de 62 %, très proche de la moyenne parisienne (61,4 %). Le taux d'activité des femmes (56,3 %) est, lui, équivalent à la moyenne parisienne (56,1 %).

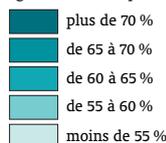
- En une génération, la part de la population active ayant un emploi, résidant dans le 4^e et qui travaille à Paris a sensiblement baissé, passant de 83 % en 1975 à 74,8 % en 1999. Mais cette proportion reste importante par rapport aux autres arrondissements, puisque la moyenne

parisienne s'élève à 70,5 %. En 1999, 34,4 % des actifs ayant un emploi habitant l'arrondissement, y travaillent (32,4 % en moyenne à Paris), 40,5 % dans un autre arrondissement (38,1 % à Paris) et 23,7 % en Ile-de-France hors Paris (28 % à Paris).

- La répartition de la population active par catégories socioprofessionnelles (CSP) en 1999 montre une dominante de catégories sociales élevées dans l'arrondissement, à l'image des quartiers centraux de la rive gauche. En effet, l'arrondissement compte une part importante de chefs d'entreprises et de cadres (52,2 % dans le 4^e, 41 % en moyenne à Paris et 49 % dans les quatre arrondissements centraux). Les ouvriers et employés sont sous-représen-

TAUX D'ACTIVITÉ

Part des actifs dans la population âgée de 15 ans et plus



Moyenne Paris = 61,4 %
Petite couronne hors Paris = 61,9 %

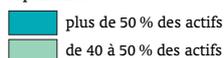
Les IRIS de moins de 20 habitants ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

Source : Recensement général de la population 1999 - Insee

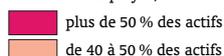


RÉPARTITION PAR CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

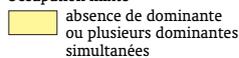
Dominante chefs d'entreprises, cadres, professions intellectuelles supérieures



Dominante employés, ouvriers

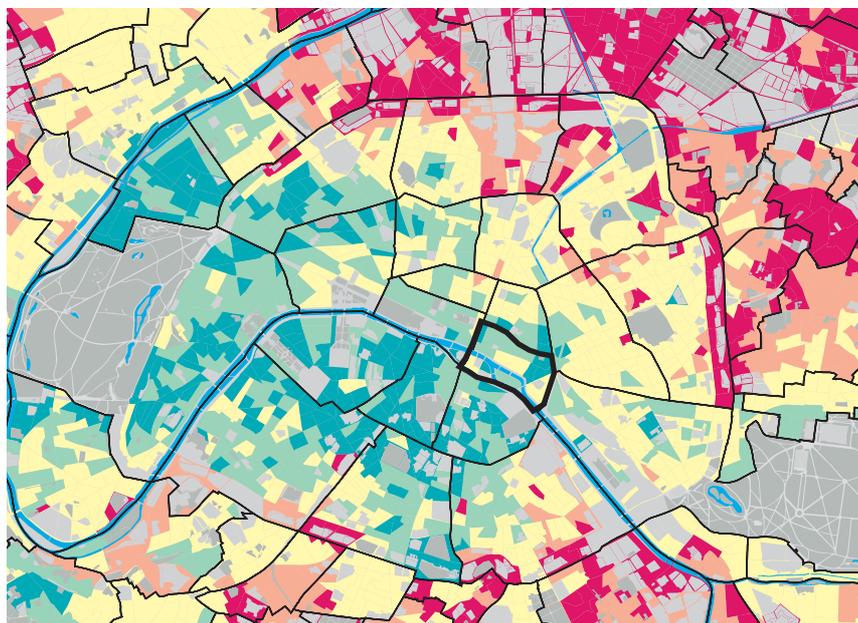


Occupation mixte



Les IRIS de moins de 20 habitants ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

Source : Recensement général de la population 1999 - Insee



tés, avec 5,8 % d'ouvriers (10,3 % à Paris) et 20,5 % d'employés (24,4 % à Paris).

- En juin 2007, l'arrondissement comptait environ 970 demandeurs d'emplois en fin de mois (DEFM), soit 1,1 % des DEFM à Paris⁴. Entre les mois de septembre 2001 et juin 2007, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 18,7%, soit une baisse très importante (-14,8 % à Paris). Après une hausse importante (plus de 24 %) entre septembre 2001 et le 3^e trimestre 2003, le nombre de demandeurs d'emploi est depuis lors en très forte baisse dans l'arrondissement (-35 %). Les densités les plus fortes restent modérées, et se situent dans de petits secteurs, aux abords du boulevard de Sébastopol ou de la rue des Archives. Par ailleurs, le taux de chômage calculé par l'Insee était au 31 décembre 2006 de 8 % pour le 4^e arrondissement, inférieur à la moyenne parisienne d'alors (8,9 %). En juin 2007, le taux de chômage n'est pas connu par arrondissement, mais il est de 8,3 % pour Paris.

- Le revenu médian par unité de consommation en 2004⁵ s'élève à 24 770 euros (21 180 euros à Paris). En 2002, celui-ci est le plus élevé dans les îles Saint-Louis et de la Cité, ainsi que dans le secteur compris entre le boulevard Henri-IV et la rue Saint-Paul. De plus, la part des ménages imposés (73,6 %) est plus élevée que la moyenne parisienne (71,7 %). Enfin, en 2004, la part de la population des foyers à bas revenus s'élève à 6,4 % (10,8 % en moyenne à Paris), soit la proportion la plus faible des quatre arrondissements centraux.

4 – Source Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP), septembre 2006.

5 – Revenus fiscaux des ménages 2004, Insee-DGI.



DEMANDEURS D'EMPLOI

Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1*



Moyenne Paris = 12,6

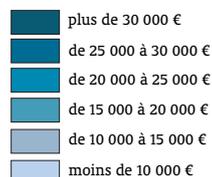
* en recherche active d'un CDI à temps plein
Les IRIS de moins de 5 demandeurs d'emploi de catégorie 1 ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

Source : fichier Anpe – mars 2007



REVENU MÉDIAN

Par unité de consommation*



Moyenne Paris = 20 150 €
Petite couronne hors Paris = 17 650 €

* L'UC est un indice prenant en compte la composition du ménage familial.
• 1 UC pour le 1^{er} adulte du ménage
• 0,5 UC pour le 2^e adulte
• 0,3 UC pour un enfant de moins de 14 ans

Les IRIS de moins de 200 habitants ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris

Source : Revenus fiscaux des ménages 2002 - Insee-DGI

Logement

En une génération, le parc de logements a connu une véritable transformation : les nombreuses réhabilitations ont permis de réduire considérablement l'inconfort, voire l'insalubrité de certains secteurs.

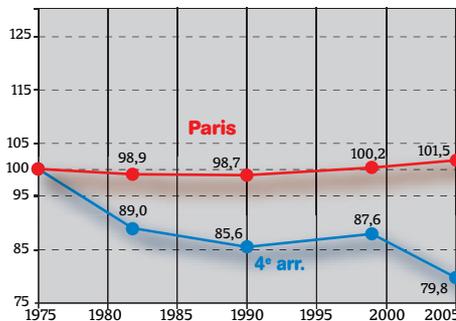
Le parc de logement, est ancien et constitué essentiellement de petits logements ; les valeurs foncières sont élevées et en forte augmentation.

DONNÉES GÉNÉRALES

Avec plus de 1 400 logements de moins qu'en 1975, le 4^e arrondissement compte, en 2005, 22 500 logements, ce qui représente 1,7 % du parc parisien (18^e rang des arrondissements).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES, 1975-2005

Base 100 en 1975 à Paris :
1109 120 résidences principales
Base 100 en 1975 dans le 4^e arr. :
20 675 résidences principales



Au début des années 1960, le Marais est l'un des secteurs les plus vétustes et les plus insalubres de la capitale. Le bâti présentant un faible niveau de confort sera très largement réduit en vingt ans. Les transformations effectuées dans le parc immobilier ont été très nombreuses, réalisées pour l'essentiel dans le cadre du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du Marais, qui couvre plus de la moitié de la superficie de l'arrondissement.

Ces transformations ont concerné tous les types de bâtiments : anciennes demeures qui avaient été converties en ateliers ou divisées en petits logements et qui ont été restaurées, immeubles historiques dont les logements ont été regroupés pour constituer des appartements confortables et plus vastes, ou encore des hôtels meublés redevenus immeubles d'habitation ordinaire.

Le bâti consacré au logement est constitué de 78,7 % de logements construits avant 1949, alors que la moyenne parisienne est de 64 %⁶. Mieux, 76,6 % des logements du 4^e datent d'avant 1915 (50 % à Paris). Hormis quelques programmes de taille moyenne (moins de 50 logements), localisés autour du Centre Pompidou, les constructions neuves et les réhabilitations se concentrent essentiellement au sud de la rue de Rivoli, dans le secteur Saint-Paul : le long des rues de Jouy et Charlemagne, le long de la rue de l'Hôtel-de-Ville (Cité des arts, anciens entrepôts de la Samaritaine quai des Célestins), rue des Lions-Saint-Paul, et au Village Saint-Paul.

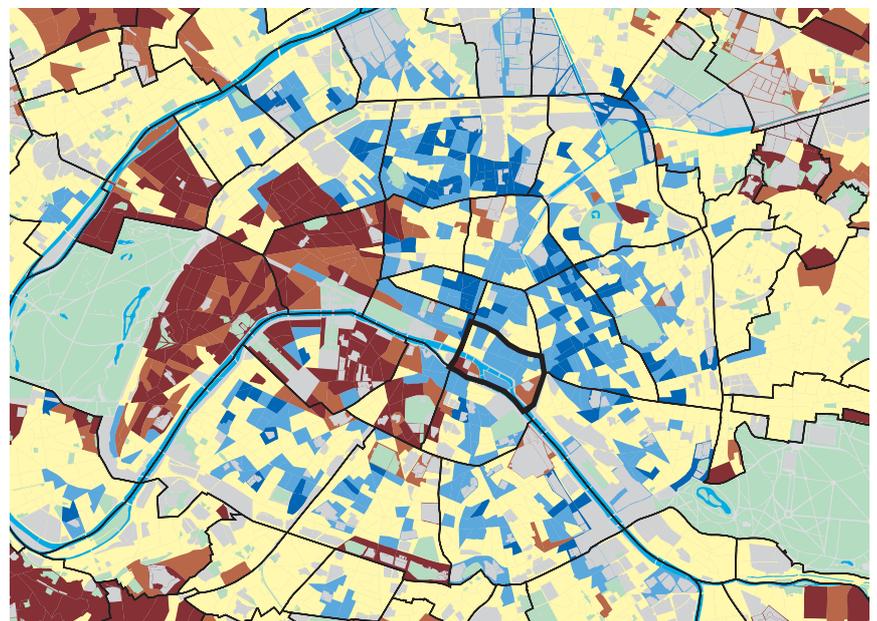
- 73,3 % des logements sont des résidences principales (84,7 % en moyenne à Paris en 2005). En 1999, le 4^e accueillait près de 10 % de résidences secondaires, principalement localisées dans les secteurs les plus recherchés : autour de la place des Vosges, le long de la rue Saint-Paul, dans l'île de la Cité et l'île Saint-Louis. De plus, le 4^e ne comptait qu'une faible part de logements vacants par rapport aux arrondissements centraux (11 % du parc).

STRUCTURE SIMPLIFIÉE DE LA TAILLE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

- 5 pièces et plus
- plus de 20 %
 - de 15 à 20 %
- 1 et 2 pièces
- plus de 70 %
 - de 60 à 70 %
- moins de 15 % de 5 pièces et plus/moins de 60 % de 1 et 2 pièces

Les IRIS de moins de 20 habitants ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

Source : Recensement général de la population 1999 - Insee



Les propriétaires occupants représentent 30 % des ménages en 1999, et les locataires 58 %, ce qui correspond aux moyennes parisiennes.

Le 4^e arrondissement présente une forte proportion de petits logements⁷ : 60 % des résidences principales contre 56 % en moyenne à Paris. Certains secteurs sont marqués par une forte proportion de logements de petite taille, en particulier autour de la place du Marché-Sainte-Catherine ou de la rue des Écouffes. Ils contrastent avec le secteur réhabilité du quartier Saint-Paul, les alentours de la place des Vosges et l'île de la Cité.

La taille moyenne des résidences principales est ainsi moins élevée qu'en moyenne à Paris : 2,42 pièces dans le 4^e et 2,52 pièces à Paris en 1999.

- Le loyer moyen au mètre carré de l'ensemble des locataires au 1^{er} janvier 2007⁸ s'élève à 19,10 euros dans les arrondissements centraux, soit un niveau supérieur au loyer moyen parisien (17,70 euros/m²). Le prix moyen de vente au mètre carré des

logements collectifs anciens⁹ a progressé de 63 % ces cinq dernières années (moyenne Paris : + 76 %), et s'élève à 7950 euros au 3^e trimestre 2007. L'île de la Cité comme l'île Saint-Louis présentent des valeurs très élevées. Ainsi, on notera l'écart entre les prix de vente moyens du quartier Notre-Dame, le plus cher de Paris (10 650 euros le m²) et le quartier de Saint-Merri (7220 euros le m²).

Le nombre de logements neufs en 2006 ne permet pas de déterminer un prix moyen de vente au mètre carré significatif.

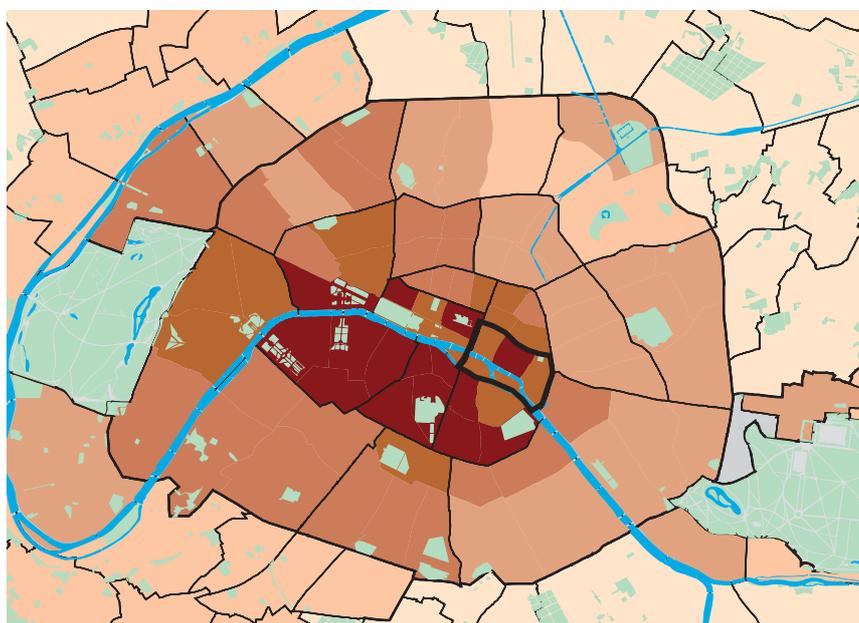
- En 2004, le nombre d'appartements vendus à la découpe (vente par lots consécutive à une mise en copropriété) dans l'arrondissement représentait 1,3 % de l'ensemble des ventes à la découpe à Paris (1,4 % en 1998). Cette même année, sur les 602 appartements anciens vendus dans l'arrondissement, 13,4 % d'entre eux ont été vendus à la découpe, soit une part inférieure à la moyenne parisienne (15%).

6 - Direction générale des impôts, fichier des propriétés bâties, au 1^{er} janvier 2005.

7 - Source Insee, recensement 1999.

8 - Loyer au m² de l'ensemble des locataires au 1^{er} janvier 2007, source OLAP.

9 - Chambre des notaires de Paris, prix de vente au m² au 3^e trimestre 2007.



PRIX DE VENTE AU M² AU 3^e TRIMESTRE 2007

Appartements anciens

- moins de 4 000 €
- de 4 000 à 5 000 €
- de 5 000 à 6 000 €
- de 6 000 à 7 000 €
- de 7 000 à 8 000 €
- plus de 8 000 €

donnée non disponible

Moyenne Paris = 6 181 €
Petite couronne hors Paris = 3 795 €

Source : Chambre des notaires de Paris Ile-de-France

Logement

LOGEMENT SOCIAL

Des effectifs en logements sociaux modestes mais en sensible augmentation depuis 2001.

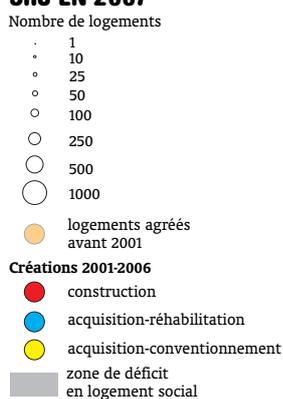
Le 4^e arrondissement compte 1205 logements sociaux (SRU) au 1^{er} janvier 2007, soit 7,1% des résidences principales¹⁰ (15,4 % en moyenne à Paris et 4,9 % dans les quatre arrondissements centraux). De 2001 à 2007, 149 logements sociaux ont été financés dans le 4^e. Près de 52%¹¹ d'entre eux ont été mis en location entre 1975 et 1989 (27% en moyenne à Paris). Entre 2001 et 2006, près d'une centaine de logements sociaux ont été mis en service.

- Ces logements sociaux sont notamment implantés dans les rues de Jouy et

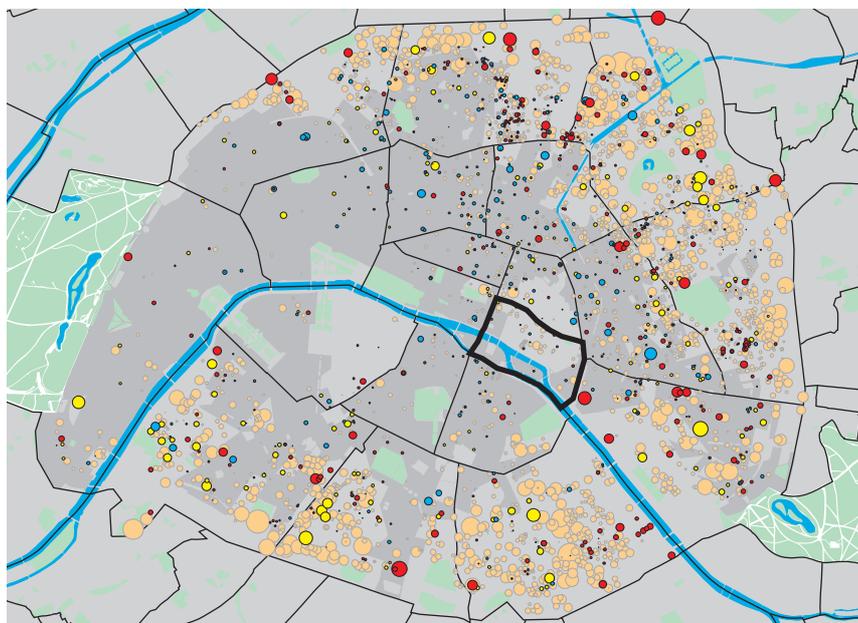
Charlemagne, rue du Pont-Louis-Philippe, rue Vieille-du-Temple en limite du 3^e arrondissement, ou encore à l'ouest, à proximité du Centre Pompidou, rues Quincampoix et Saint-Martin, et à l'est, boulevard Morland et le long du bassin de l'Arsenal. Le quartier Saint-Gervais accueille près de 60 % des logements sociaux de l'arrondissement.

- Le parc social de fait est défini par le profil socio-économique de ses occupants, profil similaire à celui du parc social. La part de ce parc dans le parc locatif privé est notamment importante dans le nord de l'arrondissement, dans le secteur Beaubourg, ainsi que dans un large secteur de part et d'autre de la rue de Rivoli, de la rue des Francs-Bourgeois à

LOGEMENTS SOCIAUX SRU EN 2007



Sources : Préfecture de Paris, inventaire des logements sociaux au 1^{er} janvier 2007
Ville de Paris au 31 décembre 2007



la rue de Jouy (plus de 15 %, voire plus de 25 % du parc privé). Mais les plus fortes concentrations parisiennes de parc social de fait se situent dans les 10^e, 11^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements.

CONFORT

Un parc ancien à l'inconfort considérablement réduit aujourd'hui.

Le niveau de confort des logements de l'arrondissement s'est nettement amélioré depuis trente ans : en 1999, 11,5 % des résidences principales n'ont pas les éléments de confort (sans WC intérieurs, ni baignoire ni douche) au lieu de 19,5 % en 1990 ou de 34,6 % en 1982. Le rythme de disparition de l'habitat inconfortable de l'arrondissement a été très rapide. Sa partie nord a notamment bénéficié d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), et l'îlot Saint-Paul d'une réhabilitation importante. Néanmoins, le taux d'inconfort en 1999 demeure supérieur à la moyenne parisienne (10 %). Une

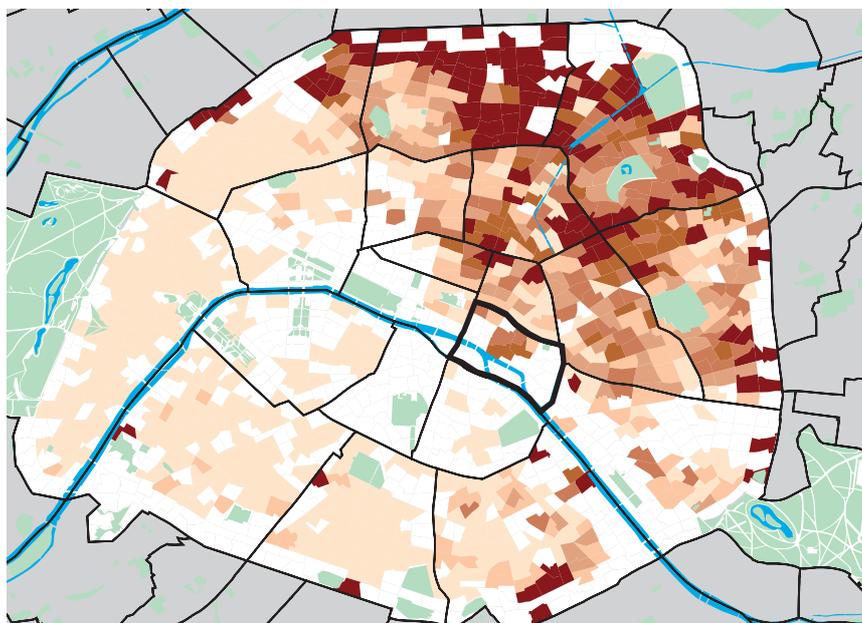
poche d'inconfort subsistait à cette date dans le secteur de la rue des Rosiers (rues Vieille-du-Temple, des Écouffes et Ferdinand-Duval). La proportion de logements anciens sans confort y était alors entre 15 et 20 %.

Quatre immeubles du 4^e arrondissement ont été recensés dans le cadre du Plan d'éradication de l'habitat indigne¹². Trois sont traités par la Siemp au titre de sa convention publique d'aménagement relative à la lutte contre l'insalubrité et un immeuble a été racheté par un bailleur social parisien. Ces quatre immeubles offriront à terme de nouveaux logements sociaux.

10 – Les résidences principales sont estimées par la Préfecture de Paris à partir des fichiers DGI.

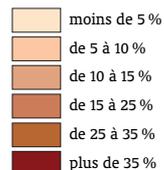
11 – Proportions calculées à partir du fichier Préfecture de Paris au 1^{er} janvier 2005.

12 – Source : Observatoire du saturnisme, de l'insalubrité et de l'habitat dégradé, septembre 2006.

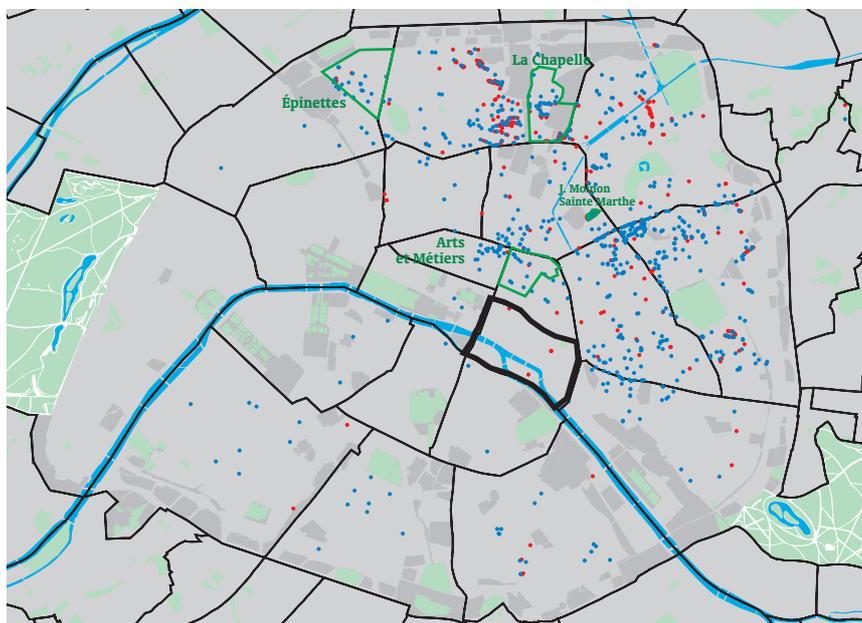


PARC SOCIAL DE FAIT

En pourcentage du parc locatif privé et autres statuts*



* logements meublés ou occupés à titre gratuit



LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Stratégie

- appropriation publique (358 adresses)
- réhabilitation privée (692 adresses)

Source : Observatoire du saturnisme, de l'insalubrité et de l'habitat dégradé, janvier 2008

Emploi et économie

L'arrondissement, dominé par l'emploi public et par l'activité commerciale, accueille une population salariée et une fréquentation touristique très importantes par rapport à sa population résidente.

Le 4^e compte près de 41 600 emplois salariés en 2004 (2 % de l'emploi salarié parisien), dont 52,2% sont des emplois salariés publics (19,2% à Paris). Cette prédominance de l'emploi public est liée à la présence de l'Hôtel de Ville et des services de la mairie de Paris, de l'État (préfecture de Paris, préfecture de police, Centre Pompidou, Caisse des monuments historiques) et de l'Assistance publique (Hôtel-Dieu et siège de l'APHP). En une génération, entre 1978 et 2004, l'emploi salarié

Avec 4 000 emplois en 2004, les activités liées au tourisme représentent 7,3 % du volume total (8,8 % à Paris), et 71 % de ces emplois sont consacrés à la restauration. Ces activités sont concentrées autour de la rue de Rivoli, sur les îles, aux abords du Centre Pompidou et dans le Marais tout proche, ainsi qu'à proximité de la place de la Bastille.

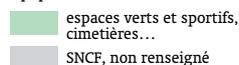
Pendant la période 2001-2006, le nombre d'entreprises à Paris a progressé de 7,8 % (18 900 unités). Ce mouvement s'est accompagné d'une mutation sectorielle et d'une évolution vers des métiers de plus haute valeur ajoutée. Le 4^e arrondissement accueille 4 940 entreprises au 1^{er} janvier 2006, soit 1,9 % du total des entreprises implantées sur le territoire

DENSITÉ D'EMPLOI SALARIÉ

Emploi salarié à l'hectare

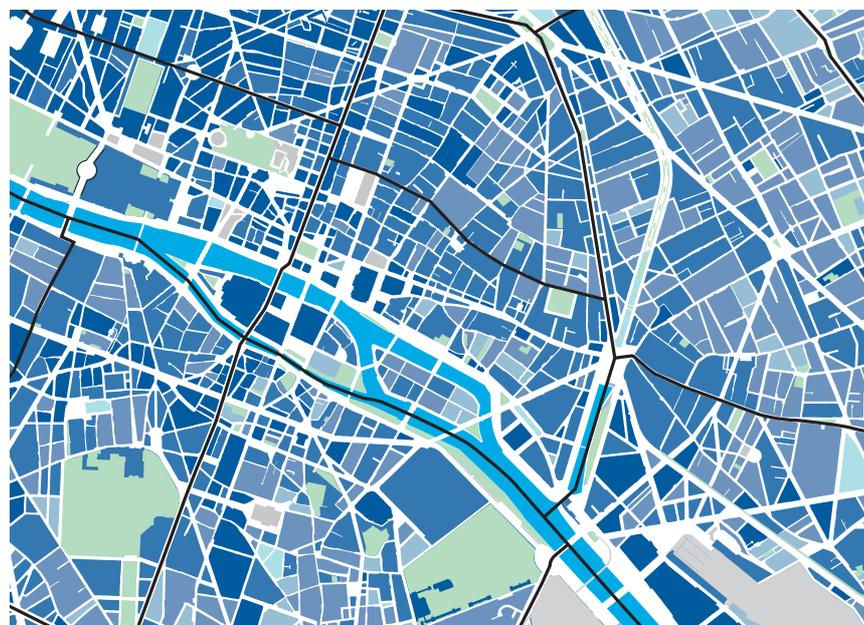


Équipements



Sources: Ilots et équipements Apur
Bâtiments : BD TOPO (R) PAYS Copyright IGN
CLAP* 2004 - Traitement Apur

* CLAP (Connaissance localisée de l'appareil productif) est un système d'information de l'Insee alimenté par différentes sources, dont l'objectif premier est de fournir des statistiques localisées, par activité, notamment sur l'emploi.



dans l'arrondissement est resté stable (-1,1 % contre -15,3 % en moyenne à Paris). En 1999, avec près de 44 000 emplois au lieu de travail, l'arrondissement compte 2,6 emplois pour un résident actif (taux d'emploi de 2,6 contre 1,4 à Paris). Seuls 40,7 % de ces emplois sont occupés par des actifs résidant à Paris (43,6 % en moyenne à Paris en 1999). En 1999, parmi les 44 000 emplois que compte l'arrondissement, 12,1 % sont exercés par des personnes qui y résident, alors qu'en moyenne les Parisiens sont 20,5 % à résider et travailler dans le même arrondissement.

La densité d'emplois salariés s'élève à 260 emplois à l'hectare (moyenne Paris : 191). C'est aux abords de l'Hôtel de

Ville, du port de l'Arsenal et dans l'île de la Cité que l'on trouve les densités d'emplois les plus importantes : souvent supérieures à 500 salariés à l'hectare, ces densités correspondent à la présence des services administratifs. Par ailleurs, les concentrations commerciales autour du Centre Pompidou ainsi que rue de Rivoli jouent un rôle dans les densités d'emplois élevées. En revanche, les zones résidentielles du quartier du Marais et du secteur Saint-Paul présentent des densités d'emplois salariés plus faibles.

L'emploi de bureau compte près de 19 280 emplois¹³ en 1999, soit 44 % de l'emploi total de l'arrondissement (49,8 % en moyenne à Paris).

parisien. Ce faible pourcentage, le plus faible de Paris, résulte de la présence d'établissements publics, non recensés. Au 1^{er} janvier 2006, les arrondissements accueillant le plus d'entreprises sont, dans l'ordre les 8^e, 16^e, 17^e et 11^e arrondissements, qui regroupent ensemble plus de 35 % des implantations, le 8^e se détachant nettement (12,5 %). Les 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e arrondissements en hébergent chacun moins de 3 %. Les 1^{er}, 2^e, 9^e, 10^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 18^e, 19^e et 20^e accueillent chacun entre 3,3 et 6,4 % des entreprises parisiennes. Ce flux positif est le fruit de plusieurs mouvements (créations, défaillances, transferts dans Paris et à l'extérieur).

13 – Rapport Tertiairisation, Observatoire régional de l'immobilier d'entreprise, source RG 1999.



SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES

(hors activités commerciales)

4^e arrondissement

● administration publique et activité hospitalière

Nombre de salariés

- de 1 à 50
- de 51 à 100
- de 101 à 500
- de 501 à 8 296

Source : CLAP* 2004 – Traitement Apur
Bâtiments : BD TOPO (R) PAYS Copyright IGN
Février 2007

*CLAP (Connaissance Localisée de l'Appareil Productif) est un système d'information de l'Insee alimenté par différentes sources dont l'objectif premier est de fournir des statistiques localisées, par activité, notamment sur l'emploi...

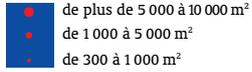
Commerce

ÉQUIPEMENT COMMERCIAL

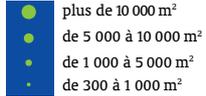
Commerce de détail de moins de 300 m²



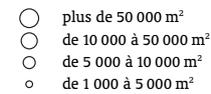
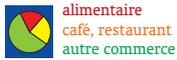
Alimentaire de plus de 300 m²



Autres commerces de plus de 300 m²



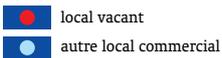
Centre commercial



Source : BDCOM 2007



LOCAUX COMMERCIAUX VACANTS

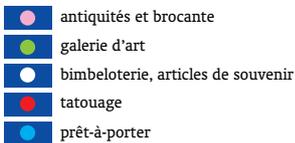


Source : BDCOM 2007

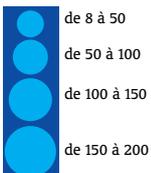


SPÉCIFICITÉS COMMERCIALES

4^e arrondissement



Nombre de commerces de prêt-à-porter dans les galeries ou centres commerciaux



Source : BDCOM 2007



Une bonne desserte en commerces alimentaires dans un arrondissement traversé par l'axe commercial que forment les rues de Rivoli et Saint-Antoine.

L'emploi lié au commerce s'élève à 5 134 emplois salariés en 2000, soit 9,4 % de l'emploi salarié de l'arrondissement (10 % en moyenne à Paris).

D'après la Banque de données sur le commerce, le 4^e arrondissement comptait 1 953 établissements commerciaux en 2007. Ce secteur pèse un poids important dans l'économie de l'arrondissement, notamment grâce au BHV, qui rassemble près de 2 000 emplois à lui seul et qui a renforcé sa présence en ouvrant en mars 2007 une surface de plus de 4 000 m² dédiée aux hommes.

Le tissu commercial est très développé et structuré autour de l'axe commercial Rivoli-Saint-Antoine, qui jouit d'un rayonnement certain à l'échelle de Paris. À l'ouest, dans le prolongement du 1^{er} arrondissement, il est relativement spécialisé dans l'habillement et la chaussure. À l'est, rue Saint-Antoine, le tissu commercial concentre plutôt des magasins alimentaires et un Monoprix.

L'arrondissement compte près de 6 commerces alimentaires pour 1 000 habitants, ce qui représente un taux élevé (3,3 pour 1 000 à Paris en moyenne). Le marché Baudoyer, nouvellement installé devant la mairie d'arrondissement, complète l'offre alimentaire. Deux autres marchés, non alimentaires (marché aux fleurs et marché aux oiseaux), sont installés sur l'île de la Cité.

Un autre pôle d'animation commerciale s'organise autour du Centre Pompidou et dans les rues piétonnes alentour. La rue Rambuteau constitue un axe de commerce alimentaire qui dessert tout le nord-ouest de l'arrondissement.

Les petites rues du centre de l'arrondissement, et de part et d'autre de la rue des Francs-Bourgeois, constituent des axes importants, dont les commerces sont ouverts le dimanche.

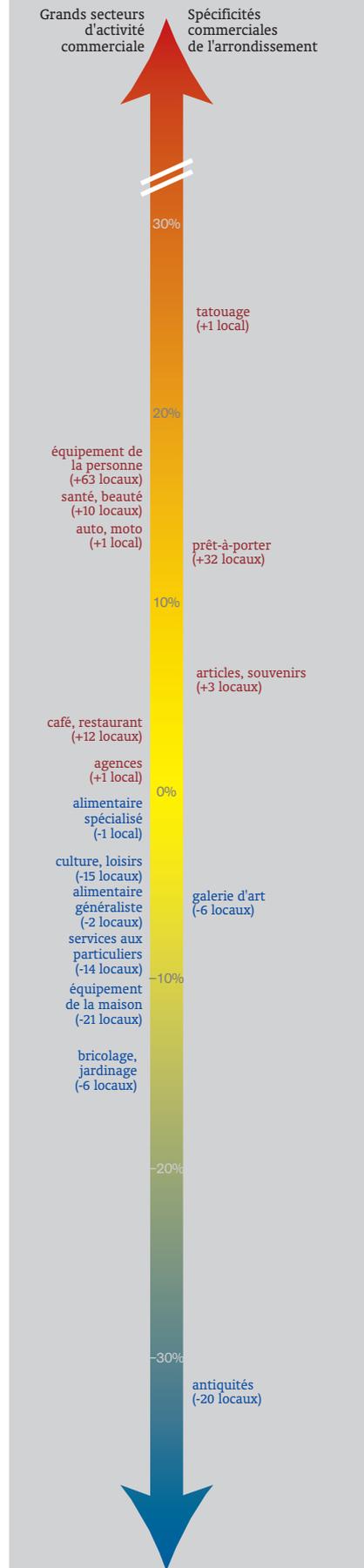
On trouve dans le secteur de la rue des Rosiers et de la place du Marché-Sainte-Catherine des commerces d'un type nouveau : des cafés, des restaurants et des discothèques qui attirent une clientèle venant de loin. On note encore de nombreux commerces « d'objets de

Paris », autour de la place de la Bastille, de Notre-Dame et des îles ; un noyau d'antiquaires est situé entre les quais et la rue de Rivoli, au sein du Village Saint-Paul. Les galeries d'art sont également en nombre important dans l'arrondissement, disséminées au nord de la rue de Rivoli ainsi que rue Saint-Louis-en-l'Île.

Le 4^e présente une faible part de locaux vacants en rez-de-chaussée par rapport au total des locaux, de l'ordre de 5,2 % en 2007, inférieure à la moyenne parisienne qui est de 9,4 %.

Contrairement à la moyenne parisienne, une partie substantielle des commerces du 4^e arrondissement se situe dans les secteurs de l'équipement de la personne et de la maison ainsi que dans ceux de la culture et des loisirs, les services commerciaux étant proportionnellement peu représentés. Entre 2003 et 2007, on note une augmentation globale de 26 commerces, essentiellement dans le secteur de l'équipement à la personne (+ 63 commerces).

**ÉVOLUTION DES COMMERCES
BDCOM 2003 et 2007
4^e arrondissement**



Environnement

ÉNERGIE

La perspective du changement climatique fait de la réduction des émissions de gaz à effet de serre une priorité nationale, l'objectif étant pour notre pays de les réduire de 75 % d'ici 2050 (comme le rappelle la loi sur l'énergie de juillet 2005). L'usage des bâtiments représente à lui seul le tiers des émissions de gaz à effet de serre et moins de la moitié de l'énergie consommée en France.

En 2004, la consommation d'énergie des résidences principales parisiennes s'élevait à 17 téras watt heure¹⁴ dont 72 % liés aux besoins de chauffage. Dans son immense majorité, le parc de logements parisiens est antérieur à la première réglementation de 1974, les enveloppes des bâtiments sont

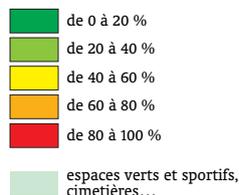
donc thermiquement peu performantes. En revanche, cet effet est plus que compensé par la forme urbaine dense et compacte des tissus parisiens. Pour cette raison, les consommations des résidences principales parisiennes sont inférieures d'un tiers aux valeurs nationales.

Pour son seul chauffage, un Parisien émet 340 kilogrammes de carbone, une valeur comparable à celle enregistrée à l'échelle nationale (les émissions de CO² pour le reste de la France sont en effet réduites par rapport à la consommation énergétique, en raison d'une part significative de chauffage au bois).

Les équipements de chauffage se répartissent ainsi (Insee 1999) : 32 % électrique, 38 % gaz, 11 % chauffage urbain, 9 % fioul,

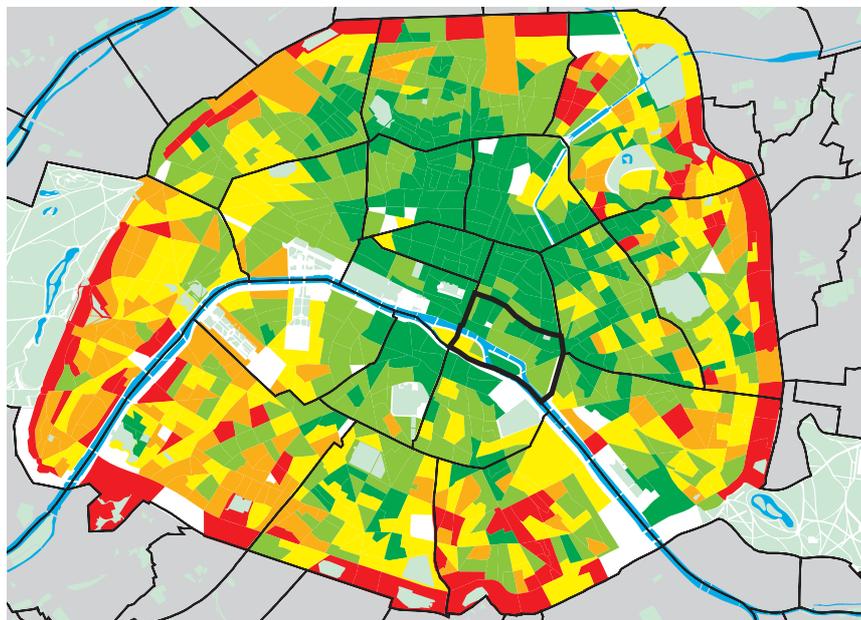
14 - TWh (« téra watt heure ») : désigne une quantité d'énergie, 1 TWh représente l'énergie dégagée par la combustion de 86 000 tonnes de pétrole.

CHAUFFAGE COLLECTIF

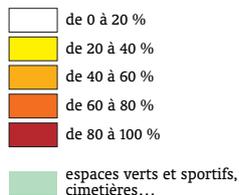


Ne sont représentés que les IRIS comportant plus de 50 logements.

Source : Recensement général de la population 1999 - Insee

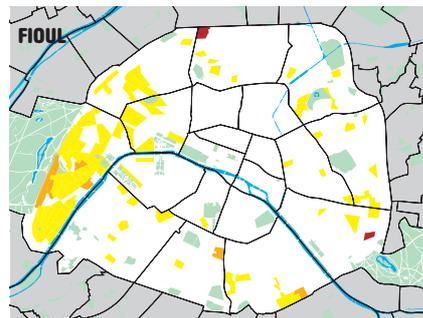
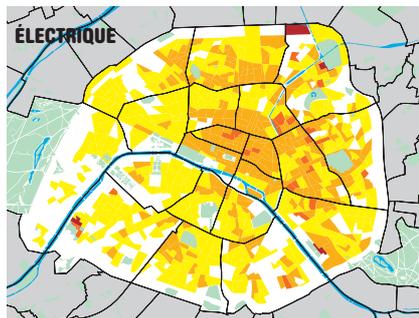
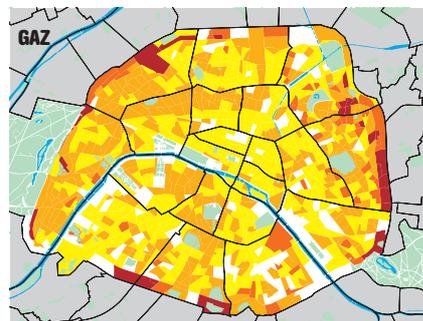
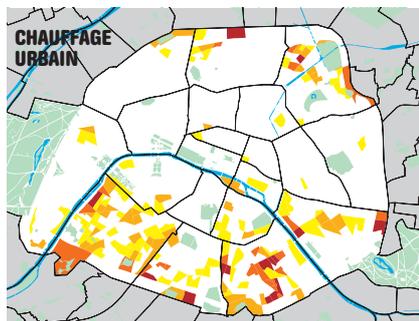


ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES PARISIENNES



Ne sont représentés que les IRIS comportant plus de 50 logements.

Source : Recensement général de la population 1999 - Insee



1% bois et charbon, 9% autres. La part du chauffage collectif s'élève à 40%. Dans le 4^e arrondissement, le chauffage est principalement individuel électrique.

LA NATURE À PARIS

Le PLU liste de très nombreux espaces où la présence du végétal est réglementée (espaces verts, espaces verts protégés, zones naturelles et forestières, etc.). Toutefois, la vision qu'il offre demeure insuffisante pour mesurer à quel point la nature est présente à Paris. La carence en végétal des quartiers centraux, soulignée par le PLU, apparaît clairement ; ainsi que la contribution essentielle des intérieurs de parcelles (qu'ils soient classés ou non en Espace vert protégé). La carte cadrée à l'échelle de tout

tence d'une nature sauvage à Paris (« biodiversité »). Tous les espaces apparaissant en vert sur le plan de la végétation n'offrent pas la même capacité d'accueil aux espèces animales et végétales, l'entretien des espaces et leur fréquentation étant les deux principaux critères limitant la présence de la biodiversité. Un recensement réalisé par le Muséum national d'Histoire naturelle et les services de la Ville de Paris s'est penché sur quelques lieux emblématiques de la biodiversité parisienne : la Seine, la petite ceinture ferroviaire, le cimetière du Père-Lachaise, les deux bois (Boulogne et Vincennes). On y a dénombré 841 espèces végétales (pour les seules plantes à fleurs et fougères).



Paris permet aussi de mettre en avant le contraste qui existe entre le milieu urbain parisien et les communes riveraines. Le boulevard périphérique marque une nette rupture entre l'habitat *extra-muros*, souvent dilué, emprunt d'une végétation diffuse, et l'*intra-muros* avec son habitat dense, compact et plus minéral. Au-delà de ces considérations paysagères, une question se pose sur la place et l'exis-

tes), dont 8 espèces protégées en Ile-de-France et 7 orchidées, ainsi que 14 ZNIEFF (Zone nationale d'intérêt faunistique et floristique). Côté faune, on a recensé 1 232 invertébrés et 245 vertébrés.

VÉGÉTATION À PARIS, 2007

- pelouses et espaces verts publics
- espaces verts protégés
- cimetières
- terrains de sport de plein air
- murs végétalisés
- ⋯ arbres d'alignement

Cartographie issue de SIG Biodiversité
Sources et dates des données :
Ville de Paris – Espaces verts protégés au 25 avril 2007
DVD/Apur – Arbres d'alignement au 1^{er} janvier 2006
DjJEV/Apur – Espaces verts publics au 12 décembre 2007

Formation

PARIS VERS 1550

Plan de Truschet et Hoyau dit « plan de Bâle »

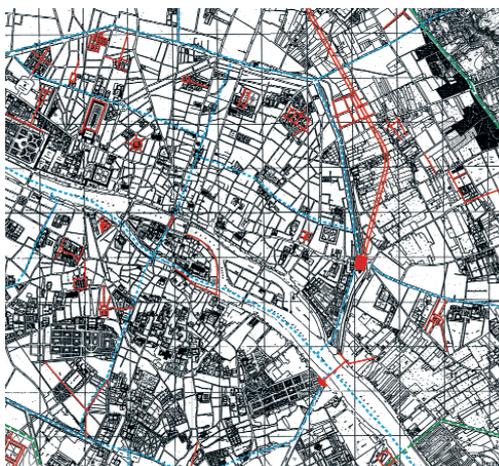
— rues du Paris médiéval dans le Paris actuel



1780-1830

Assemblage du plan de Verniquet (à l'intérieur du mur des Fermiers généraux) et des minutes de banlieue de Paris (à l'extérieur de l'enceinte des Fermiers généraux)

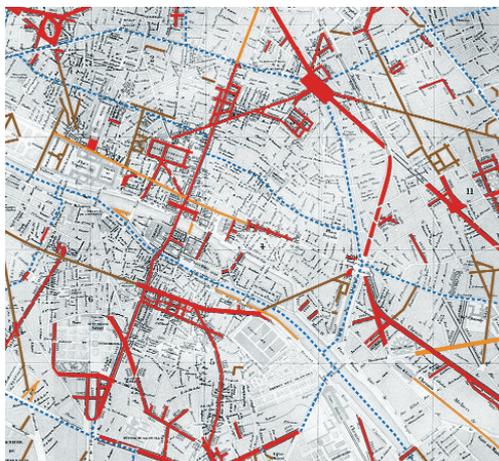
--- 1784-1790 mur des Fermiers généraux
 — 1841-1845 enceinte de Thiers
 — voie percée de 1780 à 1830
 - - - limites d'arrondissements actuelles



1871

Alphand Atlas des travaux de Paris

— opérations de voirie réalisées de 1848 à 1854
 — opérations de voirie réalisées de 1854 à 1871
 — opérations de voirie réalisées de 1871 à 1889
 - - - limites d'arrondissements actuelles



1940

Extrait de la carte de France « type 1922 » éditée vers 1940 IGN

— Réseau créé sous la III^e République, y compris les voies percées ou amorcées par Haussmann
 - - - limites d'arrondissements actuelles



Au milieu du Moyen Âge, la partie nord de l'actuel 4^e arrondissement, ceinturée par l'enceinte de Philippe Auguste, est maillée suivant une trame viaire orthogonale constituée de la rue Saint-Martin, axe nord-sud traversant dans l'île de la Cité le noyau de la cité gallo-romaine, de trois radiales (rues Saint-Martin, du Temple, Vieille-du-Temple) et de deux voies parallèles à la Seine (rue François-Miron et rue des Lombards, prolongée par celles de la Verrerie et du Roi-de-Sicile). Ce système primaire est renforcé par un maillage de rues secondaires. Au sud de la rue François-Miron, comme dans le nord-est de l'île de la Cité, un tissu, dont la géométrie fait référence aux mouvements du fleuve, se dessine (rues Charlemagne, du Fauconnier, Chanoinesse...).

Entre la fin du Moyen Âge et le début de la Renaissance, la partie est, comprise entre l'enceinte de Philippe Auguste et celle de Charles V, se déploie selon le même système orthogonal (rues des Francs-Bourgeois, des Tournelles...).

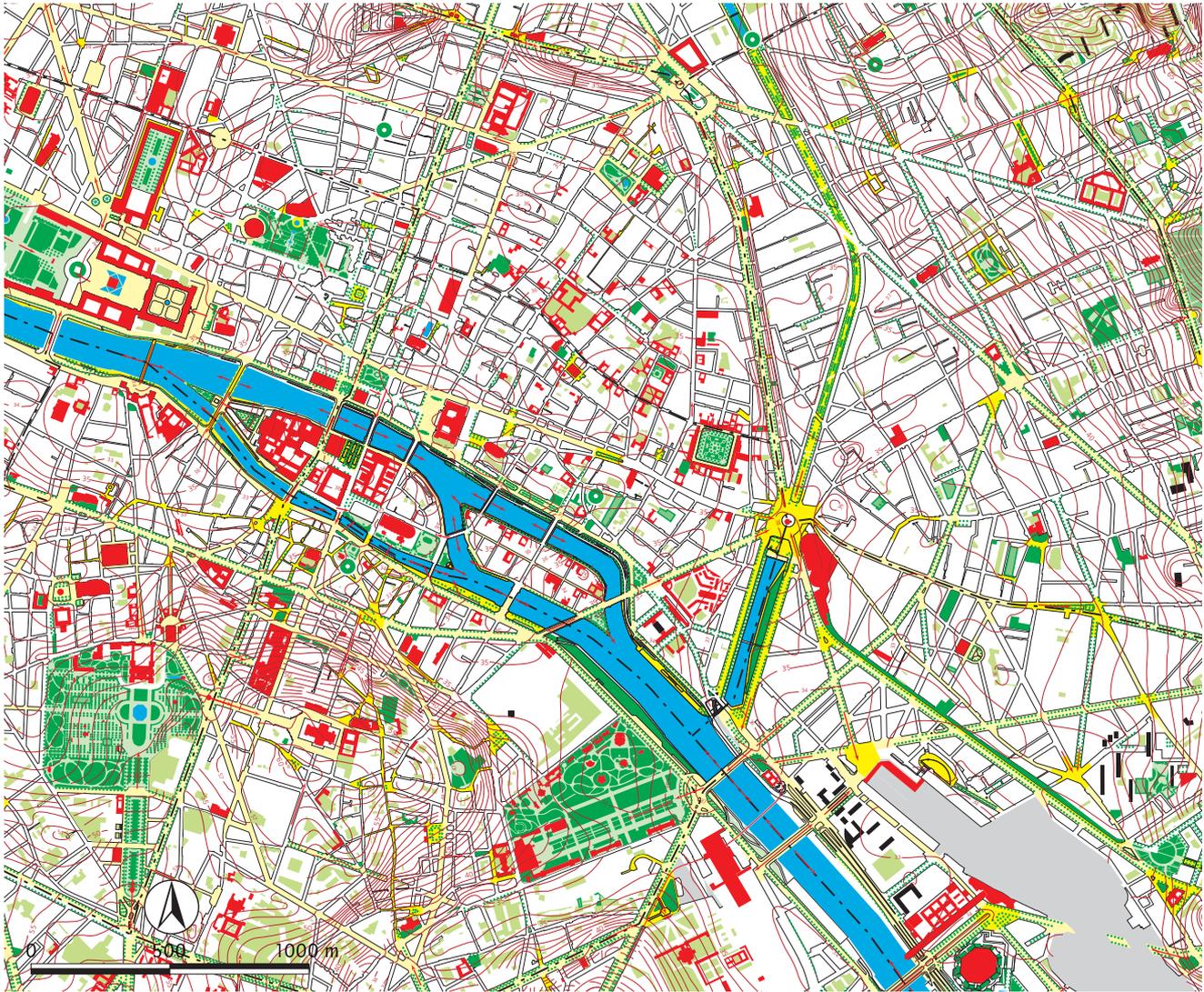
À la fin du xvi^e siècle et au long du xvii^e, de nombreux hôtels particuliers sont bâtis et de grands lotissements structurent le paysage (place des Vosges, île Saint-Louis...).

Dans la première moitié du xix^e siècle, des embellissements sont réalisés (quais de l'île de la Cité, marché aux fleurs, ponts Louis-Philippe et de l'Archevêché) et des voies sont percées, irriguant et désenclavant le territoire (rues Rambuteau, d'Arcole et de la Cité).

Sous le second Empire, trois grandes voies sont créées : le boulevard de Sébastopol, le prolongement de la rue de Rivoli jusqu'à la rue Saint-Antoine et le boulevard Henri-IV. L'ensemble entre les places du Châtelet et de l'Hôtel-de-Ville nouvellement établies est réalisé (avenue Victoria, square Saint-Jacques, équipements et bâtiments administratifs-théâtres, siège de l'Assistance publique...). La partie orientale de l'île de la Cité est totalement restructurée (parvis de Notre-Dame, rues de Lutèce et du Cloître-Notre-Dame, équipements-tribunal de commerce...).

À la fin du xix^e siècle, le boulevard Morland est percé ; des immeubles sont édifiés boulevard Bourdon et la caserne des Célestins est construite boulevard Henri-IV. Au xx^e siècle, les modifications sont mineures, hormis l'élargissement de la rue des Deux-Ponts et la surélévation de maisons dans le sud de l'île Saint-Louis.

Structure urbaine



PAYSAGES

Le 4^e arrondissement regorge de compositions urbaines et d'édifices majeurs. Déployée dans la partie plane et longtemps inondable du site de Paris, la composition monumentale essentielle du 4^e arrondissement est la rencontre des axes nord-sud (boulevards de Sébastopol et du Palais) et est-ouest (rue de Rivoli) de la « Grande Croisée » du Second Empire, articulée par les places du Châtelet et de l'Hôtel-de-Ville. Une autre composition imposante est celle du boulevard Henri-IV débouchant sur la place de la Bastille, carrefour de tracés anciens.

Hormis le marché aux fleurs, le quai Henri-IV et le boulevard Bourdon ou, à plus petite échelle, la place du Marché-Sainte-Catherine, l'espace le plus singulier est la place des Vosges.

Certaines perspectives sont cadrées, telles que celles sur la fontaine de la place du Châtelet, sur l'Hôtel de Ville ou sur la colonne de Juillet. En revanche, des échappées ouvrent sur le paysage de la Seine,

offertes depuis les nombreux ponts et les squares des îles de la Cité et Saint-Louis (squares de l'Île-de-France, Barye...). Outre les hôtels particuliers, le territoire est marqué de nombreux monuments (cathédrale Notre-Dame, Hôtel-de-Ville, centre Pompidou...).

Les plantations d'alignement se trouvent principalement sur les quais, les boulevards Henri-IV, Morland, Bourdon, de Sébastopol et l'avenue Victoria. Quelques jardins publics ponctuent le territoire (place des Vosges, Saint-Jacques, Jean-XXIII...).

La structure des voies combine des tracés anciens et plus récents, tels celui de la rue de Rivoli, doublant l'ancien axe est-ouest du Paris médiéval (constitué notamment par la rue de la Verrerie), ou celui du boulevard de Sébastopol, parallèle à la rue Saint-Martin. Les tracés principaux sont le plus souvent en cohérence avec la structure topographique (quais de la rive droite et boulevard Morland) et historique (rue du Renard parallèle à la rue Saint-

LES PAYSAGES

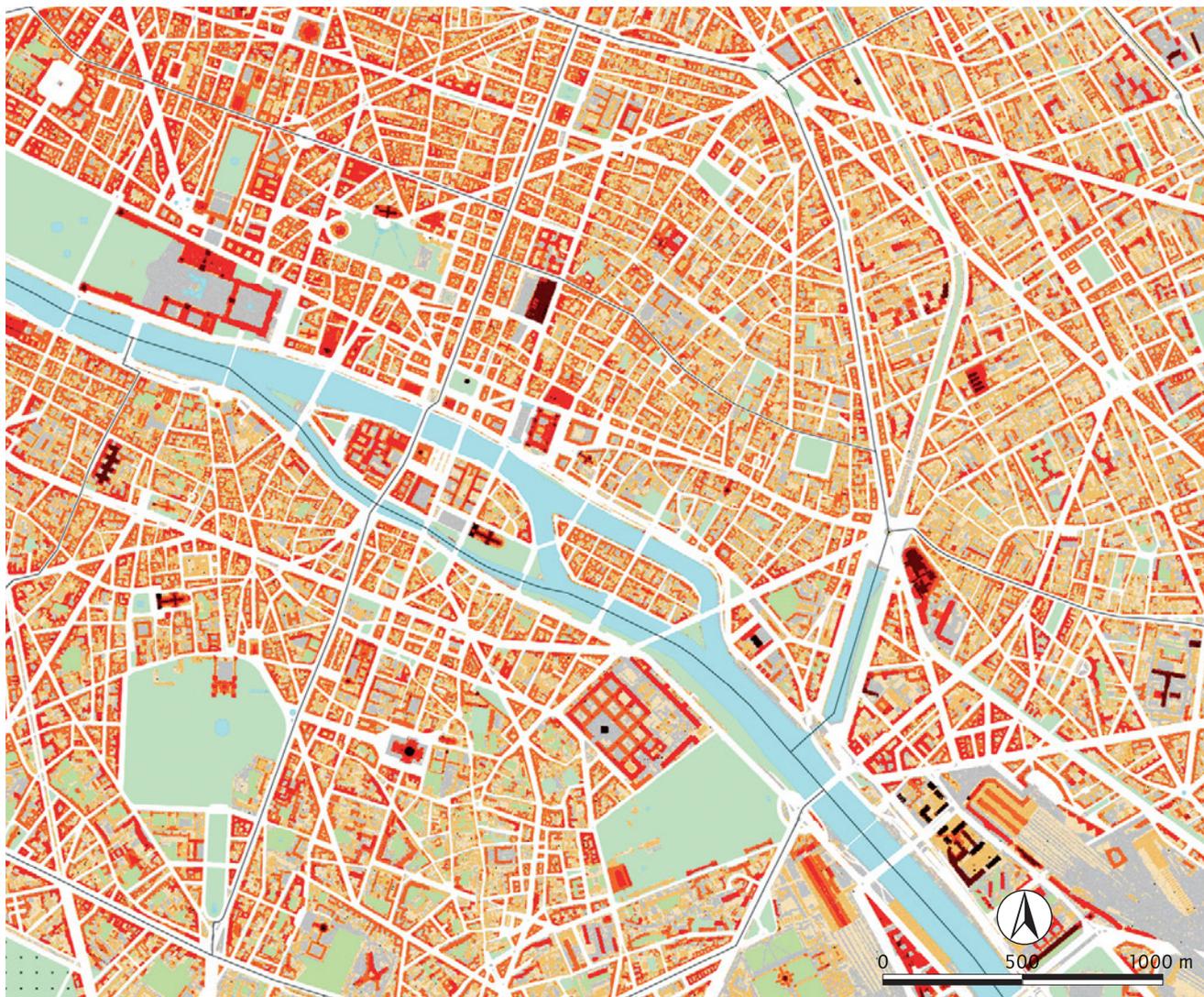
Formes structurantes

- tracés structurants
- espaces singuliers
- perspectives et échappées
- bâtiments de 13 étages et plus (IGH)
- Seine, canaux et plans d'eau

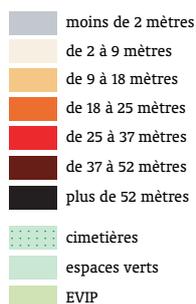
Composants du paysage et de son décor

- édifices remarquables
- plantations d'alignements
- espaces verts publics
- cimetières
- terrains de sport
- murs végétalisés
- espaces et talus des grandes infrastructures
- jardins privés

Structure urbaine



HAUTEUR DES BÂTIMENTS



Martin). La seule exception est le boulevard Henri-IV.

Les grandes lignes de la structure parcelaire s'inscrivent dans une trame rurale perpendiculaire à la Seine, comme les lotissements Saint-Pol et Sainte-Catherine, ou comme celui de l'île Saint-Louis dessinant une grille de rues et de parcelles strictement orthogonale. À partir de la rue des Francs-Bourgeois, elles s'infléchissent légèrement vers l'est (rues du Temple et des Archives). Le parcellaire des rues Jacques-Cœur et des Tournelles est influencé par le tracé de l'enceinte de Charles V, et celui du nord-est de l'île de la Cité se déploie en éventail perpendiculairement à la courbe du fleuve.

TISSUS URBAINS

Les tissus continus sont majoritaires par rapport aux tissus discontinus. Ces derniers sont essentiellement présents le long du boulevard Bourdon. Les tissus réguliers se trouvent sur l'île Saint-Louis, le long des grandes percées du

xix^e siècle (rues de Rivoli, boulevards de Sébastopol, Henri-IV, Morland) et autour de la place des Vosges, tandis que les tissus composites sont majoritaires, en raison de la sédimentation des quartiers anciens d'origine médiévale.

Si l'on fait abstraction de sa portion nord-est, l'île de la Cité constitue un cas à part, formée d'une juxtaposition de monuments qui lui donne un caractère monumental, à l'échelle du centre géométrique de la capitale.

Si la topographie permet de comprendre le dessin d'un certain nombre de rues qui épousaient autrefois le fil des berges, à l'exemple des rues du Figuier et de l'Ave-Maria aux abords du pont Marie, ou encore du boulevard Morland aménagé au xix^e siècle sur un ancien bras de Seine, en revanche, les travaux d'Haussmann ont remanié en partie le sol d'origine. Dans le quartier Saint-Gervais par exemple, les emmarchements des rues adjacentes à la rue de Rivoli témoignent de l'ampleur des terrassements réalisés.

Par sa situation centrale, le 4^e arrondissement présente une gamme de paysages d'échelle contrastée, réunissant la grande dimension, dominée par la Seine, d'amples perspectives urbaines résultant d'une succession d'axes de circulation d'époques diverses, et un tissu ancien d'une exceptionnelle homogénéité.

La grande échelle est offerte par la Seine, dont les îles, les quais et l'enfilade de ponts aux arches plus ou moins tendues, forment un patrimoine exceptionnel reconnu et classé par l'Unesco.

La seconde échelle du paysage est donnée par une succession de grands tracés urbains, depuis les plus anciens, la rue Saint-Martin, en passant par les premiers boulevards plantés substitués à l'enceinte de Charles V (boulevards Bourdon et Beaumarchais), les percées du ^{XIX^e} (rue de Rivoli, boulevards de Sébastopol et Henri-IV), pour finir par la voie sur berge Georges-Pompidou. La politique récente de restauration des ponts et de requalification des quais, à l'exemple de celle du port Henri-IV, participe d'un mouvement de réconciliation de la ville avec sa structure paysagère afin de réduire l'impact de l'automobile.

La trame foncière procure à cet arrondissement l'une de ses identités les plus attachantes. Les tracés anciens ont été relativement épargnés par les bouleversements successifs dictés par les exigences de la circulation. Ce paysage privilégié invite à la promenade, à la découverte des hôtels particuliers et des jardins privés, mais aussi à saisir le rôle de l'habitat ordinaire dans la mise en scène des monuments et dans l'homogénéité du quartier, ce qui avait conduit à l'élaboration du Plan de sauvegarde du Marais, approuvé en 1970. Cette relative homogénéité du bâti donne à lire la stratification de la ville. Les couleurs sont un des traits singuliers de ce paysage : le blanc cassé des façades de plâtre, le blond des calcaires, les reflets changeants des ardoises ou le bleu pâle du zinc caractérisent un velum ponctué par les tours de Notre-Dame, la flèche de la Sainte-Chapelle, le dôme de Saint-Paul-Saint-Louis, la tour Saint-Jacques et celle de Saint-Gervais, les pentes aiguës des toitures de l'Hôtel-de-Ville et la colonne de Juillet, parmi lesquels contrastent les légendaires tuyaux bleus, verts et rouges de la façade arrière du Centre Pompidou.

Synthèse

LES PAYSAGES

Formes structurantes

- tracés structurants
- espaces singuliers
- perspectives et échappées
- bâtiments de 13 étages et plus (IGH)
- Seine, canaux et plans d'eau

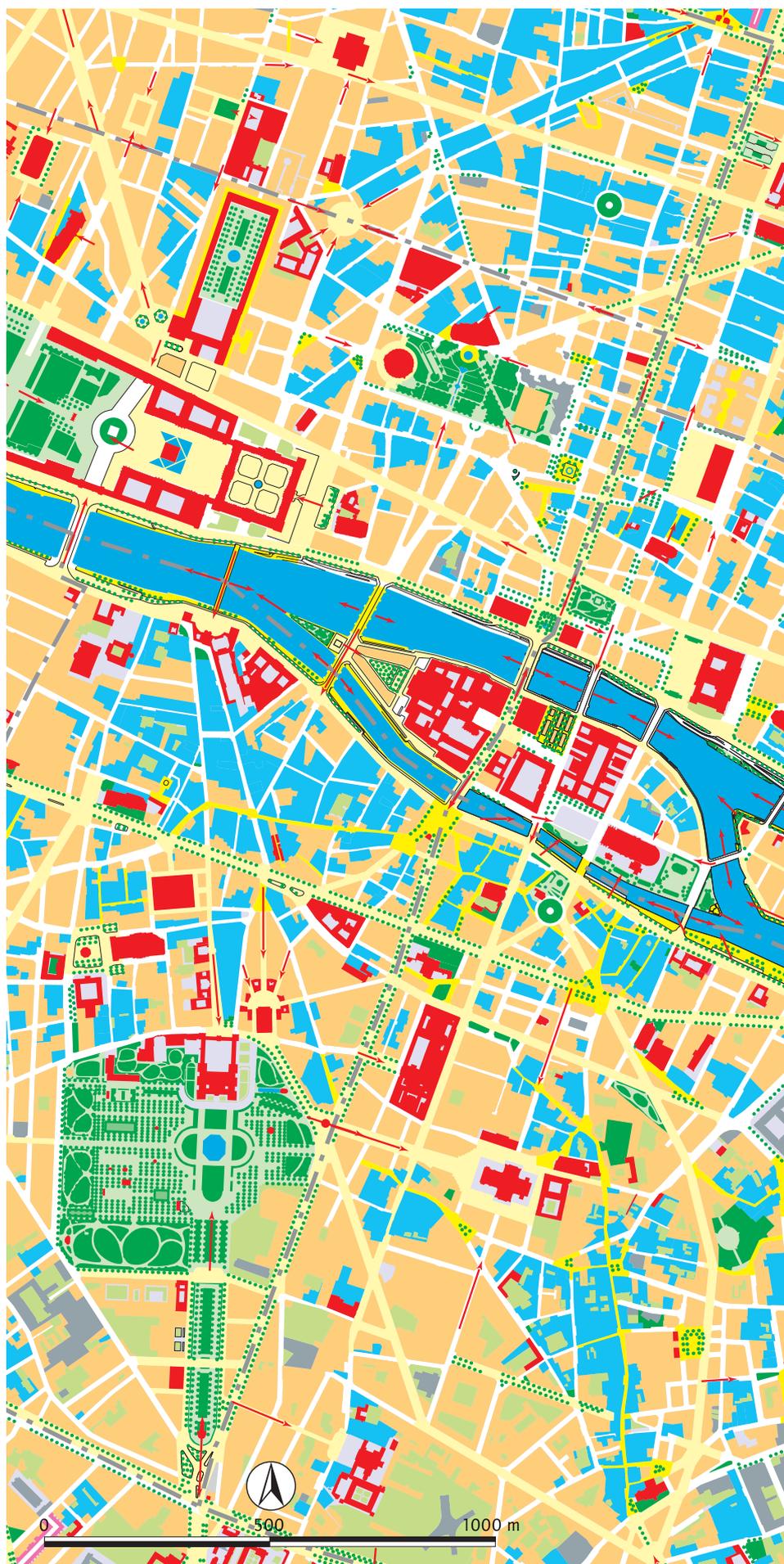
Composants du paysage et de son décor

- édifices remarquables
- plantations d'alignements
- espaces verts publics
- cimetières
- espaces sportifs
- espaces et talus des grandes infrastructures
- espaces verts privés
- murs végétalisés

LES TISSUS URBAINS

- tissus continus
- tissus composites
- tissus discontinus
- grandes emprises d'activités
- tissus de petite échelle
- faisceaux ferroviaires
- axes routiers couverts

Données Sdrif et Cadre urbain pour la banlieue





Protections et transformations

Le cadre bâti de cet arrondissement présente un caractère patrimonial de haute valeur, dont une grande partie est protégée par le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du Marais. Dès lors, bien que les transformations récentes du cadre urbain dans le 4^e soient relativement nombreuses, elles relèvent principalement de la réhabilitation. Trois d'entre elles ont un impact réel sur le paysage du quartier. Il s'agit : du 74-76, rue Saint-Antoine et de la création d'une véri-

table façade sur la rue de Turenne ; du mémorial de la Shoah, rue Geoffroy-l'Asnier, avec l'aménagement d'une salle de conférence en sous-sol, mur des Justes ; de l'annexe du BHV, au 32-38, rue de la Verrerie, avec un mur végétal sur 5 niveaux (4 000 m²).

D'autres réhabilitations sont éparpillées sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. Elles apportent un changement non négligeable, mais l'impact sur le

LES PROTECTIONS

Dispositions relevant du PLU de Paris

- protection des maisons et villas volumétrie à conserver
- espace vert à protéger
- emprise de construction basse
- espace à libérer
- espace libre protégé
- espace libre à végétaliser

Hauteur maximale des façades en mètres

- 5 m
- 7 m
- 10 m
- 12 m
- 15 m
- 18 m
- 20 m
- 23 m
- 25 m
- même hauteur
- Montmartre : hauteur spécifique

Dispositions relevant de l'État

- bâtiment inscrit ou classé
- façade inscrite ou classée
- adresse ou parcelle contenant un arrêté de monument historique inscrit ou classé
- sol, cour protégé des PSMV
- terrain protégé des PSMV
- immeuble à conserver des PSMV
- Périmètre de sauvegarde et de mise en valeur - PSMV
- périmètre Unesco (patrimoine mondial)

LES TRANSFORMATIONS

Formes structurantes

- construction neuve
- réhabilitation
- dominante logements
- dominante activités
- dominante équipements

Surfaces en m²

- de 201 à 800
- de 801 à 5 000
- de 5 001 à 10 000
- de 10 001 à 30 245
- logement social de 2001 à 2006
- parcelles concernées par une opération

Nouveaux jardins

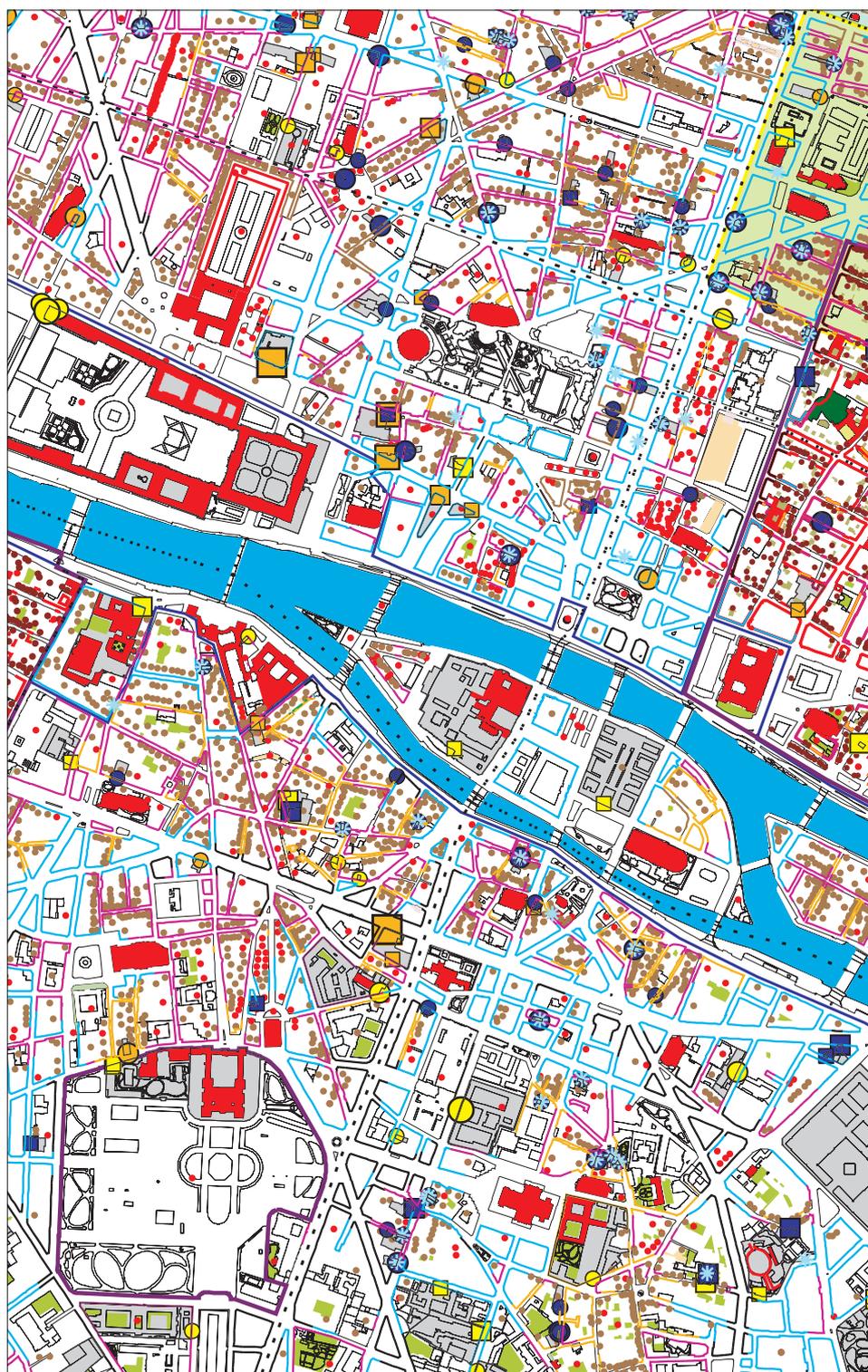
- création, extension, ouverture au public
- réhabilitation, réaménagement

Opérations d'aménagement

- ZAC
- autres secteurs
- couverture du périphérique

Opérations d'aménagement

- OPAH en cours
- GPRU - GPV - ORU
- QPV

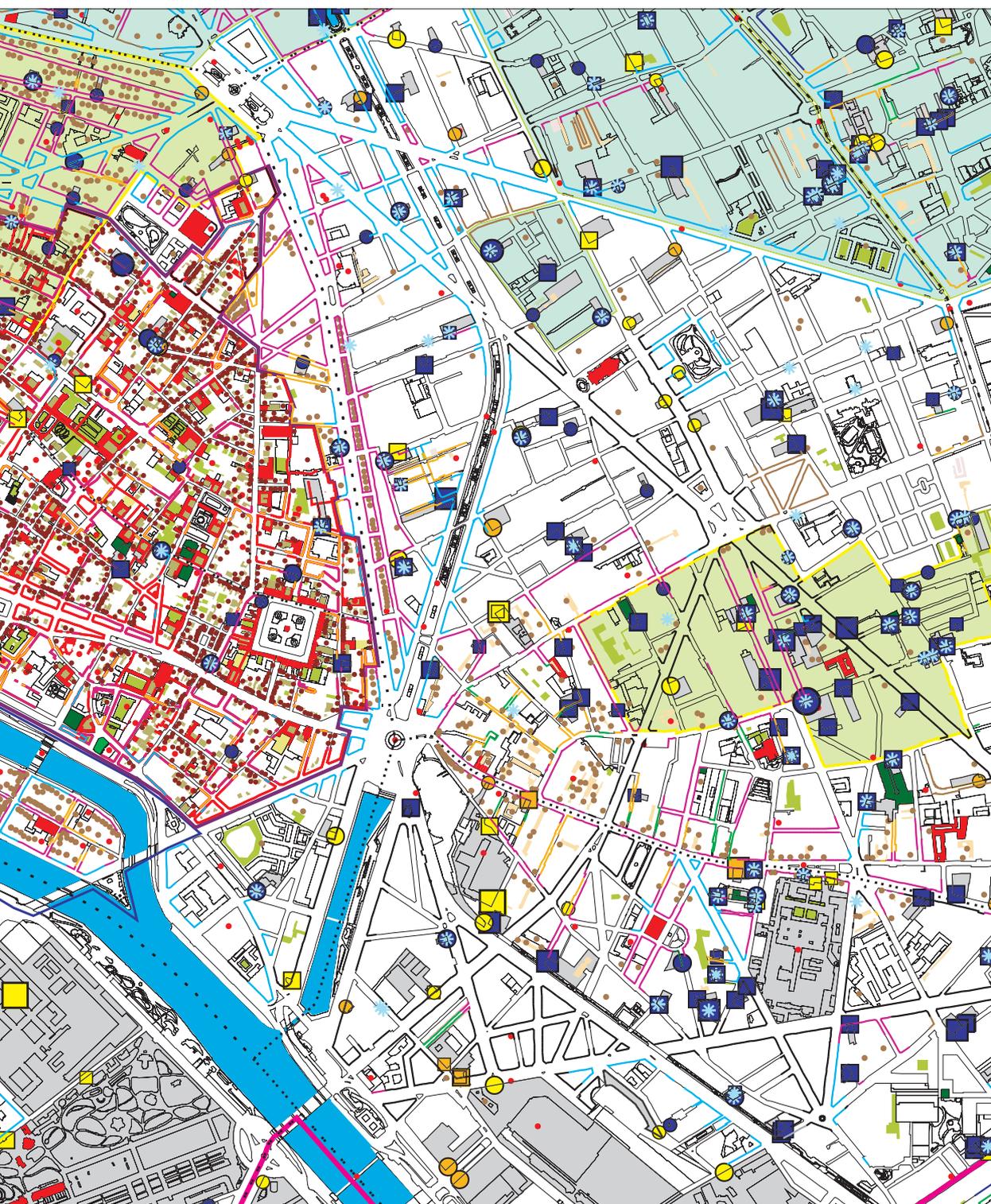


ms récentes ou en cours

paysage de la rue reste en général discret. On peut citer des opérations de logement (réhabilitation de logements sociaux au 9, rue Simon-Le-Franc ; transformation au 16, rue du Plâtre d'un bâtiment à usage de bureaux en 10 logements et une surface d'activités) et des créations d'équipements (rez-de-chaussée du 9, rue Simon-Le-Franc et halte-crèche de l'Hôtel de Ville). Certaines mises en valeur du patrimoine architectural parisien doivent aussi être mentionnées, notamment celle de la tour

Saint-Jacques, ancien clocher de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, importante dans le quartier par son échelle, et la dernière réhabilitation d'un hôtel particulier du 4^e arrondissement, auparavant hôtel des Ambassades de Hollande.

Enfin, une action à l'échelle de la ville va être engagée concernant le PSMV du Marais. Elle ouvre une large réflexion sur la mise en cohérence entre les dispositions du PLU et celles des PSMV.



Exemples



© Jouve, Sazerat et Vignaud



© Chartier & Coibasson architectes



1 – Mémorial de la Shoah – mur des Justes
17, rue Geoffroy-l'Asnier, architectes : Jouve, Sazerat et Vignaud

2 – Mutation d'un immeuble de bureaux en logements
16-18, rue du Plâtre

3 – Tour Saint-Jacques restaurée

4 – Programme de réhabilitation (logements sociaux)
74-76, rue Saint-Antoine, architectes : Chartier & Corbasson

5 – BHV Homme
Mur végétal de Patrick Blanc
32-38, rue de la Verrerie

Densité et mixité

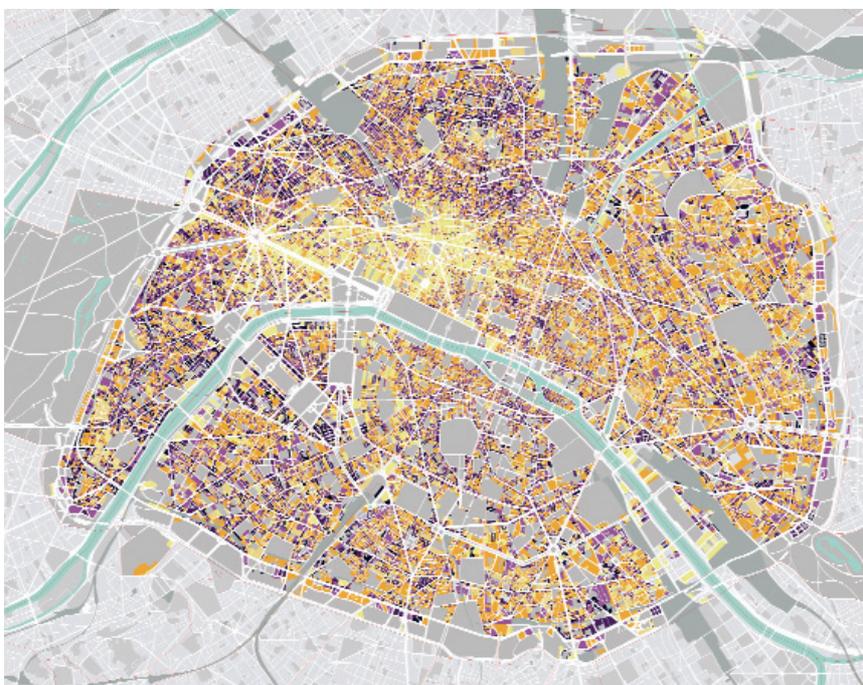
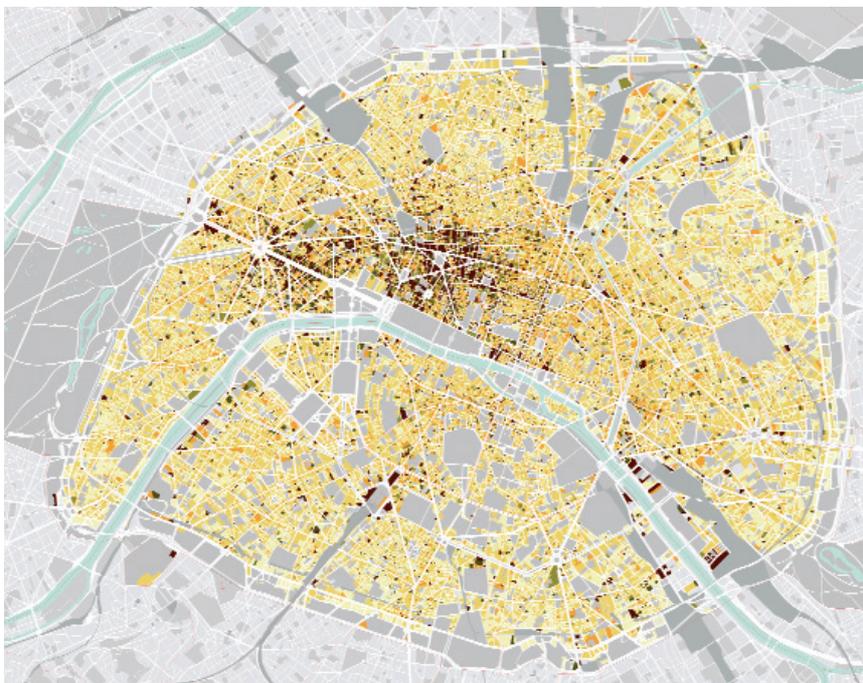
DENSITÉ DE SURFACES D'ACTIVITÉS

(Hors équipements publics)

Densité nette*

	inférieure ou égale à 0,2		de 3,1 à 4
	de 0,3 à 1,5		de 4,1 à 5
	de 1,6 à 3		supérieure à 5

* Rapport de la surface autre qu'habitation à la surface de la parcelle hors équipements publics
Sources : Fichiers des propriétés bâties DU-Apur
Parcelles de la Ville de Paris-Apur - Mode d'affectation du sol



DENSITÉ DE SURFACES D'HABITATION

(Hors équipements publics)

Densité nette*

	inférieure ou égale à 0,2		de 3,1 à 4
	de 0,3 à 1,5		de 4,1 à 5
	de 1,6 à 3		supérieure à 5

* Rapport de la surface d'habitation à la surface de la parcelle hors équipements publics
Sources : Fichiers des propriétés bâties DU-Apur
Parcelles de la Ville de Paris-Apur - Mode d'affectation du sol

DENSITÉ

Toujours à l'échelle de Paris, le 4^e arrondissement, dont les valeurs d'occupation sont en général supérieures à 3, présente une nette opposition entre les densités bâties fortes de l'ouest et celles de l'est, moins élevées et plus hétérogènes.

Les secteurs de forte densité correspondent le plus souvent au tissu régulier (boulevards de Sébastopol, Bourdon, Henri-IV et rue de Rivoli) et au tissu composite ancien (rues Saint-Antoine et des Archives).

Le Marais contient des densités plus hétérogènes, proches de 3, avec des valeurs moindres autour de la place des Vosges et le long de la rue des Francs-Bourgeois, où se situent d'anciens hôtels particuliers.

Le quartier Saint-Paul présente un contraste entre les constructions récentes de la rue Geoffroy-l'Asnier (COS 3) et le bâti ancien plus dense de la rue du Pont-Louis-Philippe.

L'île Saint-Louis se divise entre une partie ouest, très dense, et une partie est, plus aérée.

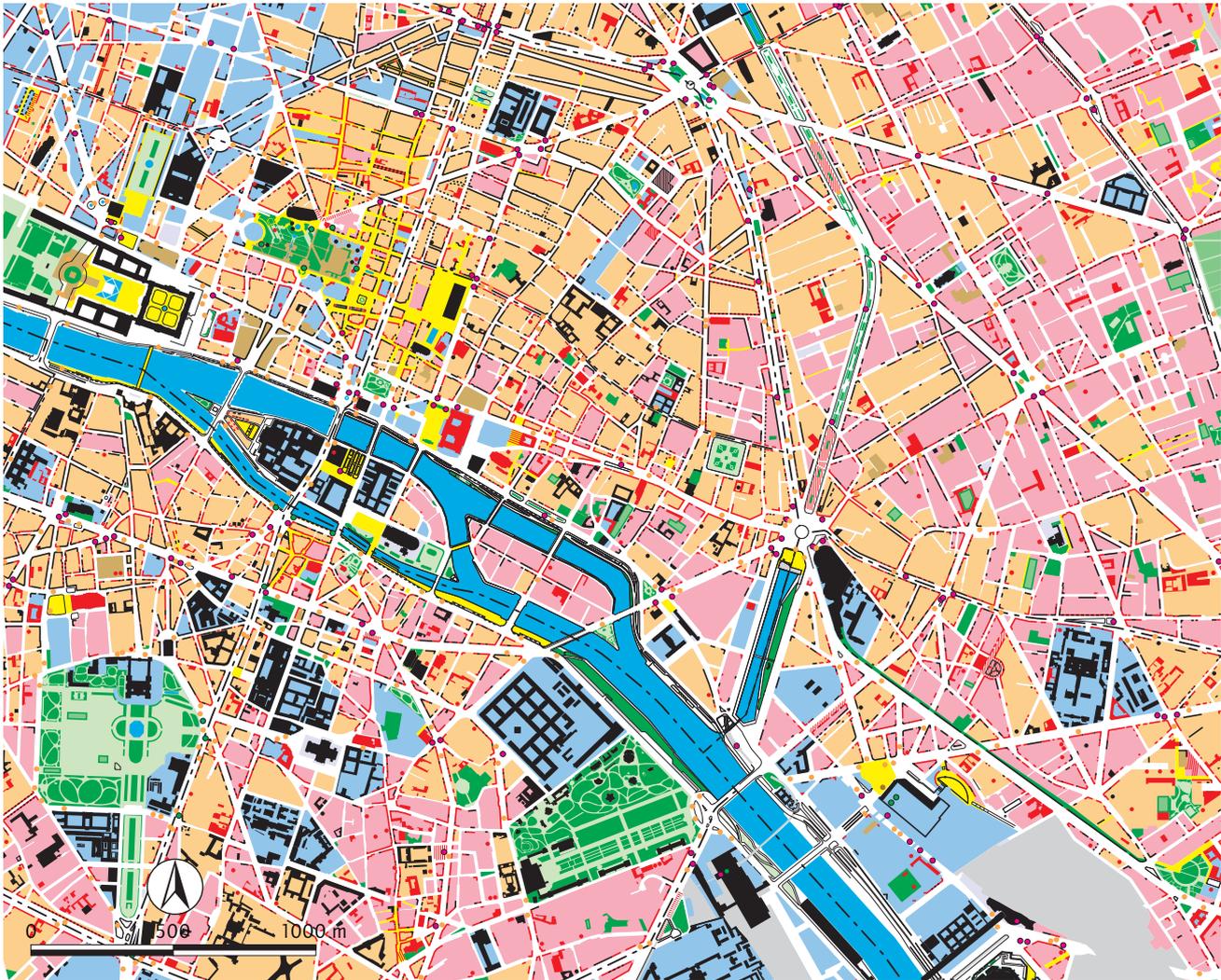
Les nombreuses emprises occupées par les bâtiments publics ont des densités modérées, grâce à leurs jardins ou espaces libres. Plusieurs espaces publics et jardins contribuent ainsi, avec la Seine et le bassin de l'Arsenal, à une aération du tissu (places de l'Hôtel-de-Ville, parvis du Centre Pompidou, square Saint-Jacques...).

La vocation résidentielle est affirmée, avec des densités de surfaces d'habitation d'une valeur moyenne autour de 3. Plusieurs ensembles, aux tissus réguliers ou composites, se démarquent : autour du Centre Pompidou, de la place de la Bastille (boulevard Henri-IV), quartiers Saint-Gervais et Saint-Paul, île Saint-Louis et nord-est de l'île de la Cité.

Les densités de surfaces d'activités, comprises entre 1,5 et 3, sont peu nombreuses en dehors de celles liées aux bâtiments publics et au commerce.

L'ouest de l'arrondissement, accueillant déjà de fortes densités d'habitation, se singularise par des densités d'activités plus élevées, ponctuellement supérieures à 3, voire à 5 (rues du Renard et du Temple), se prolongeant rues de Rivoli et Saint-Antoine, axe commerçant.

Le sud est au contraire caractérisé par des densités de surfaces occupées par des activités privées modestes. Mais la présence de nombreux bâtiments publics modifie profondément cette image.



MIXITÉ

Un des atouts de la capitale réside dans l'existence d'une réelle mixité des fonctions. Avec la diversité sociale, c'est un des aspects majeurs de la mixité urbaine, facteur important de qualité de vie dans une ville dense. Les deux tiers des constructions sont occupées par le logement et un tiers par l'activité, dans des proportions variables suivant les quartiers. Cette répartition n'est cependant pas stable dans le temps et doit parfois être rééquilibrée. C'est précisément ce que le PLU révisé a proposé en 2006, en privilégiant l'habitation à l'ouest et en autorisant plus qu'auparavant la création d'activité à l'est. L'analyse qui suit ne peut donc intégrer cette évolution très récente.

À l'échelle de la capitale, le 4^e arrondissement offre une certaine mixité de fonctions, assurant une transition entre le centre des affaires et les arrondissements périphériques, à dominante résidentielle. Au nord, les îlots accueillent, d'une part,

des densités de population proches en moyenne de 500 habitants à l'hectare et, d'autre part, un nombre élevé d'activités liées au commerce (rues de Rivoli, Saint-Antoine, des Francs-Bourgeois, des Archives...).

Au sud, le territoire présente des contrastes marqués, avec des îlots à dominante d'activités représentées par les administrations publiques (île de la Cité, Hôtel de Ville, Centre Pompidou, préfecture de police...) et des îlots à dominante d'habitations (île Saint-Louis, quartier Saint-Paul). Ces secteurs à vocation résidentielle concentrent une partie des équipements publics de proximité et de l'armature commerciale locale (rue Saint-Antoine...).

MIXITÉ ET VIE URBAINE

LES FONCTIONS DOMINANTES

- habitat
- occupation mixte
- emploi
- faisceaux et emprises ferroviaires, réservoirs
- axes routiers couverts

LES DÉPLACEMENTS

- arrêts de bus
- stations de métro
- stations de RER
- stations de tramway

LES SERVICES AUX HABITANTS

- équipements de niveau local
- équipements de niveau global
- jardins publics ou accessibles au public
- cimetières
- terrains de sport

LES ÉCHANGES

- linéaires commerciaux continus, discontinus, de niveau local
- linéaires commerciaux et d'activités continus, discontinus, de niveau global
- linéaires d'activités mixtes
- galeries commerciales et grands magasins
- marchés couverts ou forains
- espaces piétonniers

Déplacements

Tous motifs de déplacements confondus, à l'échelle de Paris ce sont les quartiers du centre de la rive droite, les gares et les principaux sites touristiques qui génèrent le plus de déplacements. Ainsi, dans le 4^e arrondissement, les mailles qui contiennent Notre-Dame de Paris et le Centre Pompidou génèrent les plus fortes demandes en déplacements. Les berges de la Seine, peu animées, se distinguent nettement du nord de l'arrondissement, où le nombre de déplacements liés à l'activité commerciale est bien plus important, particulièrement le long de l'axe Rivoli – Saint-Antoine.

Le 4^e arrondissement bénéficie d'une bonne desserte en transports en commun, avec de nombreuses lignes de bus (dont 3 lignes Mobilien), 3 lignes de métro (1, 7, 11)

qui irriguent l'intérieur des quartiers et 4 autres (4, 5, 8, 14), ainsi que 4 lignes de RER (A, B, C, D) qui assurent une desserte en rive ou à proximité.

La carte de l'offre en transports en commun apporte un éclairage complémentaire sur cette question, en essayant d'associer à la simple notion de couverture celle, de la capacité et de la fréquence des lignes de transport à l'heure de pointe, ainsi que le rayon de couverture propre à chaque mode, qui varie de 200 à 500 mètres en général. Chaque carré de 100 mètres de côté est ainsi associé à un nombre de sièges/hectare. Si elle est encore schématique, cette approche dégage bien trois types d'offre.

Le premier correspond à l'offre puissante des principaux nœuds de transport pari-

DEMANDE EN DÉPLACEMENTS

Nombre de déplacements générés par jour par maille de 200 m

La demande en déplacements a été calculée à partir de la densité de population et d'emploi, et de l'enquête BDCOM 2005 pour les commerces, calculs pondérés par les résultats de l'Enquête globale des transports (EGT) et complétés par la fréquentation des équipements et des sites touristiques.

	moins de 1 000
	de 1 001 à 4 000
	de 4 001 à 8 000
	de 8 001 à 12 000
	de 12 001 à 16 000
	de 16 001 à 20 000
	plus de 20 000

Sources : RGP, ERE 2000, BDCOM 2005 ; hôtels 2000, EGT, enquêtes Apur 2006

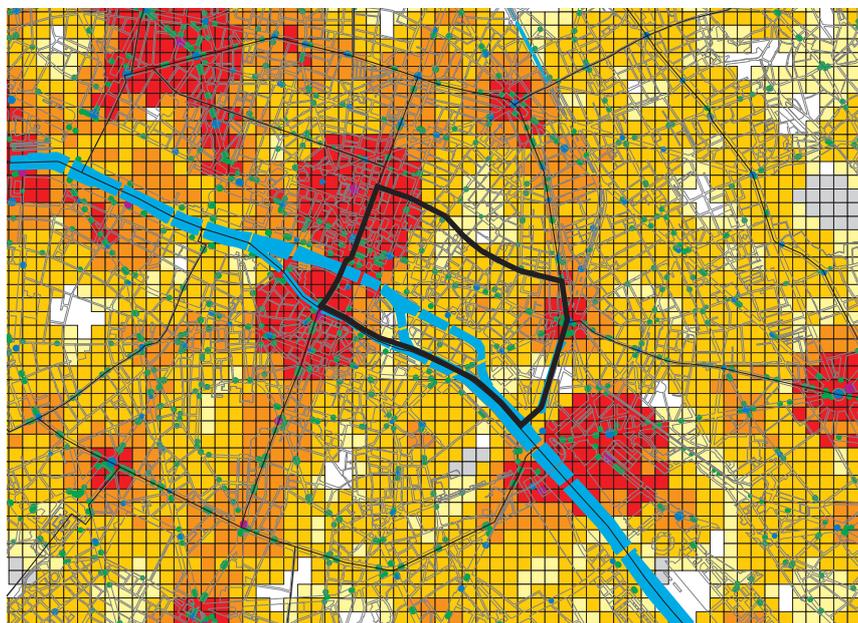


OFFRE EN TRANSPORTS EN COMMUN

Nombre de sièges par hectare

	de 1 à 100
	de 101 à 500
	de 501 à 1 000
	plus de 1 000

Sources : Apur, EGT, RATP, SNCF 2006



siens (Les Halles, les grandes gares ferroviaires, Auber-Saint-Lazare, Étoile-Charles-de-Gaulle, Nation, Saint-Michel...); il s'appuie sur les lignes de transport à grande capacité de type RER et inclut également les pôles desservis par de nombreuses lignes de métro (Montparnasse, Bastille, République...).

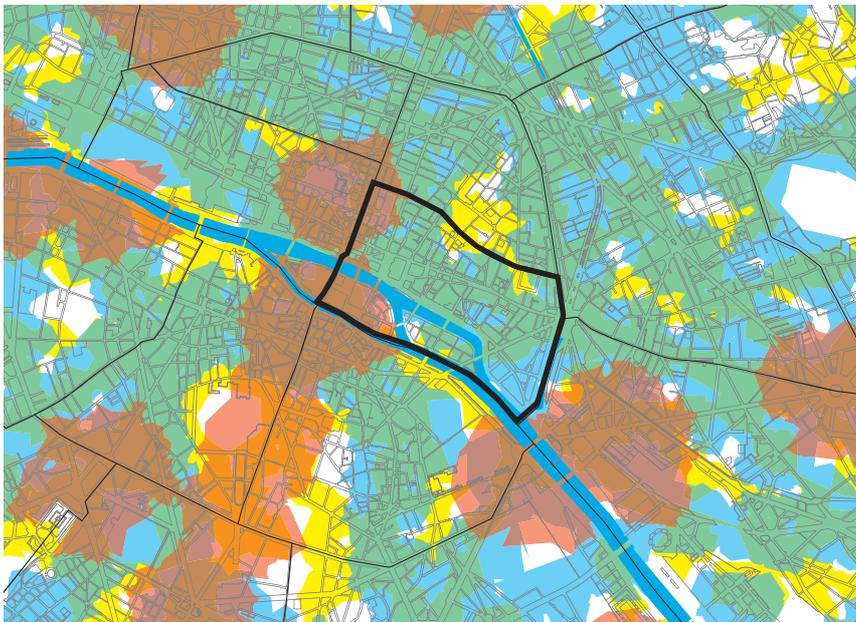
Le deuxième, intermédiaire, correspond aux stations et correspondances simples des réseaux métro et tramway, et assure une desserte d'échelle parisienne avec une capacité de bon niveau.

Le dernier type correspond à la seule desserte par autobus des zones situées à l'écart des réseaux de métro et de RER, zones surtout localisées dans les arrondissements périphériques. C'est dans ces territoires qu'un renforcement de la

desserte autobus par les nouvelles lignes de quartier est apparu prioritaire.

Le réseau cyclable structurant est constitué par un itinéraire est-ouest rue Saint-Antoine – rue de Rivoli et par les îles. L'aménagement récent du boulevard Morland et du quai des Célestins s'inscrit dans la volonté de créer un aménagement continu en bord de Seine.

L'offre de stationnement deux roues (vélos et motos) s'est développée puisque le nombre de places sur voirie dans l'arrondissement est passé de 480 en 2001 à 798 à la fin 2005, mais il reste insuffisant. Les stations Vélib' ont été localisées en fonction de la demande en déplacements et des centralités de l'arrondissement.



COUVERTURE EN TRANSPORTS EN COMMUN

Couverture en cheminement réel
(bus : 200 m, métro : 400 m, RER-SNCF : 500 m)

- couverture bus
- couverture métro et tramway
- couverture RER/SNCF
- couverture bus et métro
- couverture bus et RER/SNCF
- couverture métro et RER/SNCF
- couverture bus, métro et RER/SNCF

Sources : Apur, RATP, SNCF

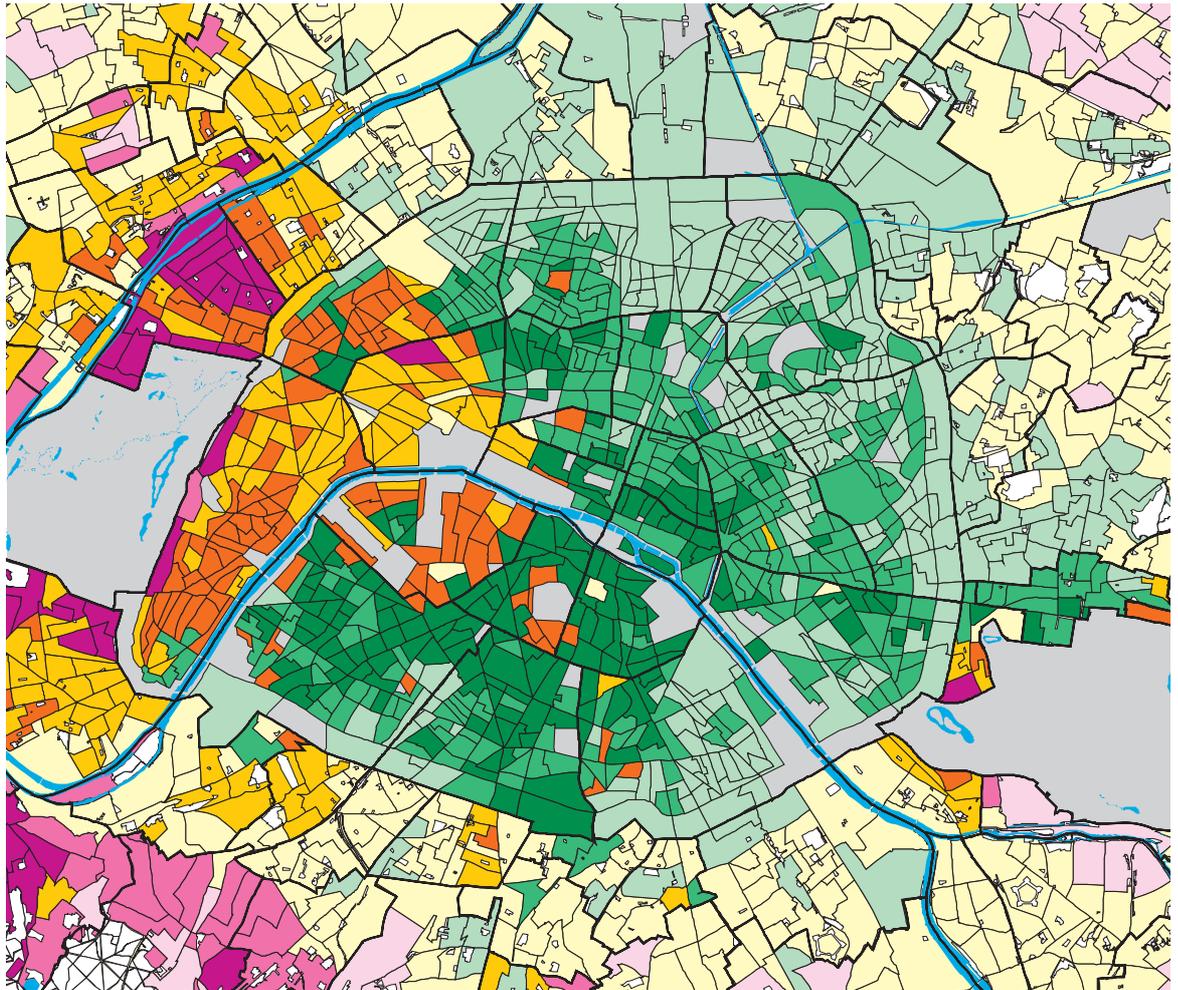


AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

- stations Vélib' fin 2007
- réseau cyclable existant en 2007
- - - réseau cyclable programmé ou proposé (SD, SDIC)
- points durs traités entre 2001 et début 2007
- points durs à traiter
- ligne de bus Mobilien
- principales promenades cyclables ou anneaux de vitesse existants
- - - autres promenades cyclables proposées

Sources : Apur, DVD, SDIC pour les départements 92, 93 et 94

Déplacements



MODE DE DÉPLACEMENT DOMICILE-TRAVAIL, 1999
ET CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES ACTIFS AU LIEU DE RÉSIDENCE

Forte utilisation des transports en commun (≥60 %)

- dominante d'ouvriers et d'employés
- faible dominante de cadres et professions libérales
- forte dominante de cadres et professions libérales

Utilisation des transports en commun supérieure à celle de la voiture

- dominante d'ouvriers et d'employés
- faible dominante de cadres et professions libérales
- forte dominante de cadres et professions libérales

Utilisation de la voiture supérieure à celle des transports en commun

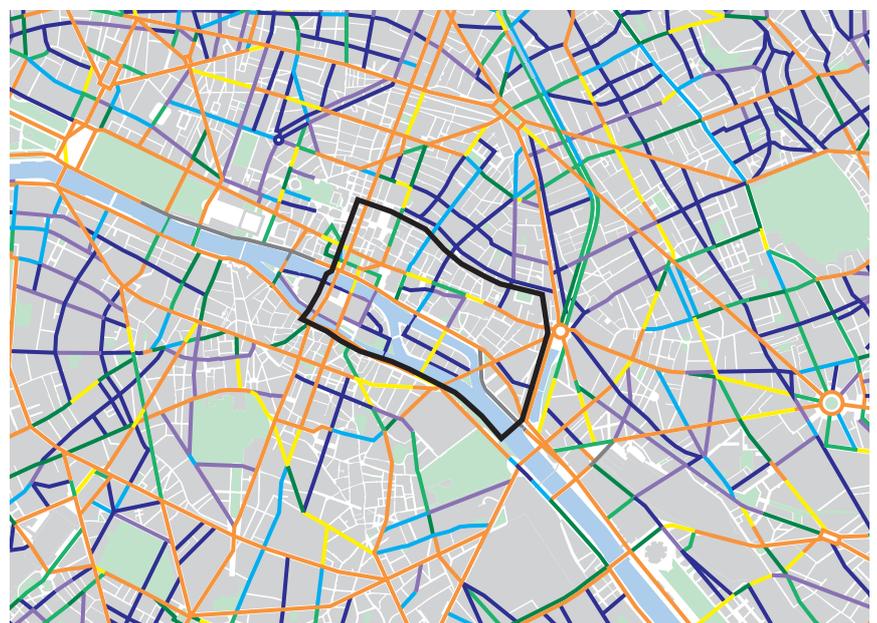
- dominante d'ouvriers et d'employés
- faible dominante de cadres et professions libérales
- forte dominante de cadres et professions libérales

Source : Recensement général de la population 1999 - Insee

NB : la catégorie socio-professionnelle dominante des actifs est déterminée par le rapport entre les employés et les ouvriers d'une part, et les cadres, les professions intellectuelles supérieures, les artisans, commerçants et chefs d'entreprises d'autre part.

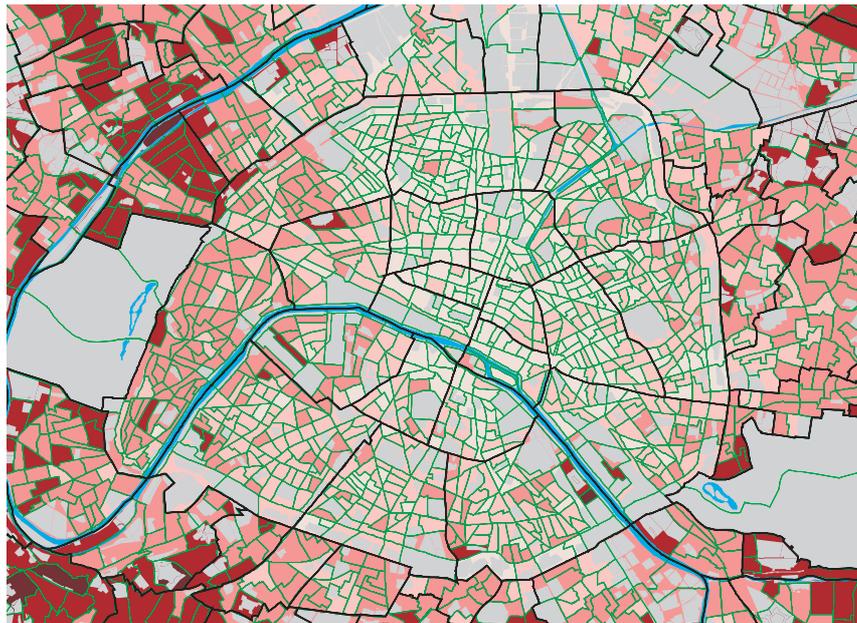
ÉMISSIONS JOURNALIÈRES DE NOx
en kg / km / jour en 2002

- > 24
- 20 à 24
- 16 à 20
- 12 à 16
- 8 à 12
- 4 à 8
- 0 à 4
- boulevard périphérique
- souterrains



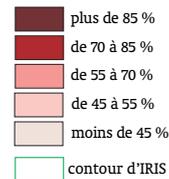
Toutes catégories socioprofessionnelles confondues, les actifs parisiens, et en particulier ceux de l'arrondissement, utilisent principalement les transports en commun pour se rendre à leur travail. Seuls les transports en commun offrent d'ailleurs des capacités suffisantes depuis et vers Paris aux heures de pointe. Hors Paris, la moindre qualité de la desserte, notamment sur les liaisons en rocade, explique l'usage croissant de l'automobile.

Depuis 2002, Paris *intra-muros* a vu son trafic routier diminuer de 11,5 % en moyenne sur l'ensemble de sa voirie, tandis que la congestion du boulevard périphérique a entraîné une légère baisse de sa charge (4,5 %). Les évolutions les plus significatives ont été le fait des aménagements majeurs d'espace public (tramway, Mobilien, axe civilisé) réalisés sur le réseau viaire principal, où une diminution globale de la circulation a été mesurée (14,4 %).



TAUX D'ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE, 1999

Part des ménages ayant une voiture ou plus dans l'ensemble des ménages



Moyenne Paris + Petite couronne = 59,5 %
Moyenne Paris = 45 %

Les IRIS de moins de 20 ménages ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

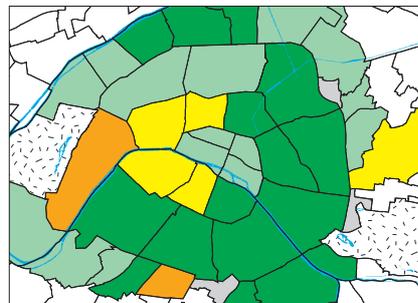
Source : Recensement général de la population 1999 - Insee

bile. Dans l'Ouest parisien, il répond aussi à des comportements sociologiques spécifiques. Avec une desserte en transports en commun équivalente aux autres arrondissements, les actifs des 7^e, 8^e et 16^e arrondissements ou du sud du 17^e se distinguent très nettement par un usage accru de l'automobile pour aller travailler.

À Paris, seul 45 % des ménages sont équipés en automobile en 1999. Il s'agit plutôt de grands ménages, puis qu'ils représentent 55 % de la population. À l'équipement modéré s'ajoute un usage réduit.

Le recours à l'automobile pour se déplacer dans la vie quotidienne n'est généralement pas perçu comme une nécessité : une automobile sur deux reste stationnée un jour ouvré de semaine et moins de 30 % sont utilisées pour aller au travail. Dans le 4^e arrondissement, 35 % des ménages, rassemblant 46 % de la population, étaient équipés en automobile en 1999.

L'équipement des grands ménages est plus élevé à proximité du bassin de l'Arsenal.



ÉVOLUTION 1999-2005 DU TAUX D'ÉQUIPEMENT EN VOITURE DES MÉNAGES

Baisse



Hausse



Moyenne Paris = - 3 %

Sources : Recensement général de la population 1999 - Insee
Enquêtes annuelles 2004 à 2006

Équipements

JARDINS

À Paris, la création de jardins publics et les difficultés liées aux disparités géographiques de l'offre demeurent des préoccupations majeures, malgré les améliorations apportées dans les dernières décennies. Ces améliorations ont été poursuivies depuis 2001 : 32 hectares de jardins ont été ouverts au public et de nouvelles règles mises en place pour protéger les espaces verts privés existants et développer la place du végétal sur les murs pignons, les façades, les toits-terrasses...

Les jardins du 4^e arrondissement offrent une superficie totale d'environ 50 000 m², majoritairement située au sud des rues de Rivoli et Saint-Antoine. Le nord de l'arrondissement, particulièrement peuplé, est desservi par le jardin Louis-XIII (place des Vosges, plus de 12 000 m²), très prisé, et le petit square Charles-Victor-Langlois (1 100 m²). Certains jardins, au sud, occupent des positions privilégiées : le square Jean-XXIII ou, à la pointe de l'île Saint-Louis, le square Barye. Au cours de ces

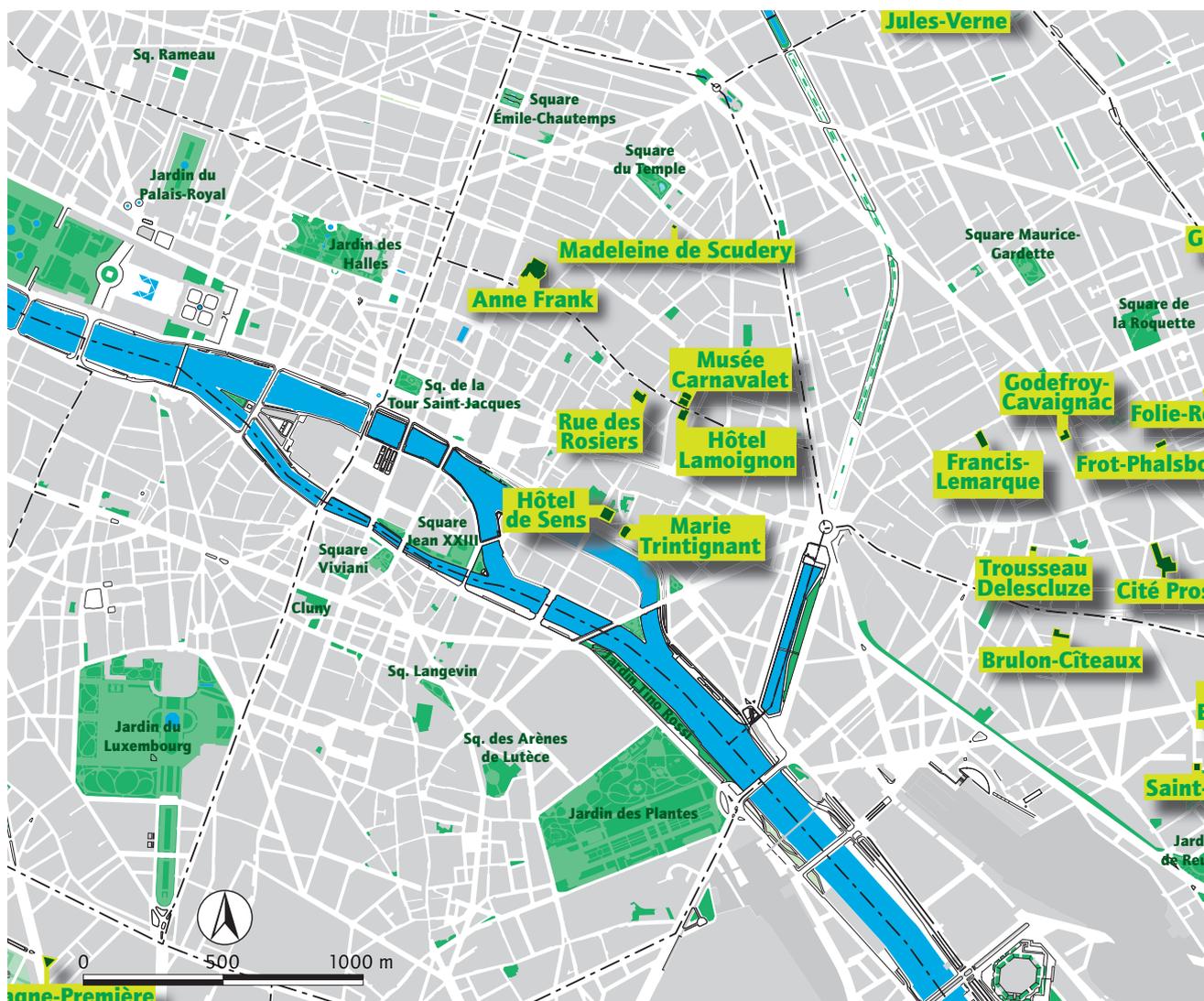
dernières années, les jardins de l'hôtel de Sens (1 410 m²) et de l'hôtel Lamoignon (845 m²), auparavant fermés, ont été ouverts au public. Le jardin rue des Rosiers et le nouveau square Marie-Trintignant complètent cet ensemble. Pour l'avenir, on peut citer le projet de création d'un jardin « musical », Cité internationale des arts.

PETITE ENFANCE

La reprise de la natalité, le nombre croissant de familles monoparentales, la proportion grandissante de foyers où les deux parents travaillent, l'augmentation de la population dans certains arrondissements, ainsi que la nécessité de maintenir la diversité de la structure de la population et son dynamisme impliquent d'accroître, de diversifier et d'améliorer les équipements d'accueil des très jeunes enfants. Dans le 4^e arrondissement, en 2001, on dénombrait 5 crèches collectives totalisant 262 berceaux, 2 haltes-garderies (50 places) et une crèche familiale (36 places), auxquelles s'ajoutaient

ESPACES VERTS PUBLICS

espaces verts nouveaux ou réhabilités depuis 2001





Ouverture au public du jardin de l'hôtel de Sens

© Apur **Crèche de l'Hôtel de Ville**
Vue intérieure

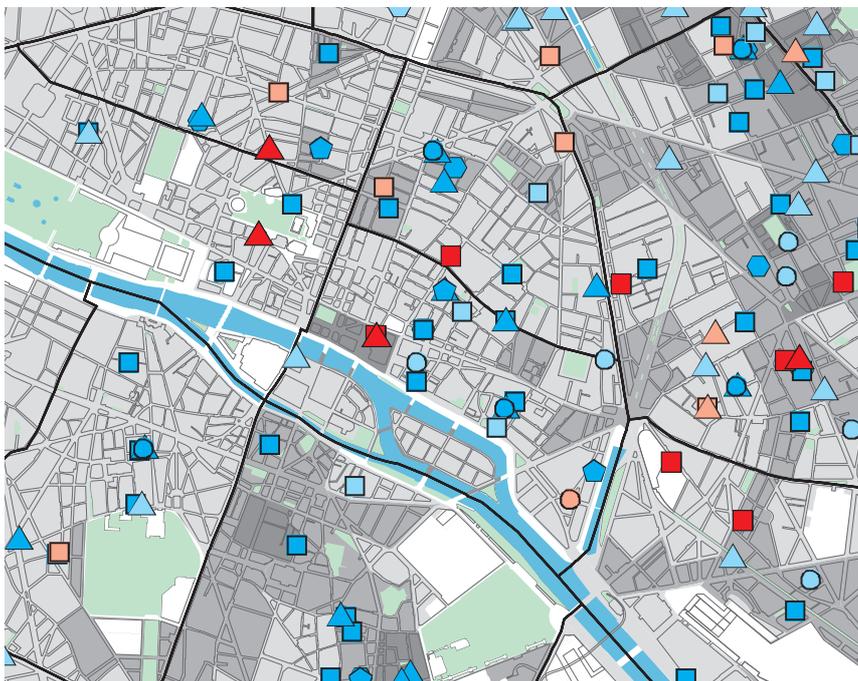
2 crèches familiales et une halte-garderie associatives, ainsi qu'un centre départemental de PMI (Protection maternelle et infantile). On notait une moins bonne desserte dans le quartier Saint-Merri, au sud de Beaubourg, et dans l'île Saint-Louis. Une partie de ce déficit a été comblée avec l'ouverture en 2003, au sein de l'Hôtel de Ville, d'une crèche et d'une halte-garderie municipales respectivement de 45 et 22 places. En outre, une crèche familiale de 24 berceaux a été créée en 2006 rue Mornay, à l'extrême sud-est de l'arrondissement.



© DPA - Pascal Dhennequin

CULTURE

Paris est une capitale culturelle mondialement connue, dont l'aura doit être préservée face à la dynamique de nombreuses



ÉQUIPEMENTS EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE

Type d'équipement

- crèche collective
- crèche familiale, halte-crèche, crèche parentale
- △ halte-garderie, jardin d'enfants, jardin maternel
- ◇ mini-crèche
- ◊ centre de Protection maternelle infantile (PMI)
- ☆ maison de l'enfance, relais information famille

Statut et date d'ouverture

	avant 2001	après 2001
Municipal	■ (bleu foncé)	■ (rouge)
Privé ou État	■ (bleu clair)	■ (orange)

Indicateur de la demande

densité de population à l'hectare
0
de 0 à 600
de 600 à 800
800 ou plus

Moyenne Paris = 573

Source : Apur 2007

Équipements

ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

TYPE D'ÉQUIPEMENT

Primaires

- maternelle
- élémentaire
- △ polyvalente
- hors Paris

Secondaires

- collège
- lycée
- ☆ enseignement adapté
- établissement privé hors contrat

Statut et date d'ouverture

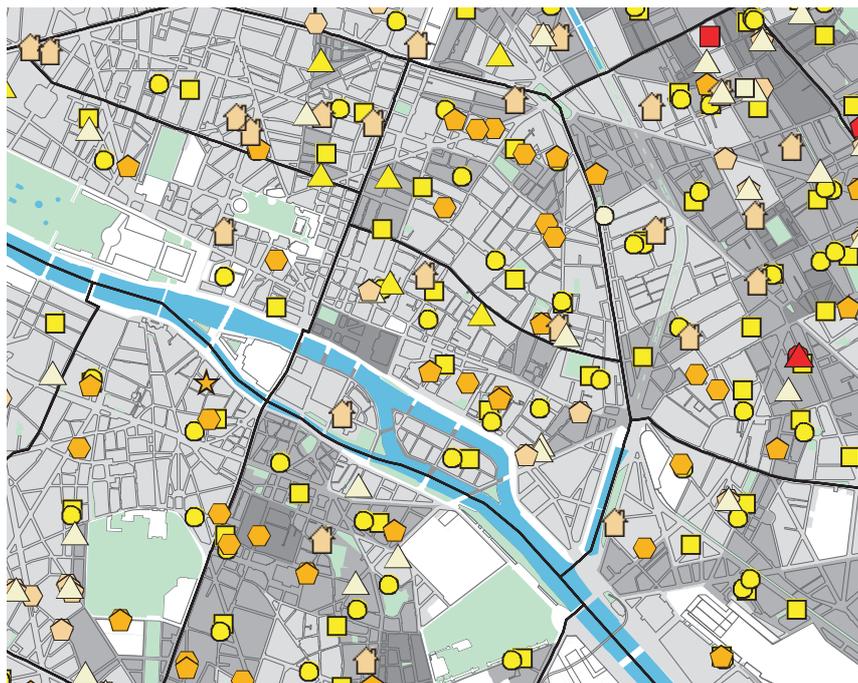
	avant 2001	après 2001
Municipal	jaune	orange
Privé ou État	bleu	rouge

Indicateur de la demande densité de population à l'hectare

□	0
□	de 0 à 600
□	de 600 à 800
□	800 ou plus

Moyenne Paris = 573

Source : Apur 2007



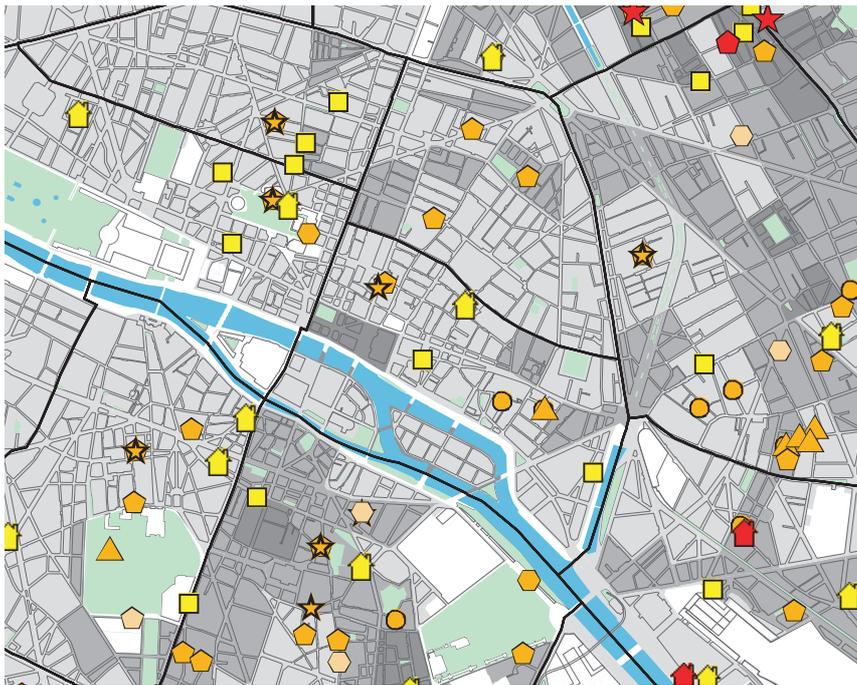
autres capitales. C'est pourquoi les actions dans le secteur culturel sont primordiales, non seulement pour concourir au maintien de ce rayonnement, mais également pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses et variées des Parisiens, tant dans le domaine des pratiques traditionnelles que dans celui de la création. Le 4^e arrondissement offre une gamme d'équipements culturels complète et variée. Il est pourvu de 2 bibliothèques municipales de prêt, de 4 bibliothèques municipales spécialisées, ainsi que de 2 bibliothèques universitaires et de recherche. On note enfin la présence de 3 autres bibliothèques, dont une antenne de la Bibliothèque nationale de France, sur le site de l'Arsenal. Concernant les spectacles, l'arrondissement possède 6 salles et 11 théâtres, dont le Théâtre de la Ville. On dénombre 8 musées privés et nationaux, parmi lesquels figure au premier rang le musée national d'Art moderne dans le Centre Pompidou, et un musée municipal : la Maison de Victor Hugo, place des Vosges et, citons enfin le Pavillon de l'Arsenal dédié à l'architecture et à l'urbanisme de Paris. Cette offre culturelle est complétée par la présence de 3 « Paris Ateliers », concentrés autour de la rue Saint-Paul, d'un « atelier beaux-arts » et de 2 filmothèques, à l'extrême nord-ouest de l'arrondissement. Le 4^e possède un cinéma de 2 écrans, le Latina (rue du Temple), et bénéficie de la proximité des cinémas des arrondissements limitrophes.

SCOLAIRE

L'évolution de la structure de la population de Paris, les augmentations locales de population et les exigences nouvelles en matière de pédagogie imposent d'implanter de nouveaux équipements scolaires et d'améliorer les établissements existants. Le 4^e arrondissement bénéficie d'une desserte assurée par 5 écoles maternelles, 6 écoles élémentaires et 2 écoles polyvalentes. Écoles élémentaires et maternelles suivent à peu près le même schéma d'implantation que les crèches, notamment autour de la rue des Francs-Bourgeois. Les quartiers Saint-Paul et de l'Arsenal accueillent quant à eux un collège, un lycée général et technologique et le collège-lycée Charlemagne. L'île Saint-Louis dispose d'une école maternelle et d'une école primaire.

SPORT

Paris compte plus de 370 équipements sportifs, couvrant un très large panel de disciplines. Toutefois, l'effort d'équipement reste à poursuivre, dans le souci d'une meilleure répartition par arrondissement et pour répondre aux nouvelles demandes exprimées notamment par les jeunes (équipements en libre accès, murs d'escalade, aires de roller...). Le diagnostic de 2001 fait état d'un centre sportif municipal rue du Renard, composé d'une piscine et d'un gymnase, d'une salle polyvalente (rue des Blancs-Manteaux) et de 2 terrains d'éducation physique, rue des Jardins-Saint-Paul et rue Neuve-Saint-



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Équipements sportifs de plein air

- stade
- terrain d'éducation physique (TEP) et multisports
- △ tennis, boulo-drome, autres sports de plein air

Équipements sportifs couverts

- ◻ gymnase
- ◻ salle de sport, autres sports couverts
- ☆ piscine, bassin-école

Équipements en faveur des adolescents

- ◻ centre d'animation
- ◻ espace jeunes, centre social, antenne information, Centre d'information et d'orientation (CIO)

Équipements sportifs hors Paris

- équipement sportif

Statut et date d'ouverture

	avant 2001		après 2001
	adolescents	sport	
Municipal	jaune clair	jaune foncé	rouge
Privé ou État	orange clair	orange foncé	rose

Indicateur de la demande

densité de population à l'hectare

0
de 0 à 600
de 600 à 800
800 ou plus

Moyenne Paris = 573

Source : Apur 2007

Pierre. On relevait en outre une moins bonne desserte de l'est de l'arrondissement en équipements sportifs de proximité. En réponse, la réalisation d'un gymnase est prévue rue de Schomberg. À noter également, l'ouverture d'un nouveau centre d'animation, rue Simon-Le-Franc, et d'une maison Roue Libre, en 2004, boulevard Bourdon.

HÉBERGEMENT

La recherche d'une optimisation des capacités d'accueil et d'hébergement des personnes en difficulté, des personnes âgées et des étudiants fait l'objet d'attentions toutes particulières. Un grand nombre de résidences étudiantes ont été livrées au cours des six dernières années pour remédier à la carence de logements étudiants dans la capitale, tandis qu'un programme visant à améliorer les conditions d'hébergement d'urgence des personnes en difficulté a été lancé en 2001. Les personnes âgées bénéficient quant à elles de davantage de places d'accueil. La demande reste cependant très soutenue.

On recense dans le 4^e arrondissement un centre d'hébergement d'urgence, un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, un lieu d'accueil du jour, un point de distribution alimentaire, 2 bains-douches, une résidence sociale et 10 hôtels meublés. Concernant l'hébergement des personnes âgées, 142 places sont offertes dans 2 résidences-services médicalisées

du CASVP (Centre d'action sociale de la Ville de Paris). Enfin, on note l'existence de 2 foyers de jeunes travailleurs.

SANTÉ

Le 4^e est le mieux équipé des quatre premiers arrondissements en matière de santé. Il dispose entre autres d'un hôpital de l'AP-HP (Assistance publique-Hôpitaux de Paris), l'Hôtel-Dieu, et de 5 équipements de santé de la Ville de Paris (Agence Cancer, Centre d'information et de dépistage anonyme...). L'hôpital Esquirol, situé rue de Rivoli dans le 1^{er} arrondissement, prévoit de créer un centre de pédo-psychiatrie rue Geoffroy-l'Asnier.

EMPLOI

Le 4^e arrondissement dispose d'une ANPE (Agence locale Hôtel de Ville) et d'un plan Paris Internet emploi.

Centralités

Comme dans les autres arrondissements les plus centraux, les points d'intérêt d'échelle métropolitaine sont nombreux dans cet arrondissement. Ils se superposent à une trame fournie de points d'intérêt locaux et vivants. Englobant une grande partie du Paris historique, le 4^e apparaît comme une juxtaposition très serrée de quartiers d'identité, d'ambiance et de dimension variées, où certaines rues, notamment les ruelles médiévales du quartier Saint-Paul, et surtout le

quartier de l'Arsenal, un peu à l'écart, apparaissent plus paisibles... Bien desservi en transports en commun, le 4^e, sur une large partie de son territoire, forme en fait un pôle touristique de portée internationale qui s'articule autour de plusieurs ensembles majeurs : Notre-Dame et ses abords ; l'île Saint-Louis ; le Centre Pompidou prolongé par le plus grand secteur piétonnier de la capitale ; et la partie sud du Marais. Ce dernier quartier est indissociable de la partie sud du

LES CENTRALITÉS

- locales
- mixtes
- globales

LES ÉQUIPEMENTS

- locaux
- globaux
- ★ mairies

LES ANIMATIONS

- temporaires
- marchés

LES COMMERCES

- sur rue
- emprises commerciales

grands magasins

- + 10 000 m²
- de 5 000 à 10 000 m²

grands surfaces alimentaires (hypermarchés, supermarchés et Monoprix)

- + 5 000 m²
- de 2 500 à 5 000 m²
- de 1 000 à 2 500 m²
- de 300 à 1 000 m²

LES DÉPLACEMENTS

- stations de métro et terminus de lignes
- C stations de RER
- ◆ gares SNCF

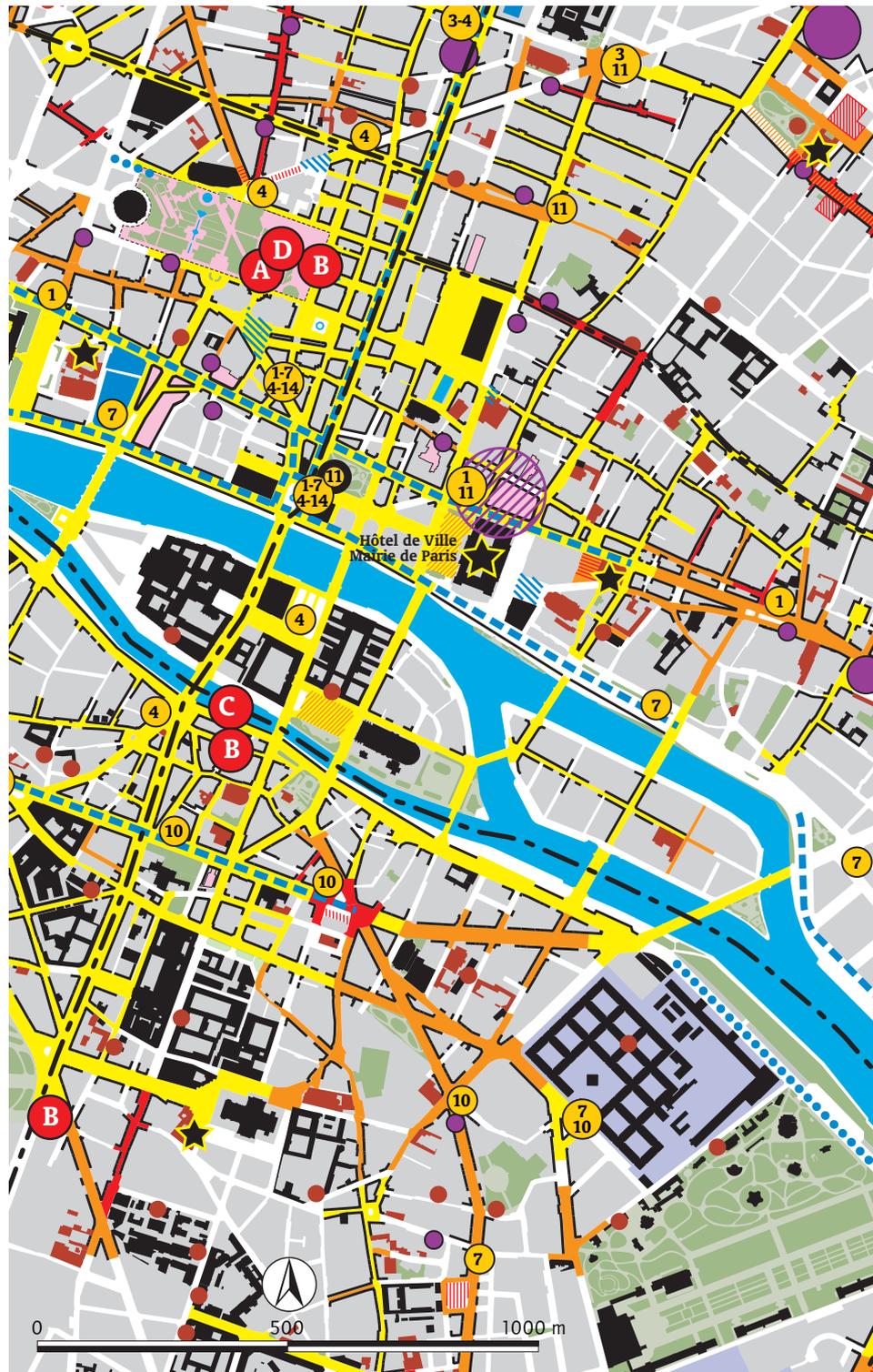
LES DIFFICULTÉS DE FRANCHISSEMENT

- des voies
- des places
- limites infranchissables
- axes bruyants et/ou polluants
- espace public dégradé

LES LIEUX FERMÉS

- grandes parcelles
- commerces
- grandes emprises formant enclaves
- faisceaux ferroviaires

Sources : Contribution à l'élaboration du PADD, 2001, document Apur mise à jour décembre 2006

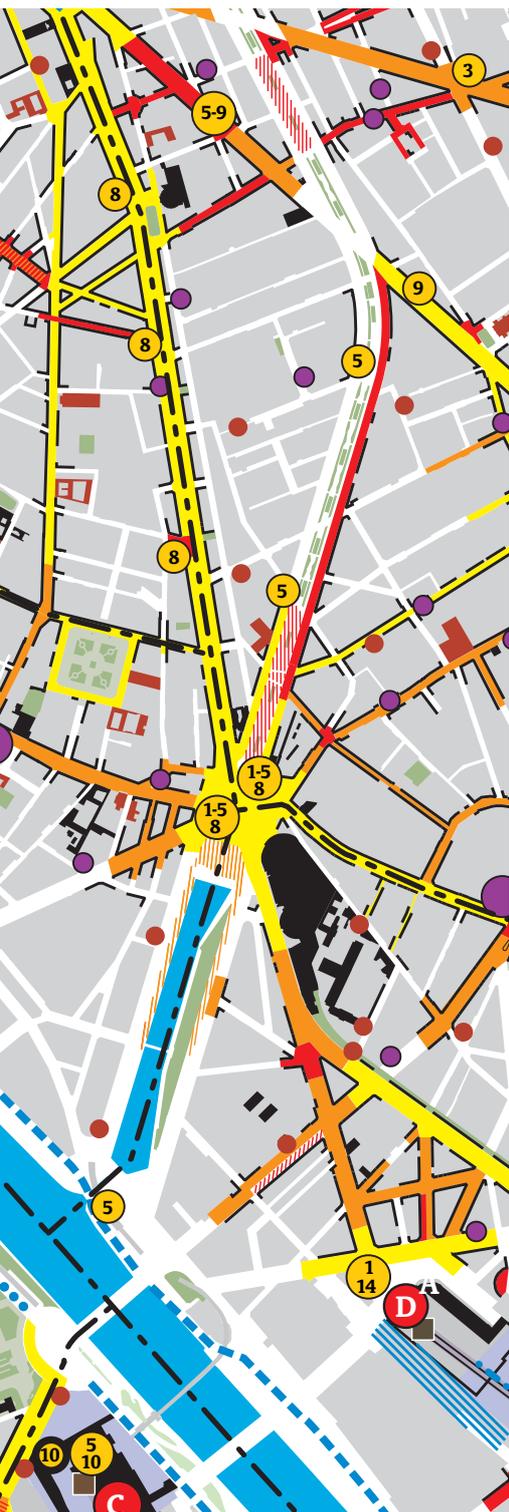


3^e arrondissement. En majorité bâti sous Henri IV et Louis XIII, riche d'un patrimoine remarquable en hôtels particuliers, mais aussi en ensembles urbains comme la place des Vosges, il occupe l'espace le plus important.

Le 4^e est aussi un arrondissement de mémoire, présentant les témoignages de plus de vingt siècles d'histoire, des plus anciens (crypte archéologique du parvis de Notre-Dame) aux plus récents (Maison européenne de la photographie), des plus

renommés de par le monde (Notre-Dame et Beaubourg) aux plus subtilement discrets (Mémorial des martyrs de la déportation, conçu par Georges-Henri Pingusson).

Le centre institutionnel de la « Grande Croisée » haussmannienne couvre l'essentiel de l'île de la Cité, réunissant les grands îlots de la préfecture de police, l'Hôtel-Dieu et le Tribunal de commerce. Il constitue un pôle d'activité important de la rive droite. Sur celle-ci, entre la rue de Rivoli et la Seine, les théâtres jumeaux de la Ville et du Châtelet, le square Saint-Jacques et l'Hôtel de Ville, la mairie et le commissariat du 4^e, ainsi que les linéaires commerciaux se prolongeant rue Saint-Antoine, forment aussi un ensemble très actif où les rives de Seine, cependant, sont dans l'ensemble peu fréquentées. À l'est, un triangle institutionnel et d'activités accueillant la préfecture et les services de la Ville de Paris, la caserne de la Garde républicaine et les grands entrepôts de la RATP ferme l'arrondissement, isolé par trois artères de circulation dense (boulevard Bourdon, boulevard et quai Henri-IV).



Transformations récentes ou

Quartier dont l'évolution est limitée par son caractère historique, le 4^e arrondissement n'en a pas moins connu des transformations sensibles au cours des dernières années. Celles-ci ont porté sur les espaces publics, le niveau d'équipement et l'offre commerciale. Si les espaces publics minéraux d'envergure ne manquent pas, tels les secteurs piétonniers de Beaubourg et Saint-Merri, les parvis de Notre-Dame et de l'Hôtel de Ville, le 4^e arrondissement

apparaît peu fourni en espaces verts de proximité. Les quais de la Seine, malgré la voie Georges-Pompidou, proposent le principal espace planté. Plus au cœur de l'arrondissement, les jardins des hôtels particuliers s'offrent à la vue des promeneurs, certains d'entre eux accueillant le public. La place des Vosges demeure le jardin le plus emblématique de l'arrondissement. C'est dans ce contexte que deux quartiers verts, celui du Marais et celui de l'Arsenal,

LES SERVICES AUX HABITANTS

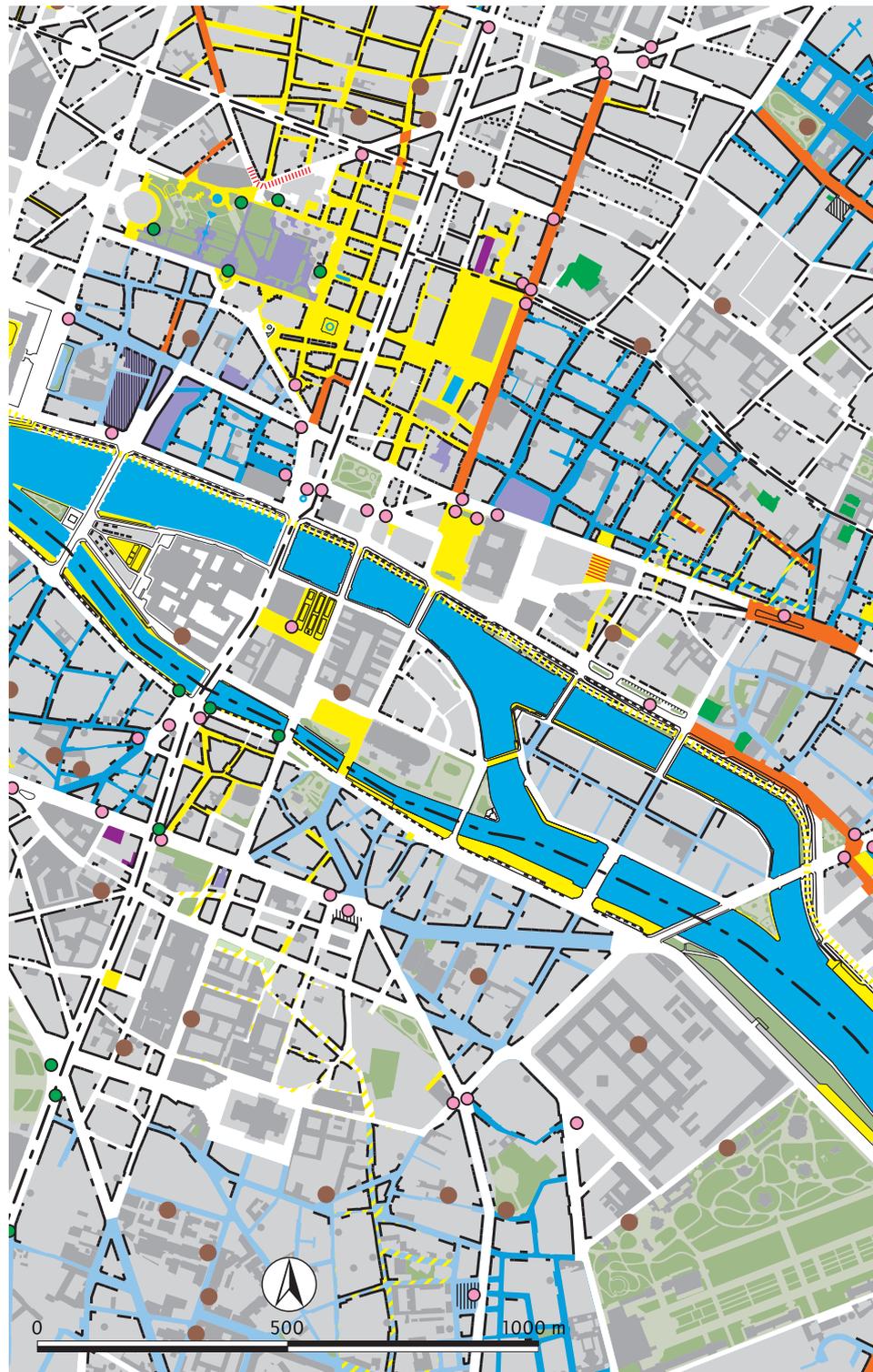
-  équipements : création, amélioration, extension
-  équipements
-  création ou rénovation de jardins
-  jardins publics, terrains de sport, cimetières ...
-  espaces verts inaccessibles

LES COMMERCES

-  linéaires commerciaux
-  nouvelles surfaces commerciales
-  surfaces commerciales
-  surfaces commerciales fermées
-  nouveaux marchés
-  marchés

LES ESPACES PUBLICS ET LES ÉCHANGES

-  principales voies et places réaménagées
-  principales voies et places nouvelles
-  couverture d'infrastructures
-  quartiers verts réalisés
-  « zones 30 » existantes
-  espaces piétonniers
-  manifestations temporaires
-  stations de métro
-  stations de RER
-  nouvelles stations (métro, tramway)
-  terrains en friche, lieux fermés
-  faisceaux et emprises ferroviaires, réservoirs



ont été créés. Plusieurs rues ont été aménagées pour les rendre plus accueillantes : plantation d'arbres et suppression partielle des trottoirs rue des Rosiers, végétalisation de la rue du Trésor et végétalisation de murs rue du Figuier. Dans le cadre du réaménagement du couloir de l'autobus 96, la fermeture au trafic automobile du débouché de la rue François-Miron sur la rue Saint-Antoine a permis la constitution d'un large parvis devant l'église Saint-Paul et

l'élargissement du terre-plein de la station de métro.

L'arrondissement s'est doté de nouveaux équipements : les jardins des hôtels de Sens et Lamoignon ont été ouverts au public et une halte-crèche créée à l'hôtel de Ville. Un marché de proximité est désormais ouvert deux fois par semaine, dont une fois l'après-midi, place Baudoyer. La maison Roue Libre, boulevard Bourdon, permet de louer des vélos et un nouveau centre d'animation a vu le jour rue Simon-Le-Franc.

L'offre commerciale de l'arrondissement s'est aussi diversifiée et modernisée. Les grossistes de la rue du Temple sont progressivement remplacés par des commerces de détail liés à l'ameublement, à la décoration et aux vêtements. Les antiquaires du quartier Saint-Paul font place à une série de commerces consacrés au design, plus au goût du jour. Rue des Rosiers, des magasins de mode féminine se sont installés en remplacement de commerces traditionnels de la communauté juive, qui disparaissent peu à peu. Deux importantes opérations ont eu lieu : des enseignes de vêtements féminins ont compensé le départ de Marks and Spencer, rue de Rivoli, et le BHV a ouvert aux 32-38, rue de la Verrerie, un vaste magasin de vêtements pour l'homme. Il faut s'interroger, cependant, sur l'évolution des commerces de l'île Saint-Louis, dont les enseignes alimentaires tendent à disparaître au profit de surfaces liées au tourisme.



Exemples



1 – Aménagement de la rue des Rosiers

2 – Aménagement de la rue du Trésor

3 – Quai des Célestins : aménagement d'une piste cyclable

4 – Parvis et métro Saint-Paul

5 – Marché place Baudoyer

6-7 – BHV Homme :
vue des vitrines sur la rue de la Verrerie
et vue de la cour intérieure



Perspectives

ACTIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

-  terrains évolutifs
-  territoires de projet

ACTIONS À POURSUIVRE ET TISSUS URBAINS À EXPERTISER

-  tissu ancien fragile
-  secteur à fort caractère patrimonial
-  secteur de rénovation des années soixante
-  GPRU, ZAC en cours
-  CUCS
-  opération à l'étude dans les communes riveraines
-  emplacement réservé pour logement social
-  emplacement réservé pour équipement
-  emplacement réservé pour espaces verts
-  autres équipements nouveaux
-  reconversion de bâtiments remarquables
-  sites logistiques urbains

Règlements particuliers

-  PSMV en révision

REQUALIFICATION D'ESPACES PUBLICS

-  espaces majeurs
-  espaces publics
-  nouvelles voies
-  liaisons à créer ou à conforter

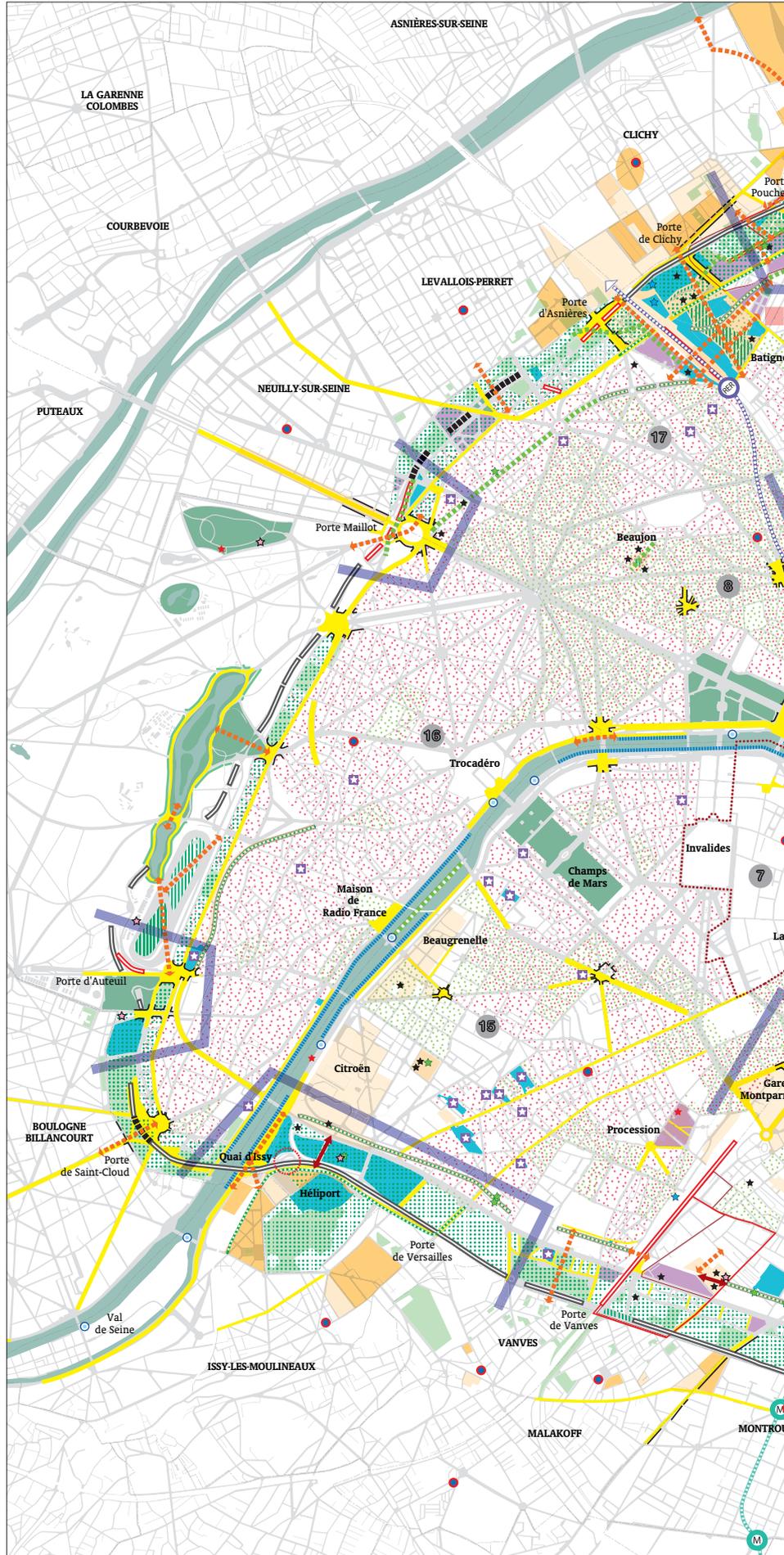
DÉPLACEMENTS

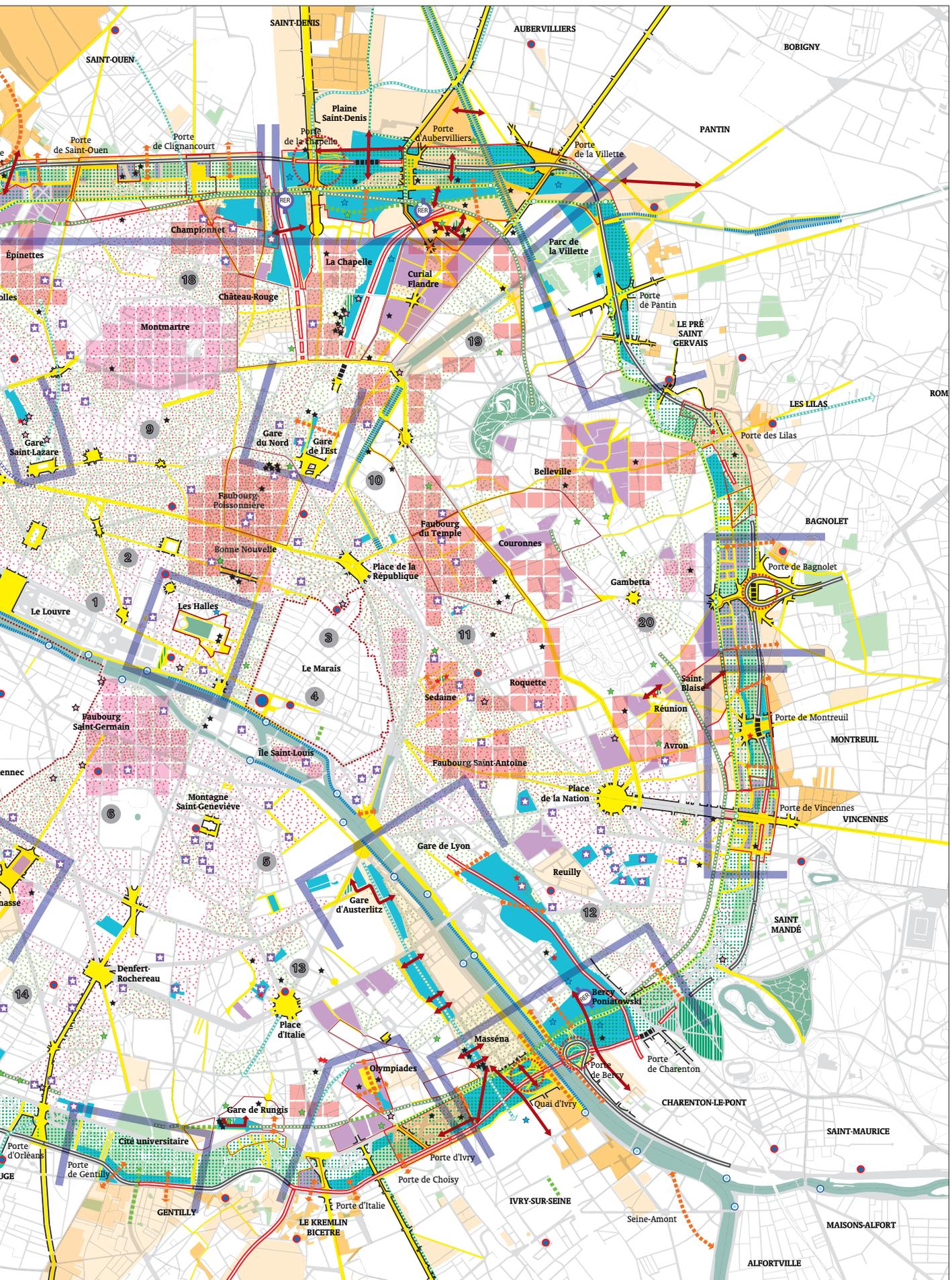
-  navette fluviale
 -  métro
 -  RER
 -  tramway
- Projets, prolongement

TRAITEMENT DES INFRASTRUCTURES

-  amélioration de l'insertion du périphérique
-  restructuration d'ouvrage
-  couvertures
-  restructuration d'échangeur

-  renforcement du potentiel végétal
-  renforcement du logement social
-  aménager la petite ceinture
-  promenade piétonne
-  requalification d'espaces de jardins et de bois
-  création de jardins publics et de bois
-  renforcement de la ceinture verte
-  requalification des berges ou des quais
-  mairie





Perspectives

ACTIONS À POURSUIVRE

Les transformations sont peu nombreuses dans cet arrondissement très largement couvert par le PSMV du Marais. En dehors de ce périmètre, des actions ponctuelles mais sensibles pourraient toutefois se développer à l'avenir. Au premier rang de celles-ci, reste pendante la question de l'Hôtel-Dieu. Quel sera l'avenir de ce bâtiment ? Très nombreux sont ceux qui souhaitent préserver ses fonctions hospitalières au cœur de l'agglomération, très bien desservi par les transports en commun. L'arrondissement va forcément poursuivre sa quête pour l'implantation de nouveaux équipements, en particulier un gymnase, mais aussi des crèches. S'y ajouteront de nouvelles transformations d'immeubles en faveur du logement, comme celle qui vient d'être décidée boulevard Bourdon.

LES PRINCIPAUX TERRITOIRES DE PROJET

Le PSMV du Marais couvre pratiquement tout l'arrondissement. La révision de ce document essentiel a été lancée en 2007. Le plan ancien devra évoluer pour intégrer les évolutions du PLU en termes d'occupation du sol, sans perdre les qualités qui ont permis de protéger le paysage de l'un des sites les plus remarquables de Paris. Il s'agit là d'un véritable grand projet urbain, dont la mise au point pourrait être longue et difficile, même si, à l'avenir, les transformations se feront essentiellement par réhabilitation d'immeubles existants, avec changement ou non d'affectation, plutôt que sous la forme de constructions neuves. À cette occasion, comme le demandent depuis longtemps les services des Bâtiments de France du ministère de la

Culture, de nouvelles réflexions pourraient être engagées en vue de mieux protéger le patrimoine architectural de l'île Saint-Louis, en particulier les intérieurs d'immeubles.

LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS

Plusieurs projets pourront être étudiés sur les grandes voies qui structurent l'arrondissement : Place du Châtelet, rue de Rivoli, boulevard de Sébastopol, sur l'ensemble formé par la rue de Lobau et la place Saint-Gervais, et rue des Francs-Bourgeois, dont les magasins sont ouverts en fin de semaine.

L'amélioration des quais hauts s'inscrit dans une démarche de plus long terme liée au devenir de la voie sur berge. Les orientations fixées pour la mise en valeur de la Seine s'organiseront en effet à l'avenir autour d'une diversification des usages : transport de marchandises et de personnes, tourisme fluvial, continuités piétonnes et cyclistes. Dans le cadre du projet de transport de passagers réguliers, deux escales sont ainsi proposées : l'une port de l'Hôtel-de-Ville et l'autre port Henri-IV. Dans une démarche plus large, la reconquête progressive des voies sur berges a été évoquée, avec un renforcement de l'offre de transport et une baisse maîtrisée de la circulation dans Paris, notamment sur cet itinéraire. Des possibilités de franchissements piétons de la voie sur berge permettraient d'imaginer une nouvelle promenade en bord de fleuve, reliant le square de l'Hôtel-de-Ville et le bassin de l'Arsenal. L'ouverture et l'élargissement du passage aujourd'hui fermé sous le pont Morland offrirait aussi une liaison entre le bassin de plaisance et les bords de Seine.



Place du Châtelet
Le Théâtre de la Ville, le quai de Gesvres et la Seine, la tour Saint-Jacques

© Ph. Guignard@air-images.net

Perspectives

1



1 – PSMV du Marais
30, rue du Temple

2 – Ile Saint-Louis
Rue Saint-Louis-en-l'Île

2





3

© Apur



4

© Apur

3 – Place Saint-Gervais

4 – Rue des Francs-Bourgeois

5 – Pont Morland
Passage à créer entre la Seine et le bassin de l'Arsenal



5

© Apur

Glossaire

Aire – Région plus ou moins étendue, lieu de certaines activités ou phénomènes.

Alignement – Désigne la limite entre les domaines publics des voies et privés des parcelles. Par extension, procédure d'élargissement de la voirie.

Allée – Promenade plantée d'arbres.

ANAH – Agence nationale de l'habitat, depuis le 1^{er} janvier 2002, les propriétaires occupants peuvent obtenir, sous condition de ressources, des subventions de l'ANAH pour l'amélioration de leur résidence principale.

Animation – Désigne les effets positifs de la fréquentation de certains lieux.

Annexion – Décret relatif à l'extension des limites de Paris, 9 février 1859. Celui-ci prévoit l'annexion de l'anneau compris entre le mur des Fermiers généraux et l'enceinte de Thiers (1845).

Appropriation – Action permettant une prise de possession réelle ou symbolique d'un lieu.

Arbres d'alignement – Plantations régulières en limite des trottoirs, sur les avenues, boulevards, allées. Omniprésents dans les parcs à la française.

Arcade – Arcades en bord de rue, mais aussi galerie, passage.

Avenue – Terme de chasse : route ou sentier que l'on ménageait dans les futaies. Par extension, large voie urbaine rectiligne généralement plantée.

Banlieue – À l'origine, une lieue autour des villes où s'étendait le ban seigneurial, aujourd'hui, les ensembles habités dépendant par certains aspects d'une ville-centre.

Bas revenus – Calculé par l'Insee, le seuil de bas revenus correspond à la moitié du revenu médian par unité de consommation. En 2004, le seuil de bas revenus s'établit à 735 euros par UC. Le calcul met en rapport la population des foyers à bas revenus en 2004 (données CAF) et la population totale en 1999 (RGP Insee 1999).

Belvédère – Construction d'où la vue s'étend au loin.

Berge – Chemin entre une levée de terre et le bord de l'eau.

Boulevard – Terre-plein d'un rempart devenant après son dérasement une voie circulaire large, plantée et ouverte à la promenade. Au XIX^e siècle certaines voies plantées rectilignes du centre-ville sont aussi appelées boulevards.

Cadre urbain – Ensemble des dispositions physiques caractérisant une ville ou des fragments de ville.

Catégories socio professionnelles – Catégories servant à classer la population active dans les statistiques (ouvriers, professions libérales, employés...).

Centralité – Tirée du concept de « centre-ville », cette notion désigne un ensemble d'éléments dont le rapprochement suscite une vie collective intense. L'étude distingue des centralités locales, globales ou mixtes selon les types d'activités et d'animation qui s'y développent.

Clos – Terrain cultivé, clos de murs.

Commerces – L'étude distingue les commerces de « niveau local », qui correspondent à la consommation quotidienne de la vie de voisinage, des commerces de « niveau global », qui rendent des services plus exceptionnels, spécialisés et répartis dans la ville.

Commerces alimentaires de proximité :

boulangerie, boucherie, poissonnerie, crèmerie-fromagerie, vente de fruits et légumes.

Autres commerces alimentaires spécialisés :

traiteur-épicerie fine, traiteur asiatique, pâtisserie, chocolaterie-confiserie, torréfacteur-commerce de détail thé et café, vente de produits surgelés, commerce de détail de boissons, glacier, produits alimentaires spécialisés, produits alimentaires bio et nature.

Alimentaires généralistes :

magasin populaire, supermarchés classique, discount, spécialisé, alimentation générale de luxe > 300 m², hypermarché, alimentation générale < 120 m², supérettes classique, discount et spécialisée.

Composite – Utilisé ici pour décrire les secteurs résultant d'un processus de croissance lent et non planifié, voire vernaculaire. Termes voisins : faubourgs, tissus de formation progressive, hétérogènes, sédimentaires.

Composition monumentale – Désigne, dans l'étude, les ensembles de voies majeures et de monuments qui confèrent à la ville une identité globale et unitaire.

Composition urbaine – Se dit des règles qui président au dessin volontaire de la ville. Peut être qualifiée de « classique » ou de « centrée » lorsque le bâti renforce le tracé des voies dans un dessin global. Elle peut à l'inverse être qualifiée de moderne ou de « libre » lorsque l'espace public et le bâti se composent séparément.

Conseils de quartiers – Ces conseils correspondent à de nouveaux espaces d'échanges pour traiter des sujets d'échelle locale. « Fixation du périmètre des quartiers constituant la commune de Paris », Délibération DVLR 2002-083 du Conseil de Paris du 8 juillet 2002.

COS – Coefficient d'occupation des sols. Mesure la densité ; rapporte la surface construite à l'unité foncière dont elle dépend.

Coupure – Solution de continuité. Peut désigner une limite physique ou des flux infranchissables.

Cour – Espace libre privé.

Cours – Espace planté régulier comportant allées et contre-allées.

CUCS – Contrat urbain de cohésion sociale.

Dalle – Plaque de pierre, par extension terrain artificiel permettant notamment de séparer les fonctions par des niveaux différenciés.

Découpage – Subdivision d'un îlot en unités constructibles, lots ou parcelles.

Densité – Rapport entre une surface généralement de terrain et un autre paramètre (bâti, population, emploi, etc.). Le coefficient d'occupation des sols en est l'expression réglementaire. La notion de saturation est utilisée pour exprimer une constructibilité maximale.

Densité humaine – Densité cumulée population 1999 et emplois salariés 2004 – CLAP (Connaissance localisée de l'appareil productif) est un système d'information de l'Insee alimenté par différentes sources, dont l'objectif premier est de fournir des statistiques localisées, par activité, notamment sur l'emploi.

Dépopulation – Excédent des décès sur les naissances par extension, perte de population de toute nature.

Échappée – Se dit d'une vue très cadrée, fugitive.

Embellissement – Action visant, sous l'Ancien Régime, à aménager la ville à partir du décor urbain des espaces publics.

Emprise publique – Terrain appartenant à l'État ou à une collectivité.

Enceinte – Système de fortifications ou de limites physiques enfermant la ville et matérialisant ses phases de croissance.

Enclave – Espace contenu dans un autre. Dans l'étude désigne les trop vastes emprises qui séparent les quartiers ou sont séparées de la ville.

Espace – Étendue ou entre-deux. Par extension, le « spatial » concerne les configurations physiques de la ville ; les espaces « libres » sont non construits ; les espaces « publics » désignent les places et les voies par opposition aux espaces « privés » parcellisés et cadastrés.

EVIP – Espaces verts intérieurs protégés.

Extension – Mode d'urbanisation par consommation de nouveaux terrains.

Familles – Ménages composés d'au moins un adulte et d'au moins une autre personne de moins de 25 ans ayant un lien de filiation avec cet adulte et résidant de façon principale ou temporaire avec lui.

Faubourgs – Parties d'une ville qui débordent de ses limites et qui jouissaient d'un statut fiscal favorable. Les faubourgs deviennent des quartiers de la ville qui les absorbe, mais conservent le caractère composite et varié dû à cette origine rurale.

Figure – Configuration géométrique régulière. S'emploie pour caractériser des éléments forts du dessin des villes, à l'exemple des places royales.

Formation urbaine – Processus de constitution progressive de la ville.

Gabarit – Surface enveloppe à l'intérieur de laquelle il est autorisé de construire.

GPRU – Grand projet de renouvellement urbain en limites de Paris.

Hameaux – Assemblage d'édifices de petite échelle. Synonymes : villas, cours, passages du « Paris discret ».

Haussmannien – Se dit de l'architecture caractérisée par les registres horizontaux, dont les balcons des 2^e et 5^e étages. S'emploie également pour décrire les actions d'aménagement impliquant des percées à travers les tissus urbains anciens.

HBM – Habitations bon marché. Le logement social des années 1930.

Hierarchie – Structure de classement ordonnée. Terme utilisé ici pour classer les voies urbaines selon leur importance en termes de traversées, de liaisons et de desserte.

Identité – Ensemble de traits singuliers. S'utilise ici pour tenter de qualifier la spécificité de quartiers ou de secteurs de la ville.

IGH – Immeuble de grande hauteur.

ILM – Immeuble à loyer modéré.

Îlot – Polygone d'espace privé limité par des voies publiques. L'îlot résulte du tracé des voies, il est généralement subdivisé en parcelles.

Implantation du bâti – Concerne les bordures de voies (implantation à l'alignement des voies ou en retrait de l'alignement) et les limites de parcelles (adossement ou marge d'isolement). L'implantation « libre » concerne les opérations des années 1960-1970.

IRIS – Nouvelle unité de base de diffusion du recensement : regroupement de plusieurs îlots.

Limites – Séparation virtuelle ou réelle entre parties de ville. Limites de ville par enceintes ou bornes, limites physiques dues aux infrastructures, limites de quartier imposées par les flux. Synonymes : coupures, barrières.

Logement aidé – Logement bénéficiant d'aides financières de l'État et/ou d'une collectivité pour sa réalisation.

Logement inconfortable – Logement ne comportant ni WC, ni salle d'eau ou salle de bains intérieurs.

Logement occasionnel – Logement utilisé une partie de l'année pour des raisons professionnelles.

Logement vacant – Logement disponible pour la vente ou la location, logement neuf non occupé, autre logement inoccupé.

Lotissement – Action de découper de nouvelles parcelles destinées à la construction privée. Cette pratique rend compte de la plus grande partie de la formation de Paris. Le découpage en lots à bâtir est généralement régulier en géométrie et en dimensions.

Ménage – Ensemble des occupants d'un même logement occupé au titre de résidence principale.

Ménage (taille moyenne) – Rapport entre la population totale des ménages et le nombre de ménages.

Mixité – Mélange d'éléments de différentes catégories. Est utilisé en urbanisme pour désigner la coexistence en un même lieu d'habitants et de travailleurs. La mixité « sociale » mesure le degré de coexistence de catégories sociales diversifiées. L'unité de référence peut être l'îlot, le groupe d'îlot, le quartier, l'arrondissement.

Monument – Édifice marquant par son contraste avec la substance ordinaire de la ville (logements et activités). Le monument se distingue par sa forme et/ou par sa vocation singulière.

Morphologie urbaine – Est utilisé pour décrire les caractéristiques des formes urbaines (constituées à leur tour par des types d'édifices).

OAHD – Opération d'amélioration de l'habitat dégradé.

OPAC – Office public d'aménagement et de construction.

OPAH – Opération programmée d'amélioration de l'habitat.

Ordonnancement – Est utilisé pour les ensembles architecturaux constitués de plusieurs édifices coordonnés (généralement par contrat ou servitude).

ORU – Opération de renouvellement urbain.

PLU – Plan local d'urbanisme.

PADD – Projet d'aménagement et de développement durable.

Parc social de fait – est un ensemble de strates de logements privés, regroupées au regard de leur profil d'occupation, fixé par référence ou comparaison avec celui des segments du parc social parisien. L'analyse prend alors en compte les types de logements et leur statut d'occupation au regard de la concentration de ménages à revenus très modestes, ou encore d'un critère de profil d'occupation sociale.

Parcelle – La plus petite unité de découpage du domaine foncier. Elle supporte un ou plusieurs bâtiments.

Paysage urbain – Ensemble des traits communs d'un « pays ». Le paysage urbain est constitué à partir du socle naturel que forme le relief exprimé par les voies principales de la ville et traduit en troisième dimension par le domaine bâti.

PDU – Plan de déplacements urbains.

Percée – Création d'une voie par oblitération et suppression d'un tissu plus ancien.

Plantation d'alignement – Arbres plantés en ligne (avenues et boulevards).

PLD – Plan local de déplacements.

PLH – Programme local de l'habitat.

Points de repère – Éléments singuliers permettant d'orienter les parcours et de reconnaître la ville et ses quartiers.

Politique de la ville – Ensemble d'actions publique, tendant à améliorer le cadre urbain et la vie urbaine.

Population active – Total des actifs ayant un emploi et des chômeurs.

Population étrangère – personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité, (à titre exclusif ou non), soit qu'elle n'en ait aucune (apatride). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément un immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment). (Définition Insee.)

Portes – Point de passage symbolique ou réel. Généralement situées au droit des limites successives de la ville.

PVP – Protection ville de Paris.

Propriété unique – Bien : immeuble, terrain, appartenant à une seule personne physique ou morale.

Prospect – Distance entre deux constructions.

PSMV – Plan de sauvegarde et de mise en valeur.

POS – Plan d'occupation des sols. A laissé place au PLU.

Quartier – Découpage administratif d'un arrondissement. L'étude retient plutôt l'idée de quartier « vécu », une entité morphologique à laquelle les habitants expriment un sentiment d'appartenance.

Rachat – Action de régularisation. Les percées biaisées haussmanniennes ont engendré de multiples ajustements ou rachats entre tissus d'époques différentes.

Radiale – Voie convergeant vers le centre d'une ville.

Recensement – Les collectes actuelles du nouveau recensement permettent d'estimer l'augmentation ou la diminution de la population au 1^{er} janvier 2005 dans les arrondissements parisiens d'au moins 40 000 habitants. Ces estimations seront précisées au fur et à mesure des enquêtes annuelles. Les prochaines années permettront de consolider cette évolution de population dans les arrondissements parisiens. Insee, enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006.

Rénovation urbaine – Procédure d'urbanisme des années 1960 caractérisée par la pratique de la *tabula rasa*.

Résidence principale – Logement occupé de façon permanente et à titre principal par un ménage.

Résidence secondaire – Logement utilisé pour les loisirs, les vacances, les week-ends...

Rocade – Voie contournant un centre ou une agglomération.

Route – Du latin *via rupta* : voie frayée.

Rue – Du latin *ruya*, sillon : voie bordée de maisons.

Ruelle – Voie étroite (cf. villa, passage, etc.).

SDAU – Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme.

Sdrif – Schéma directeur de la région Île-de-France.

Secteur – Définition d'un découpage technique ou géographique. Ici : « secteurs sensibles ou fragiles » : ensembles dont la fragilité peut provenir de la pression foncière, de l'état du bâti, de la situation sociale.

SHON – Surface hors œuvre nette.

Site – Désigne l'ensemble constitué par la ville et son support naturel.

Skyline – Découpe de silhouette ou ligne de ciel.

Solde naturel – Différence entre les naissances et les décès sur une période déterminée

Statut d'occupation – Type de propriété (copropriété, propriété unique...).

SRU – La loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) donne une définition précise du logement social. Sont considérés comme tels : les logements locatifs bénéficiant d'un Prêt locatif aidé d'intégration (PLA-I) ; les logements locatifs bénéficiant du Prêt locatif à usage social (PLUS) ; les logements locatifs bénéficiant du prêt locatif social (PLS) ; les logements pour personnes âgées, handicapées,

pour étudiants, jeunes travailleurs, travailleurs migrants et les résidences sociales.

Strip – Urbanisation linéaire le long des voies rapides.

Structure urbaine – Désigne ici l'ensemble des traits urbains les plus pérennes, c'est-à-dire ceux des voies publiques et ceux du parcellaire.

Superstructure – Désigne les éléments les moins pérennes du territoire, les constructions en particulier.

Taux d'activité – Rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi ou ayant déclaré être à la recherche d'un emploi et celui de la population de plus de 15 ans.

Taux de chômage – Rapport du nombre de chômeurs à celui des actifs.

Taux d'emploi – Rapport entre l'emploi au lieu de travail et la population active résidente, RGP 1999 (sondage au 1/4), Insee.

Tissus composites – Ils résultent d'un processus de formation progressive.

Tissus continus discontinus – Qualificatifs décrivant le degré de cohérence entre le réseau des voies et le bâti.

Tissus de petite échelle – Ensembles de constructions de petites dimensions généralement implantées sur un parcellaire régulier.

Tissus réguliers irréguliers – Qualificatifs décrivant le degré de cohérence entre les bâtiments d'un secteur. Généralement, les tissus sont réguliers en cas de réalisation rapide, irréguliers en cas de constitution lente.

Tissus urbains – Métaphore assimilant le réseau des voies, des parcelles et le bâti à un travail de tisserand (fils de trame, fils de chaîne).

Tissus vernaculaires – Résultant d'un processus ne passant pas nécessairement par le dessin. Analogie à populaire et parfois opposé à « savant ».

Topographie – Description du relief.

Tracé – Voies ou places dessinées de façon volontaire.

Trame foncière – Se dit de l'ensemble d'un réseau parcellaire assimilé ici à un tissage (fils de trame, fils de chaîne).

Trame urbaine – Réseau des voies publiques d'une ville.

Vente à la découpe – Décrit la vente lot par lot de plusieurs locaux à usage d'habitation ou mixtes, consécutive à la mise en copropriété de tout ou partie d'un immeuble détenu à l'origine par un seul propriétaire. (Définition Chambre des notaires de Paris.)

Villas – Voies généralement privées distribuant des bâtiments de petite échelle.

Voie – Terme générique recouvrant de la piste à la route en passant par avenue, boulevard, rue, promenade, mail, quai, etc.

ZAC – Zone d'aménagement concerté : procédure adoptée en 1967, aménagée et conservée dans la loi SRU.

ZEP – Zone d'éducation prioritaire.

Zone – Du grec *zônè* : ceinture. « Le zonage est l'opération faite sur un plan de ville dans le but d'attribuer à chaque fonction et à chaque individu sa juste place » (Le Corbusier). Cette pratique serait à l'origine de certains problèmes de ségrégation rencontrés dans la ville contemporaine.

Zone UL – Dans le POS, secteur où les bâtiments de petite échelle bénéficient d'une protection fine.

ZPPAUP – Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

